327.44
H46a

JEAN HESS

Une Algérie Nouvelle

QUELQUES PRINCIPES
DE COLONISATION PRATIQUE SUR LE PROPOS
DU MAROC ORIENTAL ET DE PORT-SAY

PARIS. — Ier
P.-V. STOCK, ÉDITEUR
(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)
155, RUE SAINT-HONORÉ, 155
Devant le Théâtre-Français

1909
Tous droits réservés.

JEAN HESS

Une Algérie Nouvelle

QUELQUES PRINCIPES
DE COLONISATION PRATIQUE SUR LE PROPOS
DU MAROC ORIENTAL ET DE PORT-SAY

PARIS. — Ier
P.-V. STOCK, ÉDITEUR
(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)
155, RUE SAINT-HONORÉ, 155
Devant le Théâtre-Français

1909
Tous droits réservés.

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver tous leurs droits de reproduction et de traduction pour tous les pays, y compris la Suède et la Norvège.

Cet ouvrage a été déposé au Ministère de l'Intérieur (section de la librairie) en mai 1909.

IL A ÉTÉ TIRÉ A PART :

Huit exemplaires sur papier de Hollande
numérotés
et paraphés par l'éditeur.

327.44
H46a

TALMADGE

Je dédie ce livre à un Francais, à l'explorateur qui en 1886 voulait installer un établissement français au Cap de l'Eau et en fut chassé non par les marocains mais par notre gouvernement ; au politique avisé qui dès cette époque indiquait solution pratique à la question du Maroc ; à l'homme de l'action qui en 1900 fonda Port-Say le port français du Maroc oriental.

J'ai nommé Louis Say.

EN GUISE DE PRÉFACE UNE CITATION DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL JONNART, ET UNE CITATION DE M. GABRIEL HANOTAUX

Celle de M. Hanotaux d'abord, car elle précise la nature de l'effort qui nous est aujourd'hui permis au Maroc par les traités.

« *Comment dégager, disait l'ancien ministre, la formule générale de notre travail futur au Maroc ? C'est une sorte de collaboration.*

« *Ce n'est, bien entendu, ni une annexion, ni un protectorat : c'est une alliance. Oui, nous allons faire au Maroc une collaboration avec un allié qui sera obligé de compter beaucoup avec nous ; c'est une collaboration d'influence.* »

(Discours prononcé au déjeuner de la fédération des industriels et commerçants français.

Compte-rendu de la *Presse Coloniale,* 24 mars 1909.)

Dans quelle partie du Maroc pourrons-nous pratiquer le plus avantageusement cette collaboration ?

Le gouverneur général de l'Algérie nous l'indique.

Le 30 mai 1908, devant les coupes de Rouïba mousseux que les personnages du Conseil supérieur de l'Algérie allaient boire, M. Jonnart disait en effet :

... *A la longue, voyez-vous, les vieux pays s'énervent, s'anémient, confinés dans leurs frontières.*

Il faut que les vieilles races se renouvellent et se retrempent, qu'elles débordent au dehors, que les qualités qui font les grands peuples aient l'occasion de se déployer, qu'un vaste champ soit ouvert aux initiatives, aux énergies, à l'esprit d'aventures, contenus, comprimés, emprisonnés dans les limites trop étroites de notre continent européen.

Les indigènes algériens ont le même intérêt que nous à voir cesser le désordre et l'anarchie qui désole l'Empire Marocain. Ils peuvent constater qu'en dépit des jalousies et des hostilités nous maintenons nos légitimes prétentions jusqu'au Guir et à la Moulouya. Nous nous sommes chargés d'assurer l'ordre sans esprit de conquête, mais conscients de nos droits nous l'assurerons.

On ne saurait mieux dire.

Jusqu'au Guir et à la Moulouya... Voilà notre Algérie nouvelle, ouverte à nos *initiatives*, à nos *énergies*, à notre *esprit d'aventures*.

Pour que nous ayons *l'occasion* de *déployer dans ce vaste champ* les *qualités qui font les grands peuples*, M. Jonnart nous a promis que le gouvernement de la France y assurerait l'ordre.

Eh bien! les gens d'initiative et d'énergie, les gens — ne disons point les gens d'aventures — les gens d'affaires ne demandent précisément que cela, tout simplement, tout bonnement, l'ordre assuré... mais pas comme en Algérie, grands Dieux!

Car si dans le naufrage marocain nous n'a-

vions sauvé la région qui va jusqu'à l'oued Guir et à la Moulouya que pour y faire une nouvelle Algérie, ce serait vraiment à désespérer de tout.

Or, nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas désespérer. Nous espérons.

Le gouvernement général de l'Algérie voit dans le Maroc oriental un pays destiné à nous permettre de compléter notre effort algérien.

Le ministère des affaires étrangères, me semble-t-il, y voit un pays destiné à nous payer de tout ce que notre effort marocain eut... d'inutile.

Comment pourrons-nous réaliser tel espoir ?

L'objet de ce livre est de le montrer.

Une

Algérie Nouvelle

CHAPITRE PREMIER

La notion géographique de l'Algérie nouvelle

Cette notion ne peut être donnée au lecteur que par des cartes.

Pour se rendre compte de l'importance du pays on doit étudier les nouvelles cartes de l'état-major.

Pour s'en faire nettement une idée, pour en avoir une vision d'ensemble il faut regarder la carte de Reclus où les masses montagneuses, les vallées et les plaines, sont nettement indiquées.

Cela seulement permettra que l'on comprenne ensuite quelle doit être logiquement notre politique d'accès et d'exploitation dans le Maroc

oriental... et dans l'autre. La politique d'accès et d'exploitation, qui est la politique d'affaires, c'est-à-dire la politique moderne, la seule que légitiment aujourd'hui la justice et la raison... et aussi quelque peu les traités... a pour essentielle condition de succès d'être en accord parfait avec les réalités géographiques.

Dans le Maroc oriental, où est la matière exploitable offerte à notre activité? où sont les voies d'accès pour la meilleure exploitation de cette matière? où sont les meilleures voies d'accès, les naturelles et les plus courtes? à ces questions d'intérêt primordial, essentiel, ne peuvent répondre en indiscutable, en absolue vérité que les réalités géographiques indiquées par les cartes de l'état-major, par celles de Reclus et par celles de tous les atlas. Il suffit d'avoir des yeux et de lire une carte, pour y voir d'une part que :

— Jusqu'à l'oued Guir, dans le sud, c'est le Sahara la région des vastes déserts, des rares et maigres oasis, la région par conséquent où l'on ne doit s'occuper d'agir que lorsqu'on aura fini d'agir dans les pays où les résultats de l'action apparaissent certainement bons.

Pour savoir, d'autre part, que jusqu'à la Moulouya c'est :

— Le pays des plaines entre les montagnes et les rivières, le pays des plaines avec de l'eau;

— Le pays de la plaine des Ouled Mansour des Triffas de l'Angad, où la terre est bonne et la récolte assurée;

— Le pays des massifs montagneux où l'on sait qu'il y a des mines;

— Le pays où les vallées, c'est-à-dire les routes naturelles en plaine, et les plus courtes, débouchent près du port français de Port-Say.

Ce n'est point un homme qui dit :

« La base de notre politique d'accès et d'exploitation dans le Maroc oriental est à Port-Say. »

Cela est une réalité géographique. C'est une réalité montrée par toutes les cartes; et il en existe suffisamment pour que je n'aie pas besoin d'en publier une nouvelle.

NOTE AU CHAPITRE PREMIER

Une lettre de M. de Suffren.

Que le débouché de la vallée de la Moulouya soit pour les français la véritable voie d'accès au Maroc cela fut écrit dès 1764 par M. de Suffren. Voir mon volume la *Question du Maroc*, pages 425 à 428.

M. de Suffren demandait qu'on occupât les îles Zaffarines. Le gouvernement français ne s'y décida qu'en 1847. Mais la division d'Oran lorsqu'elle voulut s'y installer trouva place prise de la veille par les Espagnols.

Cette division n'a d'ailleurs pas de chance. Depuis 1886

Louis Say voulait s'installer au Cap de l'Eau. Récemment quand le gouvernement décida d'occuper par mesure de police quelques points du Maroc oriental on pensa au Cap de l'Eau. Mais on arriva encore trop tard. Les Espagnols nous y avaient devancés. Par bonheur il y a dix ans Louis Say apprenant que les agents Allemands voulaient acheter les territoires indigènes de la plage française du Kiss... n'arriva point trop tard.

C'est à lui que la France doit d'avoir conservé sur la plage de l'embouchure du Kiss et de la Moulouya, c'est-à-dire au débouché maritime naturel du Maroc oriental une propriété qui nous permet de posséder au Maroc un port français, sans que notre diplomatie liée par l'accord de février 1909 soit obligée d'en faire bénéficier par moitié les Allemands.

CHAPITRE II

Il faut distinguer entre ces deux expressions et ces deux réalités « nouvelle Algérie » « Algérie nouvelle », pour n'en vouloir, pour n'en accepter qu'une, la bonne.

Une nouvelle Algérie ce serait quelque chose dans le genre de l'ancienne.

Une Algérie nouvelle c'est quelque chose de nouveau.

Le Maroc oriental doit être une Algérie nouvelle, c'est-à-dire une terre de colonisation où l'expérience acquise dans l'ancienne Algérie sera mise à profit pour une action plus logique et plus pratique, dès le début.

Je viens de faire un cinquième voyage en Algérie et dans ce Maroc oriental, car j'ai la discipline de vouloir étudier les choses devant que d'en écrire, aussi j'ai la certitude que mon livre propose la seule politique en accord avec la réalité.

La colonisation rémunératrice de l'Algérie est bornée aux terres de Bône, de Sétif, de la Mitidja, d'Oran Bel Abbès Tlemcen, pour en dire brièvement les indications caractéristiques. L'énergie créatrice de nos cultivateurs y est au resserré. Or, au Maroc oriental, je viens de voir dans le hinterland immédiat de Port-Say, en communication directe et facile avec la mer, c'est-à-dire avec Oran, avec Marseille les trois immenses plaines des Angad, des Triffas et des Ouled Mansour.

C'est une Suisse et une Beauce africaines ouvertes à notre génie colonisateur... si la politique électorale, ni l'administration au service de cette politique ne viennent brider, entraver, immobiliser ce génie.

Tout ce qu'il y a de mauvais en Algérie, tout ce que j'ai montré de mal, sur preuves, dans un livre qu'on a pu calomnier mais qu'il est impossible de réfuter, la politique électorale, telle qu'on l'a comprise et pratiquée dans la colonie, en est une des causes les plus effectives.

Ce qui peut nous donner espoir que le Maroc oriental ne sera point une nouvelle Algérie, mais une Algérie nouvelle pour notre génie colonisateur c'est que ce pays aux plaines fertiles, aux montagnes précieuses, restera, les dieux soient loués et le roi de Prusse également! un pays

marocain. J'entends un pays gouverné par des marocains... sous l'œil de quelques français dont la carrière administrative ne dépendra point de la politique électorale de l'Algérie.

Nous avons cru souvent que l'empereur d'Allemagne nous avait fait beaucoup de mal au Maroc. En étudiant la question de ce point de vue on est obligé de convenir au contraire que son intervention nous fut plutôt bienfaisante... Car nous serons, grâce à Lui, forcés de faire au Maroc oriental de l'économie politique, et non de la politique.

NOTES AU CHAPITRE II

I. — *Avant l'accord politique franco-allemand le ministère des Affaires étrangères affirmait sa sollicitude pour le développement* ÉCONOMIQUE *du Maroc oriental.*

M. Pichon signait en effet la lettre suivante que j'ai remise au commissaire du gouvernement à Oudjda :

« *Cette lettre vous sera présentée par M. Jean Hess, publiciste, qui se rend à Oudjda pour y étudier les questions relatives au développement économique de la frontière Algéro-marocaine.*

Je vous prie de fournir à M. Jean Hess les renseignements qu'il vous demandera sur la situation agricole, commerciale et industrielle... dans la mesure où vous jugerez que les informations puissent être utilement publiées. »

Il faut croire qu'il y a toujours quelques-unes de ces

informations économiques dont la publication n'est pas... utile; un publiciste qui sait son métier ne perd même jamais son temps à les chercher auprès des « autorités ». Cela ne veut d'ailleurs point dire qu'il ne les cherche pas, ni qu'il ne les trouve. Mais retenons seulement ce fait du développement économique souhaité par le gouvernement puisque M. Pichon a bien voulu faciliter ma tâche d'informateur soucieux d'exposer au public les renseignements les plus exacts sur la matière même de ce développement économique de *la frontière Algéro-marocaine*, laquelle commence à Port-Say.

II. — *Lettre où je soumets au ministre mon avis sur « l'Algérie nouvelle ».*

Port-Say, 28 décembre 1908.

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse la « coupure » ci-jointe du journal *l'Echo d'Oran*. Elle vous montrera l'importance que les Algériens donnent à la colonisation de ce que je dis « l'Algérie, nouvelle ». Ne pas confondre avec une nouvelle Algérie car beaucoup viendront dans ces régions pour y fuir l'ancienne Algérie.

J'ai vu ici des gens qui avaient cru faire fortune avec quinze hectares de vigne près d'Oran. Ils n'y peuvent même plus vivre. Et il leur est par ailleurs impossible de trouver dans leur département des lots de bonne terre en assez grande étendue pour y gagner leur vie en faisant des céréales. Ces colons désabusés, qui ont payé de leurs deniers et de leur temps l'expérience de la colonisation viennent ici chercher des terres soit pour les acheter, soit pour les cultiver à l'européenne en association

avec les indigènes. Votre œuvre de transformation du Maroc oriental (car il faut que ce soit la vôtre et non celle des bureaux arabes) trouvera donc en Algérie, en Oranie, les ouvriers nécessaires, et en aussi grand nombre qu'on pourra les désirer. Il serait à souhaiter que l'effort des capitalistes, égaré sur Tanger et Casablanca, (et vous savez mieux que personne tout ce que cette erreur coûte au pays!) se portât maintenant sur le Maroc oriental où nous n'avons à craindre ni complications internationales ni résistances marocaines... si nous n'en cherchons point.

CHAPITRE III

Dans quelles conditions de politique et de fait le Maroc oriental offre à notre action économique une Algérie nouvelle.

Je spécifie condition de politique et de fait pour un complet énoncé. J'aurais pu écrire simplement conditions. Car aujourd'hui toutes se confondent. C'est le fait.

C'est, au compte du gouvernement marocain, l'ordre assuré par nos postes de police d'El Klaa, de Martimprey, d'Abercane, de Ras Foural et d'Oudjda, sous l'autorité d'un commissariat de la République établi à Oudjda.

C'est, grâce à cet ordre et suivant les lois marocaines en accord des conventions et traités internationaux, un riche pays, pour les trois quarts en friche, ouvert à la colonisation.

Notre droit de police, notre droit d'assurer l'ordre dans le Maroc oriental nous est imposé

par les nécessités de la sécurité en Algérie. Autant que les nécessités algériennes, les accords franco-marocains de 1902 et les défaillances du Maghzen nous ont fait un devoir d'user de ce droit. Par ailleurs tous les actes internationaux, y compris le récent accord franco-allemand nous reconnaissent et ce droit et ce devoir.

Quant au privilège économique pour la colonisation, qui fait du Maroc oriental une Algérie nouvelle, c'est un privilège géographique. Il est d'accord avec les traités qui nous garantissent toute liberté d'action, mais la politique internationale aurait-elle voulu entraver l'effort de nos colons et de nos commerçants, qu'elle n'aurait jamais pu détruire ce fait, que les marchés naturels du Maroc oriental sont à Marnia, sont à Port-Say, que le port ouvert au débouché de la vallée de la Moulouya, était à Port-Say.

L'accord franco-allemand de février 1909, comme antérieurement l'acte d'Algésiras, nous met sans doute bien loin des rêves du parti colonial qui voulait faire de tout le Maroc un simple prolongement de l'Algérie.

Mais de même que M. Revoil avait su digérer merveilleusement la déconvenue d'Algésiras dont il était responsable en grande part, de même le *Comité du Maroc* a su philosophique-

ment voir un succès dans l'accord franco-allemand...

NOTES AU CHAPITRE III

I. — *M. Revoil à Algésiras.*

La séance d'ouverture a été consacrée à un solennel abattage de tout ce qui s'était essayé antérieurement. On a fait place nette. On a proclamé, avant toute discussion, les quatre grands principes : intégrité de l'empire, souveraineté indépendante du sultan, porte ouverte, internationalisation des finances et des travaux publics... Passons l'éponge sur le passé. M. Revoil, pris en sandwich entre les déclarations du duc d'Almodovar et celles de M. de Radowitz, ne pouvait que s'incliner. Il l'a fait avec décision, avec bonne grâce, avec esprit.

L'opération, pour douloureuse qu'elle fût, était nécessaire. G. Hanotaux.

Journal, 19 janvier 1906.

II. — *L'accord franco-allemand.*

Le gouvernement de la République française et le gouvernement impérial allemand, animés d'un égal désir de faciliter l'exécution de l'acte d'Algésiras sont convenus de préciser la portée qu'ils attachent à ses clauses, en vue d'éviter toute cause de malentendu entre eux dans l'avenir.

En conséquence.

Le gouvernement de la République française entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chérifien résolu à y sauvegarder l'égalité

économique, et par suite à ne pas y entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands ;

Et le gouvernement impérial allemand ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc, reconnaissant d'autre part que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieurs, et décidé à ne pas entraver ces intérêts ;

Déclarent qu'ils ne poursuivront et n'encourageront aucune mesure de nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique, et qu'ils chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourraient obtenir l'entreprise.

III. — *L'opinion du Comité du Maroc.*

Le bulletin du *Comité* apprécie dans les termes suivants l'orientation nouvelle que le récent accord franco-allemand a donnée à la question marocaine :

Elle nous ouvre de nouvelles destinées. Le mouvement marocain d'il y a cinq ans, que notre groupement avait si énergiquement appuyé et que l'opposition allemande avait si soudainement enrayé, va reprendre sur les bases de l'Acte d'Algésiras et de l'accord du 9 février 1909. Pendant ces cinq années notre effort, souvent si pénible et cependant si efficace, ne s'est pas laissé arrêter par des difficultés que le nouvel arrangement écarte désormais.

La colonie française au Maroc et les Français qui n'ont jamais désespéré avec nous de l'avenir de l'œuvre nationale au Maroc peuvent saluer avec joie les temps nouveaux que notre diplomatie vient d'ouvrir : la question marocaine sort du domaine international où elle était maintenue depuis cinq ans et elle redevient une question africaine. Elle s'offre aujourd'hui sans entraves à l'action civilisatrice et économique de la France.

IV. — *L'opinion de M. Etienne.*

Au cours de ces cinq dernières années, les discussions ont été vives, les disputes âpres et tenaces, les conflits toujours vifs et quelquefois redoutables.

Les intérêts et les droits des deux pays semblaient obscurcis par des *malentendus opiniâtres,* que les déclarations les plus franches ne parvenaient pas à dissiper.

Aujourd'hui, tout nuage a disparu.

Un accord net, précis, qui ne peut prêter à aucune interprétation contradictoire, est conclu, signé et communiqué à toutes les puissances.

Il met en relief ce qui n'avait jamais été contesté par personne, mais ce qui n'avait jamais été écrit et reconnu par l'Allemagne, à savoir que la France a des droits spéciaux sur le Maroc tout entier.

La France, de son côté, confirme ses engagements antérieurs de maintenir la liberté économique et de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance du Maroc.

C'est le traité de 1904, entre l'Angleterre et la France qui est accepté et consacré par l'Allemagne et par la France.

Nul doute que cet important et mémorable événement ne soit salué comme il convient par l'immense majorité de l'opinion publique en France et en Allemagne.

Je ne saurais m'attarder à rechercher quel est celui des deux gouvernements qui a eu l'initiative de ce grand acte diplomatique dont l'effet matériel et moral ne saurait échapper à la clairvoyance des deux peuples.

Si nous avons l'immense satisfaction de considérer que, désormais, notre domaine colonial de l'Afrique du Nord est à l'abri de tout danger, que sa sécurité est assurée à l'Est et à l'Ouest, si nous pouvons conclure sans ostentation que la reconnaissance de droits spéciaux dans tout l'empire chérifien accroît notre prestige, n'est-il pas permis de déclarer que notre autorité morale a singulièrement grandi, à la lumière des événements qui viennent de se dérouler

devant l'Europe attentive et où la France est apparue toujours digne, toujours concilante et toujours ferme.

Rendons hommage à la clairvoyance, à la tranquille et sereine ténacité des hommes d'Etat qui, depuis quelques semaines, ont travaillé avec assiduité à l'accomplissement de cette heureuse, bienfaisante et féconde solution.

Que M. le ministre des affaires étrangères, que mon ami M. Pichon, reçoive ici l'expression de ma vive et profonde gratitude pour le succès de sa très délicate et très intéressante négociation.

Article publié par la *Dépêche Coloniale*.

CHAPITRE IV

Il y eut un malentendu opiniâtre entre la raison, le bon sens et les prétentions du parti colonial sur le Maroc.

J'ai souligné cette expression de malentendus opiniâtres dans l'article qui précède.

Il y en eut en effet beaucoup. Un fut particulièrement néfaste... sanglant et coûteux. Je veux dire celui qui a toujours séparé des réalités la politique marocaine de notre grand parti colonial.

Quand j'étais un tout petit garçon ma gourmandise égalait mon appétit, plein d'inquiétude, à celui des très gros mangeurs que je voyais parfois chez nous. Il me semblait que mon assiette ne serait jamais assez remplie. Et très souvent il me fut dit les paroles bien vulgaires mais de bon sens divin, que voici : « Mioche on ne doit pas avoir les yeux plus gros que le ventre. » Le spectacle du parti colonial qui voulait

prendre tant de pays dans l'Asie, dans l'Afrique et notamment au Maroc, bien souvent m'a rappelé cette sagesse de ma vieille cuisinière.

La question ne doit jamais être de chercher d'abord ce qu'on voudrait mais de commencer par savoir en pratique certitude ce qu'on peut.

La toute-puissance de la volonté ne doit devenir un article de foi que lorsque la raison l'applique à de réelles possibilités.

Il ne faut pas savoir ce qu'on voudrait manger mais bien ce que l'on peut, ce que l'on pourra manger. En politique extérieure il ne faut jamais dire ce que M. Joseph Chailley écrivait dans la *Quinzaine Coloniale* au moment de la guerre du Transvaal : « Le Maroc doit être à nous. Le Siam doit être à nous. Prenons le Maroc. Prenons le Siam. » Il faut savoir si on a la force de les prendre... Savoir et non pas croire. Eh bien ! nous n'avions la force de prendre ni l'un ni l'autre. L'événement l'a prouvé.

M. Chailley, et tous les gens du Comité de l'Afrique française, du Comité du Maroc, et du *Temps* et des *Débats* et de l'*Union Coloniale* et tous les coloniaux,

— Sauf moi car j'ai conservé le souvenir des leçons de sagesse que ma vieille cuisinière donnait à ma gourmandise enfantine,

— Et sauf mon ami Louis Say car il avait lu

M. de Suffren, pratiqué le Maroc, et voulu s'établir au Cap de l'Eau dès 1886,

— Tous, les illustres et les inconnus, dans la question marocaine ont montré qu'ils avaient... les yeux plus gros que le ventre.

Comme je n'affirme jamais rien sans preuves, je prends la liberté de renvoyer le lecteur aux trois livres où j'ai traité ce propos, et qui sont : La *Question du Maroc* rédigé fin 1902, publié janvier 1903; puis la *Vérité sur l'Algérie* et enfin *Israël au Maroc*.

Et je prie bien que l'on ne se méprenne point sur le sentiment qui m'a dicté ce chapitre. Le livre que je publie aujourd'hui, cette Algérie nouvelle, c'est pour les gens d'affaires, auprès de qui je voudrais voir triompher mes idées de colonisation pratique sur le terrain même qui en fait le propos, c'est-à-dire au Maroc oriental. Or, depuis des années je suis en opposition d'idées avec les dirigeants du parti colonial. Et c'est précisément chez ces dirigeants que les gens d'affaires ont l'habitude de chercher vérité pour l'avis, l'opinion, la théorie ou la pratique en matière coloniale.

Je dois donc montrer aux gens d'affaires combien ces dirigeants coloniaux, leurs économistes ordinaires, ont l'erreur facile, et combien cette erreur fut constante en matière marocaine.

Après avoir lu les brochures de Louis Say, dès 1901, (*Magasin Colonial*) j'ai dit : « Nous ne pouvons pas prendre le Maroc. Bornons sagement, honnêtement notre ambition à profiter du voisinage algérien pour le pénétrer économiquement. »

Puis, lorsque je fus allé au Kiss et que j'y eus admiré l'œuvre de Louis Say, j'ai ajouté : « Nous avons la chance de posséder en Port Say le port algérien du Maroc. Ne nous inquiétons point du reste. Portons notre effort sur cette clef de la route de Fez... si tant est qu'une route puisse avoir une clef et que cette clef soit un port. »

Et tout le parti colonial a dit : « Prenons le Maroc. Nous avons la force de le prendre. Personne ne peut nous en empêcher. Nous devons donc le prendre. »

Eh bien! l'événement a montré — sans phrases — de quel côté se trouvaient, avec la sagesse et le bon sens, la claire et nette vision des réalités, la conscience logique des possibilités; et de quel côté se trouvait le contraire.

Cela n'est pas une vaine et puérile satisfaction que je veuille sottement offrir à mon amour-propre ou à mon orgueil... non... c'est tout simplement ce qu'en langage d'affaires on dit une référence.

J'ai des intérêts dans le Maroc oriental. J'y

suis colon. Je veux que l'on dote le plus rapidement possible ce pays des moyens d'exploitation pratique, par quoi la colonisation devient rémunératrice. Les gens d'affaires peuvent réaliser mon désir. Mais pour que cela soit vraiment à mon intérêt (qui est celui de la colonisation même et par conséquent celui de la collectivité française) il faut que cela soit en accord avec mon conseil. Et voilà que ce conseil est différent de celui que donne la direction du parti colonial.

Je suis donc bien obligé, pour faire triompher le mien, de montrer la référence qui en prouve, d'expérience, la qualité meilleure que celle de l'autre.

Nous offrons dans chaque boutique au client des souliers ; nos deux enseignes portent : « C'est ici qu'on trouve les meilleurs souliers ». Quand je sais que les souliers du concurrent n'ont jamais résisté de la semelle, ni de l'empeigne plus d'une semaine en sécheresse, plus de quatre jours par temps de pluie, et que les miens ont triomphé, toujours, des saisons, dans mon intérêt aussi bien que dans celui du client, je suis obligé de publier ces résultats de l'expérience.

Tous les hommes politiques, tous les économistes, tous les publicistes qui tiennent les boutiques du gouvernement, du parlement, des grandes sociétés et des grands journaux, jamais n'ont

vu clairement les réalités marocaines, jamais n'ont compris nos possibilités dans ce pays.

La toute petite équipe de la toute petite boutique Louis Say, Jean Hess et la compagnie, a toujours vu nettement les réalités marocaines, a toujours compris les possibilités de la France au Maroc.

Dans notre intérêt, aussi bien que dans celui de la France, maintenant que les événements ont ramené l'action française au développement du Maroc oriental, nous avons le droit et le devoir de rappeler, en le prouvant, que les gens dont l'avis diffère du nôtre sur les moyens pratiques de ce développement, sont des gens qui n'ont jamais compris les possibilités de l'intérêt français dans la politique marocaine, et que cela coûte à la France des milliers d'existences humaines, des milliards de francs.

C'est la référence que nous devons aux gens d'affaires pour qu'ils veuillent bien nous écouter, nous lire, et je l'espère bien, réaliser nos conseils.

NOTES AU CHAPITRE IV

I. — *Aux preuves de l'ignorance marocaine du Parti Colonial qui sont publiées dans mes livres, la* QUESTION DU MAROC, *la* VÉRITÉ SUR L'ALGÉRIE *et* ISRAEL AU MAROC *il convient d'ajouter quelques notes dont la comparaison avec les notes au chapitre précédent ne manquera point de piquant.*

J'ai parlé de l'appétit des Coloniaux en rappelant un conseil de la cuisinière qui nourrissait mon enfance. Il ne faudrait point voir en cela de l'ironie, car cette assimilation vulgaire des hauts desseins politiques du parti colonial à de l'appétit n'est point de moi. Je l'ai trouvée dans une publication très sérieuse où je crois l'on ne cultive point l'ironie. C'est très gravement que M. Robert de Caix de Saint-Amour écrivait dans le Bulletin du Comité de l'Afrique française en juin 1904.

« Il a fallu que les coloniaux vinssent montrer la compensation marocaine, faire naître en France l'appétit marocain pour que la diplomatie osât sortir des protestations stériles et irritantes pour entrer dans la voie des échanges ».

Eh ! oui. Mais l'appétit ne suffisait point ; il y fallait aussi l'estomac.

*
* *

Si je voulais complètes ces notes à mon chapitre IV, cela deviendrait un répertoire de bibliothèque... aussi limitons le choix à quelques brefs extraits de

*
* *

M. Delcassé.
C'est de la prose tout à fait officielle.

« Le Maroc *placé sous notre influence* c'est notre empire du Nord de l'Afrique fortifié; soumis à une influence étrangère, c'est pour le même empire la menace et la paralysie. Or, *l'heure était venue de savoir qui aurait au Maroc l'influence prépondérante...* »

Livre Jaune. Juin, 1904.

*
* *

« ... Le problème était celui-ci : *établir la prépondérance de la France au Maroc,* par conséquent augmenter sa puissance dans la Méditerranée sans s'aliéner, en se conciliant au contraire les puissances dont la situation dans la Méditerranée se signalent d'elle-même à nos préoccupations.
« Eh bien! nous n'avons perdu ni notre temps ni notre effort! »

Chambre des Députés, 10 novembre 1904.

*
* *

De la déclaration du *Comité du Maroc :*
« Rien n'importe plus actuellement à notre destinée nationale que l'avenir du Maroc : *Ce pays est le complément nécessaire de notre domaine colonial dans l'Afrique du Nord,* la dernière chance qui nous reste d'étendre l'aire occupée par notre race dans le monde, presque tout le reste de notre empire n'étant que terres tropicales où nous ne pouvons créer que des colonies d'exploitation.

Malheureusement cette magnifique région, que *les autres nations se résignent peu à peu à voir tomber sous la direction de la puissance déjà maîtresse des deux tiers du Maghreb* ne préoccupe pas assez l'opinion française et est trop peu connue en elle-même. Il ne saurait échapper au public que seul un groupement libre comme le Comité du Maroc peut, ainsi que l'a constamment fait le comité de l'Afrique française dont il émane, seconder, compléter et au besoin stimuler l'action du gouvernement en présence d'une question comme celle du Maroc ».

(Rien n'est plus net que cette déclaration... sinon le démenti donné par l'événement aux possibilités qu'elle affirmait.)

*
* *

Cependant les coloniaux qui la signaient croyaient bien qu'ils savaient *voir*; leur porte-plume M. de Caix écrivait :

« Ils représentent dans la politique internationale française l'élément qui sait voir ce qui est actuellement possible et désirable, et qui amène maintenant la vieille diplomatie arrachée aux questions sans issue à le voir et à le vouloir avec eux ».

B. C. A. F. Juin 1904.

Notre action au Maroc ne doit pas non plus s'attarder demander des permissions aux tiers.

La situation internationale est telle que nous devons, que nous pouvons agir.

Ibid.

« L'Allemagne ne dira rien. »

Ibid., avril 1904.

Et ceci :

« Lorsqu'une nation prétend au rang de grande puissance elle doit suivre résolument son chemin *du moment où il ne traverse pas le domaine d'autrui* et ne mène pas par conséquent à des conflits délibérément recherchés.

Ibid.

Il y avait des gens qui disaient à ces enthousiastes optimistes : « Prenez garde ! Et en admettant même que vous puissiez prendre ce Maroc, êtes-vous sûrs que la France y gagne grand chose, ne tirerez-vous point les marrons du feu pour autrui? »

Cela fut dit notamment par le *Maroc français* de J. Pélissier.

Mais on leur répondait ceci qui est de M. Robert de Caix de Saint-Amour dans l'analyse d'un livre de M. Fidel et toujours dans le B. C. A. F.

« Cela ne veut pas dire, comme certain l'ont avancé, que nous n'irons au Maroc que pour tirer au bénéfice d'autrui les marrons du feu. La puissance maîtresse de l'Algérie a dans ce pays des intérêts de politique, nous dirons même de sécurité qui excluent des vues si sommaires. La *domination politique* n'est jamais, en outre, stérile de bénéfices économiques, ne serait-ce que dans le chapitre des grands travaux publics. »

De M. Joseph Chailley l'âme de l'*Union coloniale française*. C'est lui qui avait écrit dans sa *Quinzaine Coloniale* : « Le temps est passé pour nous d'être les gendarmes du droit; prenons... » Il croyait qu'on pouvait prendre le Maroc, c'est qu'il avait un système. De passer par très loin; par le Sud oranais. Il l'expliqua gentiment dans un article du *Figaro*, 26 mai 1904.

« ... Le Sud oranais a une valeur politique considérable,

Cette valeur lui vient de ce qu'il est voisin du Maroc. Il lui est contigu sur des centaines de kilomètres. C'est pour cela que le parti colonial s'y est attaché. Du jour où il a eu *l'ambition et l'espoir de placer le Maroc sous l'influence* EXCLUSIVE *de la France*, il a vu qu'il avait dans le Sud oranais un atout sans rival. »

Du moment que l'on avait pareil atout l'on devait jouer la partie en bravant n'importe quel rival. Et l'on n'eut point peur.

Car M. de Coubertin avait dit dans le *Figaro* du 25 juillet 1905.

« Avoir peur ou en donner l'impression c'est creuser » dans la chair des peuples un puits artésien sanguinaire. »

J'espère qu'on ne m'accusera plus d'être un pamphlétaire, car je ne commente pas, et je ne cueille dans le jardin, pourtant richement fleuri de notre littérature coloniale (si on peut dire!) que ce tout petit bouquet de citations.

Et encore ne les eussé-je point faites s'il ne l'avait absolument fallu. Je suis colon dans la plaine des Angad. Je veux, pour expédier mon blé à Marseille, la route la moins coûteuse et la plus courte, la ligne droite, en plaine jusqu'à Port-Say par le col de Garbous, et tous ces gens que l'on consulte, ces gens dont l'autorité coloniale paraît aussi intangible que l'infaillibilité dogmatique de N. S. P. le Pape, ces hommes qui régentent les capitaux et les administrations, la presse et le Parlement, ces hommes voudraient que ma récolte des Angad, pour trouver un port d'embarquement, s'en allât par Marnia et les massifs du Chaïbrasso jusqu'à Nemours, ou bien fît le grand tour par Tlemcen!

Et on les écoute! Alors je suis bien obligé, pour qu'on

ne les écoute plus, de montrer ce que vaut leur opinion... à l'usage.

II. — *Ce que, dans l'intérêt algérien, c'est-à-dire dans l'intérêt français on devait, on pouvait penser en 1902 pour ne rien changer au Maroc.*

C'est ce que j'écrivais pour mon livre en 1902 :

En admettant même que les hautes puissances nous chargent de cette besogne que tous leurs diplomates reconnaissent nécessaire au Maroc, je veux dire la besogne de voirie, de gendarmerie et de police, et la judiciaire qui garantirait les contrats, il y a pour la matière des importations quelques traités où le Maroc a promis à toutes ces puissances toujours le traitement de la nation la plus favorisée. On admet qu'une puissance prenant un pays, cela se passe comme dans les héritages; un bloc; les charges si on veut les bénéfices; jamais les bénéfices sans les charges. Les bénéfices de la conquête marocaine, il n'y en aurait pas. Mais il y aurait des charges. Et même si paradoxal que cela paraisse à première vue, en dehors de toutes les considérations qui précèdent, la conquête ferait tomber les avantages commerciaux que nous possédons actuellement — car nous en possédons — et nous mettrait en beaucoup plus difficile posture pour étaler la concurrence étrangère.

Et cela nous conduit à parler dès maintenant de la loi de 1867.

(Cette loi déclare exempt de droits à l'entrée en Algérie les produits naturels ou fabriqués originaires de l'empire du Maroc.)

Cette loi a permis à l'Oranie de ne pas mourir de faim.

Elle lui a permis de manger du bœuf marocain et du mouton marocain. Elle lui a même permis d'en exporter en France. Et quand dernièrement, cette loi qui avait, de fait, à la liberté d'entrée des produits marocains en Algérie par terre la contre-partie de la liberté d'entrée des produits français au Maroc par terre, fut complétée par la loi des marchés francs permettant d'apporter à Marnia, à Aïn-Sefra, les produits français à des prix abordables pour l'acheteur marocain, celui-ci trouvant à acheter après avoir vendu, apporta beaucoup plus à vendre.

(Pendant ce temps les statisticiens étrangers pouvaient noter la décroissance de notre commerce avec le Maroc.)

Oui pour les ports, oui lorsque nous sommes soumis à la loi commune, lorsque nous restons vis-à-vis du Maroc dans la commune situation de la nation la plus favorisée pour les importations maritimes. Avec le 10 0/0 à l'entrée et le 10 0/0 à la sortie. Avec les 25 francs de droit impérial par tête de bétail. Avec les restrictions impériales de sortie des céréales.

Avec en un mot la législation du commerce *maritime* entre le Maroc et les puissances qui n'ont que des relations *maritimes* avec le dit Maroc.

Mais par la frontière de terre, par l'ancienne frontière turque devenue frontière française, par la frontière telle que nous sommes les seuls à en avoir une avec le Maroc (on ne saurait en effet y assimiler les frontières des présides espagnols régies suivant d'autres coutumes). Mais par cette frontière qui nous donne un privilège de situation, que nous garderons aussi longtemps que nous éviterons la sottise d'une conquête, par cette frontière où se font depuis 1867 librement les échanges, et où depuis la création des marchés francs nos produits arri-

vent dégrevés des octrois de mer et autres droits algériens, par cette frontière où nous n'avons pas à redouter la concurrence étrangère puisque, de fait, cette concurrence est impossible, notre commerce n'est pas en décadence, il se développe même dans des proportions merveilleuses...

Et comme on parlait de « négociations commerciales avec le Maroc, j'ajoutais : des négociations d'ordre commercial avec le Maroc, cela n'est pas possible. Toute négociation d'ordre commercial avec le Maroc si nous obtenions un avantage quelconque ne pourrait que nous nuire.

Ce n'est point paradoxal. Réfléchissez. Vous connaissez notre situation privilégiée sur la frontière de terre. Nous y avons le mieux. Nous ne pouvons y obtenir mieux. Si nous obtenions un avantage nouveau ce serait dans les ports ouverts, dans les ports ouverts à tous. Et alors tous nos concurrents par le fait même qu'un avantage nous serait accordé l'auraient aussi. Alors ce ne serait plus un avantage. Et voici comment ce deviendrait un désavantage. Toute amélioration dans le commerce de nos concurrents diminuerait d'autant la supériorité que nous vaut par terre le régime de 1867.

Donc, à moins d'être complètement fous, nos maîtres ne peuvent travailler, en négociant de nouveaux traités, à diminuer notre privilège « de terre ». Et s'ils parlent de négociations commerciales, c'est pour ne point avouer leurs inavouables desseins belliqueux.

J'avais développé la même thèse dans mon interview donnée au *Petit Marseillais*, et publiée le 23 septembre 1902.

« La question du Maroc est de celles qui, depuis long-

temps déjà, sont à l'ordre du jour des préoccupations de notre politique extérieure et ce n'est pas sans quelque souci qu'on en recherche la solution. Ces temps derniers, on a parlé, à ce propos, d'une démonstration militaire possible, impérieusement sollicitée, a-t-on dit dans certains milieux, par une situation troublée et l'incessant empiétement des rivalités qui saisissent toutes les occasions pour s'en prendre à nos intérêts économiques et à notre prestige national. D'autres, moins belliqueux ou tout simplement plus sages et pratiques, pensent qu'on doit se borner, pour le moment du moins, à organiser notre commerce avec le Maroc et à recueillir les fruits du traité de 1867 qu'il serait folie de dénoncer.

Cette dernière opinion est celle d'un voyageur dont l'expérience n'est point douteuse en ces matières, M. Jean Hess, qui arrive du Maroc et que nous avons eu le plaisir de voir hier, à son passage à Marseille.

M. Jean Hess a de la situation au Maroc, des impressions toutes récentes ; il vient, en effet, de parcourir les plages frontières du Kiss, le pays des Beni Massen et des Ked Dana, dans la vallée de la Moulouya, et il a pu interroger les chefs de toutes ces tribus riveraines.

Les Marocains, nous a dit M. Jean Hess, ne veulent pas que nous allions chez eux en conquérants ou en protecteurs, ils sont jaloux de leur indépendance et tiennent à leurs coutumes, mais ils verraient volontiers se développer nos relations commerciales. Les caïds de la frontière ne demandent qu'à nous seconder dans cette voie et il ne tient qu'à nous d'y entrer résolument.

Il faut pour cela, tout simplement, savoir et vouloir profiter des avantages que nous donne le traité de 1867.

Aux termes de ce traité les produits marocains entrent en franchise en Algérie par la frontière de terre,

tandis que nous ne les recevons [par les ports d'exportation, Tanger par exemple, qu'en payant un droit de 10 0/0 au prorata de leur valeur. Il en est de même pour les produits que nous expédions au Maroc.

Or, pour garder les bénéfices de notre traité, il faudrait déplacer le centre du marché marocain en le rapprochant plus normalement des lieux de production.

La solution consisterait à créer un port sur les plages frontières du Kiss, où les blés marocains arriveraient à meilleur compte qu'à Mélilla ou à Tanger, en évitant les frais de transport considérables que les longues distances imposent aux agriculteurs.

Les commerçants marseillais qui iraient s'approvisionner ainsi sur la frontière marocaine de blés qu'ils pourraient importer, en bénéficiant de 10 0/0 d'exportation, auraient l'avantage naturel de réexporter, par la même voie, farines, semoules, etc., avec un bénéfice équivalent, — d'où une marge de 20 0/0 à la faveur de laquelle il leur serait possible de concurrencer les farines américaines dont le marché marocain est aujourd'hui tributaire pour une large part.

L'opinion de M. Jean Hess est qu'on peut atteindre à ce résultat sans rien changer à nos traités actuels; il en fera la démonstration raisonnée dans un livre prochain.

En tous cas, nous avons cru intéressant de signaler aux commerçants marseillais la situation au Maroc, telle que M. Jean Hess nous l'a décrite. Nous sommes certains qu'ils en tireront des conclusions nécessaires.

Gaspard Galy.

Cette thèse de sagesse était également soutenue dans le journal d'un autre grand port de commerce français, dans le *Phare de la Loire*, à Nantes, 19 décembre 1904.

Depuis treize ans les deux hommes qui ont fait le plus pour la pénétration pacifique de la France au Maroc sont le capitaine de Saint-Julien, ancien chef du bureau arabe de Marnia, qui a commandé le cercle militaire de Marnia pendant dix ans et le lieutenant de vaisseau Louis Say, un nantais, qui, depuis quatre ans, a fondé Port-Say.

Avec le commandant de Saint-Julien l'importation annuelle du bétail marocain a dépassé 300.000 moutons et 40 000 bœufs avec M. Say et depuis l'ouverture de la plage du Kiss, les embarquements de céréales à Port-Say ont dépassé 150.000 quintaux et ont engendré un mouvement maritime considérable dont ont bénéficié les petits côtiers oranais et le port d'Oran.

Marnia et Port-Say sont le Far West oranais. Marnia est la voie de terre, Port-Say est la voie de mer. Ce sont les deux grandes directions que suit le commerce oranais, qui a pour objectif Oudjda et la vallée de la Mélouya.

Marnia et Port-Say ne sont pas deux centres commerciaux pouvant entrer en concurrence avec Oran. Ce sont deux centres d'affaires et d'approvisionnements où l'agriculture oranaise trouve au contraire des instruments de force avec les bœufs, des éléments de vitalité avec les troupeaux de moutons et des moyens de transactions commerciales extraordinaires avec des orges et des blés durs de premier choix, qui, loin de faire concurrence aux matières premières algériennes, servent au contraire à relever les moyennes de Relizane et contribuent à augmenter les cours des blés algériens.

C'est ce mouvement commercial dont le chiffre dépasse trente millions par an qui justifie le mieux le droit à l'intervention dans les affaires marocaines, que réclame le département d'Oran. Le Maroc n'est pas tout à Tanger. L'Algérie a comme champ d'opérations directes avec le Maroc les huit cents kilomètres de la frontière oranaise et surtout le littoral oranais. »

CHAPITRE V

La faillite marocaine n'est point la seule que l'on puisse opposer au Parti Colonial.

J'entends par « Parti Colonial » celui qui dirige nos affaires extérieures depuis 1870. Car il y a d'autres coloniaux que ceux de ce parti. Il y a des coloniaux « de principes. » Mais on n'a jusqu'à présent écouté que les autres.

C'est par les *opportunistes* que fut reprise, dirigée et ratée notre politique coloniale. Il était d'ailleurs impossible qu'opportuniste cette politique produisît autre chose que de coûteux échecs.

M. Guieysse disait : « Le défaut général de notre politique coloniale est un manque d'harmonie complet dans les conceptions et une insuffisance de coordination dans les tendances ». (*Presse Coloniale,* 9 mars 1909.)

Depuis quarante ans notre politique coloniale n'est qu'une suite incohérente d'expédients au

jour le jour. C'est la preuve de ce que vaut en politique l'opportunisme.

Je comprends cependant que l'on défende l'opportunisme pour son œuvre métropolitaine.

Oui, les principes logiques, les lois rigoureuses, les conditions essentielles, absolues, d'une bonne organisation sociale, on ne peut, ainsi qu'un ingénieur élevant des maisons, les appliquer intégralement au fonctionnement d'une société ancienne, dans quoi nous sommes nés, et que, véritablement il serait difficile de jeter à bas, entièrement, du coup, telle une vieille bâtisse, pour en construire une neuve.

Jamais nous ne reprocherons à la bourgeoisie, dont Gambetta fut le porte-drapeau, de n'avoir pu organiser la France en y équilibrant avec logique, raison, justice, intérêt pour tous, l'action des diverses forces ennemies qui la composent.

Je dis « forces ennemies » parce que, au lieu d'être parallèlement dirigées dans un effort commun vers la poursuite commune d'un commun bonheur, elles sont, en héritage des barbaries de jadis, actionnées les unes contre les autres pour des chocs d'où résulte le malheur commun.

Il serait injuste de condamner sans circonstances atténuantes les hommes qui fondèrent la troisième république pour ce qu'ils n'ont point

organisé l'harmonie dans la société anarchique, désordonnée, qui, à leur venue au pouvoir, était la France... et l'est encore malheureusement beaucoup trop.

Ils étaient obligés de vivre; que ce fût d'expédients ou de principes.

La mêlée ne permettait point que l'on discutât les problèmes en philosophe certain de l'avenir. C'était la guerre. Et il fallait que la République ne fût pas tuée. Des nécessités accablaient ces gens, dont ils n'étaient point responsables. Si leur marche fut lente, baroque, vacillante, un progrès d'anémiés, d'ivrognes ou de culs-de-jatte, c'est que le passé avait jeté sur leurs épaules un lourd manteau, le passé, dont, je le répète, ils n'étaient point responsables. La maison était pourrie, malsaine; ils ne l'avaient pas construite... et nous devions l'habiter...

Oui, tel discours, encore bien que l'on y pourrait chicaner et prouver que... malgré tout...

Tenons cependant qu'ils aient eu raison.

*
* *

Mais leur œuvre coloniale!

Il n'y avait là nul héritage mauvais.

Ne parlons point de ce que l'on est convenu de nommer les « vieilles colonies; » à vrai dire,

c'est des départements, et, si nous en réservons, bien entendu, la valeur morale, politique, elles ont dans l'empire d'aujourd'hui peu d'importance en regard des nouvelles colonies, de l'Algérie, de l'Indo Chine, de Madagascar, de l'Afrique occidentale.

Ce que nous possédions dans l'Afrique nord constituait une colonie viable; les principes d'une politique vraiment libérale et de progrès économique certain y avaient été indiqués par Napoléon III.

Ailleurs on taillait dans le neuf. On pouvait absolument faire ce qu'on voulait. Donc on devait bien faire.

N'objectez point que l'on dût se hâter pour constituer notre empire colonial sous peine d'y être devancés par des rivaux plus rapides; qu'il fallait agir... Car cela ne serait point une excuse.

J'admets que les transformations de la politique internationale, que l'évolution économique des nations nous aient imposé l'extension de notre politique coloniale, cherchons, en cela, quelle était la besogne pressée.

Que voulait-on?

S'assurer des marchés privilégiés pour y vendre la surproduction métropolitaine. Conquérir ces marchés pour que des victoires nous rendissent le prestige perdu en 1870.

Or toutes les grandes nations voulaient aussi conquérir des marchés coloniaux.

C'était « une course au clocher » ; le mot est de Jules Ferry. Nous devions donc aller vite, courir.

Mais pas courir toujours. C'est uniquement dans la conquête qu'il fallait se hâter afin de n'être point devancé. On était pressé de conquérir, c'est vrai, mais conquérir, n'est pas coloniser, n'est pas organiser.

La conquête nous donnait des possessions où des sociétés indigènes vivaient. Dès que ces possessions nous appartinrent sans conteste, rien ne nous obligeait à transformer les sociétés indigènes en colonies sans avoir pris le temps de chercher et de trouver la bonne politique applicable à chacune d'elles.

Aussi l'opportunisme colonial d'organisation hâtive, irréfléchie, au jour le jour, est-il inexcusable.

Ce n'est point nous qui le condamnons. C'est les faits.

On voulait des marchés privilégiés ? L'Indo-Chine et Madagascar prétendent qu'elles meurent d'être les clientes de la production française. L'Afrique occidentale affirme qu'elle vit en achetant ailleurs que chez nous. C'est M. Caillaux, c'est M. Guieysse (pour ne citer que ces deux hommes d'Etat) qui nous ont dit cela.

On voulait un prestige nouveau qui nous rendît très forts. L'a-t-on vraiment gagné? Fachoda, Tanger, Algésiras répondent.

Le pain est la meilleure et la plus nécessaire des choses. Mais le fou qui en mange trop chaud, des kilos, meurt étouffé. La politique coloniale est excellente et nécessaire... mais en opportunisme elle est bien lourde à digérer. Pour qu'elle « passe » il faut qu'elle vienne à l'école chez les philosophes à principes.

Oui ; c'est là propos que les gens d'affaires doivent méditer quand la réclame et la publicité leur montrent nos chefs coloniaux d'aujourd'hui sous l'auréole de Gambetta, de Jules Ferry.

« Donnez-nous de l'argent et des hommes pour conquérir l'Indo-Chine ! Donnez-nous de l'argent pour faire connaître l'Indo-Chine. »

Ils ont dit la même litanie pour toutes les autres parties de l'empire.

Ils ont dit cela au peuple des contribuables et des parents de soldats. Ils ont dit cela aux chambres de l'industrie et du commerce. Ils disaient cela en promettant des marchés qui donneraient à tous la prospérité... Et l'événement, brutal, a montré le néant de leurs promesses.

NOTES AU CHAPITRE V

I. — *Le Parti Colonial en conquérant l'Empire a promis de nous rendre plus forts et capables de faire respecter notre volonté à Londres comme à Berlin.*

De *Jules Ferry* :

« La France est forte et sa défensive est invincible... C'est parce que la France est forte qu'elle ne doit abdiquer ni dans la Méditerranée ni dans l'Océan Indien ses droits de grande puissance. » (Préface du livre : *Le Tonkin et la mère Patrie,* 1890.)

De *Rambaud* :

« On ne voit pas bien en somme à quoi il sert d'être si fort si l'on est bien résolu à toujours rester chez soi. »

Vol. *Les affaires de Tunisie*, 1882.

De *M. René Millet* :

« C'est des entreprises coloniales que nous tirerons la force, l'initiative et la souplesse qui nous feront respecter sur le Rhin. »

Vol. *L'Expansion Coloniale de la France et la diplomatie*, 1895.

De *M. Joseph Reinach* :

... Non, il n'était pas possible de rester plus longtemps sous le coup d'une pareille humiliation, d'un pareil aveu de faiblesse. Non, il était impossible de ne pas saisir la première occasion de montrer qu'on ne craignait pas le feu, de prouver qu'on était toujours la France, de se réhabiliter à ses propres yeux et aux yeux des autres. Si l'on fit fête alors avec tant d'effusion au hardi explorateur Savorgnan de Brazza, si le Congo fut alors célébré comme un second Nil par des milliers de citoyens qui la veille en ignoraient le nom, ce ne fut pas pour une autre cause.

Mais le Congo n'était qu'un champ d'exploration et l'instinct populaire attendait et voulait autre chose.

Evolution de la Politique Coloniale.
Revue Bleue, 1885

Enfin de *M. Etienne* :

« ... Jules Ferry s'était fixé le devoir de régénérer la » France mutilée et de lui faire oublier *pour un temps* » l'humiliation de la guerre de 1870 par la gloire des » extensions coloniales. »

Revue Franco-Musulmane, mai 1902.

II. — *La Réponse des Faits.*

M. Eugène Etienne est un humoriste exquis. Il y a toujours dans ses discours, dans ses écrits, quelque petit mot qui n'a l'air de rien, et qui cependant force les gens intelligents à louer l'ancien ministre de la guerre. Ainsi, dans cet exposé du devoir que s'était fixé Jules Ferry, M. Etienne prend-il bien soin de glisser avec bonhomie cette petite incidente à l'apparence naïve « pour un temps ». Combien l'événement hélas donnait raison à cette prudence !

En effet, nos triomphes sur les arabes, les nègres et les jaunes « pour un temps » seulement, nous ont rendu l'illusion que nous étions de nouveau les forts et qu'on nous respectait. Pour un temps ! Pour un tout petit temps seulement.

Car ce fut Boussah, Fachoda, Tanger, Algésiras. Et hier la convention de février 1909.

III. — *Le Parti Colonial en conquérant l'empire nous a promis des marchés qui rendraient la prospérité à notre commerce et à notre industrie, des marchés privilégiés.*

De *Jules Ferry* :

« La politique coloniale est la fille de la politique in-
» dustrielle... l'exportation est un facteur essentiel de la
» prospérité publique, et le champ d'emploi des capi-
» taux, comme la demande du travail, se mesure à l'é-
» tendue du marché étranger...

» Mais tout le monde aujourd'hui veut filer et tisser,
» forger et distiller.

» ... De l'autre côté des Vosges comme au delà de l'At-
» lantique, le régime protecteur a multiplié les manufac-
» tures, supprimé d'anciens débouchés, jeté sur le mar-
» ché de l'Europe de redoutables concurrences.

» ... Le système protecteur est une machine à vapeur
» sans soupape de sûreté, s'il n'a pas pour correctif et pour
» auxiliaire une saine et sérieuse politique coloniale.

» La paix sociale est, dans l'âge industriel de l'huma-
» nité, une question de débouchés... La consommation
» européenne est saturée, il faut faire surgir des autres
» parties du globe de nouvelles couches de consommateurs,
» sous peine de mettre la société moderne en faillite et
» de préparer pour l'aurore du vingtième siècle une li-
» quidation sociale par voie de cataclysme dont on ne
» saurait calculer les conséquences. »

(*Le Tonkin et la mère patrie.*)

De *Rambaud.*

« La concurrence est de plus en plus ardente entre na-
» tions européennes pour se disputer ces débouchés loin-
» tains, ces stations aux portes de la barbarie qu'un ins-
» tinct sûr indique à la vieille Europe comme les têtes de
» pont de la civilisation et les voies de l'avenir. »

(*Les affaires de Tunisie.*)

Et toutes ces promesses furent paraphrasées par tous les organes de publicité du parti. Toute la collection de la *Quinzaine Coloniale* organe de l'*Union Coloniale* est typique.

IV. — *La réponse des faits.*

Elle fut exposée devant le *Congrès Colonial de 1906* par des gens qui n'étaient point des pamphlétaires ni des ennemis de la cause coloniale puisque on les nommait : Clémentel, ministre en exercice, Baudin, Caillaux, Guieysse alors ministres en disponibilité, et Deloncle, ministériel à perpétuité.

Ils dirent en substance :

« Les colonies meurent économiquement sans nous enrichir parce qu'on a voulu qu'elles fussent des marchés privilégiés pour l'industrie et le commerce de la France. Il faut les ouvrir librement au commerce et à l'industrie de l'étranger. Nos produits seront ainsi évincés. Mais tant pis. Le salut colonial l'exige. »

M. Caillaux alla même plus loin. Pour favoriser la création d'une industrie coloniale, il n'hésita point à proclamer que non seulement on ne devait plus protéger l'industrie métropolitaine, mais que l'on pourrait aller jusqu'à la frapper à son tour.

M. Clémentel avait dit joliment :

« En voulant nous réserver les clients des colonies nous » avons commis une suprême erreur... Des tarifs douaniers trop élevés, des prohibitions arbitraires retardent » le libre et profitable essor de ces jeunes pays. L'étroit » corset d'un protectionnisme excessif comprime leurs organes. »

Soutenir sans comprimer, corset large et politique de liberté... qu'importe si nous ne plaçons plus notre marchandise dans la colonie; l'essentiel est que celle-ci puisse trouver librement celle qui lui plaît...

Mais alors que devient cette affirmation de M. Méline rappelée par M. Guieysse :

« Il faut que les colonies offrent aux produits français des débouchés de plus en plus larges, sinon, la politique coloniale serait radicalement condamnée. »

Rassurez-vous. Ce n'est point toute la politique coloniale qui est condamnée, mais seulement la « mauvaise » politique coloniale.

CHAPITRE VI

Sur le droit à la critique en matière coloniale.

Quand on publie dans les journaux des articles pour marquer, suivant l'actualité, les défaillances de notre politique extérieure, les gens dont on note les erreurs croient avoir justifié leur insuffisance en accusant leurs censeurs de n'être que de malveillants, d'impuissants critiques.

Pour beaucoup de coloniaux qui n'ont dans leur souvenir que de brefs articles de moi, je serais le malveillant, l'impuissant critique.

— Malveillant... j'en conviens. Je ne veux aucun bien au parti responsable des erreurs coloniales qui endettent notre budget.

— Impuissant... mais c'est une simple affaire de point de vue. Tant que ce reproche ne me viendra pas de ma bonne amie... grands Dieux!... il me touchera peu.

— Critique... Voici une autre question. Et qui se discute. Et que je veux discuter.

Bien avant les républicains de la métropole, nos coloniaux ont mis en pratique la théorie du bloc.

Si vous n'admirez pas intégralement leur œuvre vous êtes un anti-colonial. Depuis que, voyant la vérité, j'ai dénoncé leurs erreurs coloniales, je suis devenu un anti-colonial !

Si vous ne déposez pas au vestiaire des cercles de leurs groupes toute liberté de jugement, vous passez dans le camp de leurs ennemis !

L'écrivain ne doit publier que ce qui sert les « affaires » de leurs chefs ; que ce qui chatouille l'amour-propre et le chauvinisme de leurs moutons.

Eh bien ! non ! Je préfère être l'excommunié, j'aime mieux rester en marge.

Ma raison n'admet pas qu'au moment où on la refuse au Pape, on accorde l'infaillibilité à certains pontifes coloniaux.

Non. Non. Mille et une fois non.

Je ne puis me contenter de dire, d'écrire *amen* quand de tels pontifes officient.

J'ai la prétention de voir.

Je veux étudier les réalités.

Constater les faits.

Or, quand je regarde, et que j'étudie, je suis bien obligé de constater partout l'insuccès, la

faillite aux programmes et aux promesses. Et cet insuccès me force à condamner les systèmes de politique et d'administration qui nous l'ont valu. Et je dois condamner aussi les hommes, les philosophes, les metteurs en œuvre et les agents de ces systèmes.

Or, cela deviendrait, à l'appréciation du bloc des coloniaux, une critique basse, et l'envieuse manie, le dénigrement professionnel des critiques, lesquels, ne sachant, ne pouvant agir, blâmeraient l'action.

*
* *

Les coloniaux font aussi à leurs critiques un autre reproche, que voici, et dont les Indo-Chinois, les Algériens encore plus, me furent prodigues : « Vous ne pouvez rien savoir, disent-ils, vous ne savez rien de nos pays, car vous êtes le passant, le nouveau débarqué. »

Si je répondais que depuis plus de vingt-cinq années, j'en ai usé plus de quinze, non seulement à passer, mais à séjourner en Asie, en Afrique, dans nos colonies... Si je disais ce que j'y ai fait... si je rappelais que depuis que j'ai l'âge d'homme je me suis occupé de nos questions coloniales... etc..., etc..., je tomberais dans une ridicule fatuité.

Et bien inutile.

Car, lorsqu'on lit quelque travail écrit, ce n'est pas l'écrivain, ni ses états de service, ni ce qu'il sait, ni ce qu'il ignore, ni s'il a du talent ou les cheveux blonds, qui importe, mais uniquement ceci : Raisonne-t-il juste ? Dit-il vérités ? Réalités ?

Aura-t-il vécu cinq minutes ou dix ans quelque part, cela ne signifie rien. La durée de la vision, de l'étude n'est pas un facteur de relation fixe pour que l'on voie juste et que l'on dise vrai.

Au pont des mendiants qui précède la grande porte impériale de la ville tartare, à Péking, il y avait un vieil homme. Depuis un nombre d'années, tel qu'il n'en savait plus le compte, ce malheureux avait passé les jours accroupi sur la même dalle de granit. Je lui ai demandé quelle était jadis la couleur des boiseries de la porte, alors effacées, lavées par les pluies. Mais il n'a pu me le dire, bien qu'il fût plus âgé que ces boiseries, devant quoi s'était écoulée sa vie. Le vieil homme était aveugle...

Il y a aussi pour noter l'aspect d'un paysage, d'une foule, des appareils photographiques, les uns valant quatre francs quatre-vingt quinze, et les autres payés 600 francs. Leurs clichés diffèrent.

Et, de même, il y a les fils de « bonnes mères »,

et les autres ; les aigles et les chouettes ; les voyants et les aveugles... Oui !...

*
* *

Je pourrais donc accepter le reproche de n'être qu'un critique.

Cela ne m'empêcherait point d'affirmer que mon rôle d'écrivain utile à la République ne serait en rien diminué, parce que les gens, attaqués par moi, condamnés (même exécutés, cela fut), réduiraient ce rôle à la seule critique de leurs fautes.

Mon droit de citoyen qui paie ses contributions est de vouloir que mon argent ne soit pas employé en œuvres injustes, dont l'expérience à défaut de la morale, démontre que l'on n'obtient que pertes. Ce droit de critiquer le mauvais emploi des finances nationales, quand les élus parlementaires, *à qui* **nous** *l'avons délégué*, ne l'exercent point pour notre satisfaction (comme c'est le cas en manière coloniale) il m'est permis de le faire valoir, sans assumer, pour autant, le devoir d'indiquer le remède aux maux publics dont je me plains.

Mon droit d'homme est de vouloir que ceux à qui je délègue mon action nationale envers d'autres hommes, l'exercent avec justice.

Et ce droit comporte celui de protester lors-

que je constate qu'ils sont injustes, sans que je sois obligé de leur dire comment ils devraient être justes.

Citoyen, suivant la part du nombre, propriétaire de l'Etat, je paie des hommes pour qu'ils gèrent cet Etat, *mon Etat*, les transactions, les revenus, les dépenses, les affaires de cet Etat, *de mon Etat, de notre Etat*, en servant mon intérêt et la justice. J'écris « mon intérêt et la justice », je devrais écrire simplement mon intérêt, car sans justice il n'y a pas d'intérêt assuré.

Quand, pour honneur et salaire, ces gens, qui deviennent nos représentants et nos gouvernants (et devraient être nos serviteurs) recherchent, demandent la gérance politique, administrative de nos affaires, publiques, nationales, par cela même qu'ils s'offrent, ils s'affirment capables de les bien gérer, prétendent qu'ils en ont la science, l'art, le métier, l'expérience.

Et quand l'événement prouve leur incapacité, j'ai, moi, le droit de les critiquer, en constatant qu'ils ont mal fait, sans être obligé de leur dire comment ils auraient dû agir pour bien faire.

*
* *

Propriétaire d'un champ j'accepte les offres d'un laboureur. Si cet homme creuse des sillons où

ne lèvent pas les moissons, je n'ai pas à lui apprendre le maniement de la charrue pour lui dire qu'il ne sait pas labourer et qu'il m'a trompé en se faisant payer par moi comme bon laboureur.

Quand mon restaurateur me sert de mauvais plats, j'ai le droit de critiquer sa cuisine, sans être obligé d'enseigner à son gâte-sauces comment on doit pousser le feu et découvrir les casseroles pour qu'un rôti au beurre ne soit pas un bouilli à la vapeur.

Et mille autres exemples, tous également démonstratifs du droit à la critique, viennent à mon esprit... que le vôtre devine.

Citoyen français, quand je vois nos gâte-sauces politiques, administratifs, gouvernementaux, payés plus cher que parfaits cuisiniers, nous dépenser *des milliards de francs*, nous tuer des milliers d'hommes, pour que nos entreprises coloniales, **toutes**, ne subsistent que par l'emprunt, le quel est l'exploitation du conquérant, et par l'impôt excessif, lequel est l'exploitation du vaincu, j'ai le droit de protester, sans qu'on ait celui de me demander recette pour une meilleure politique.

Le droit de siffler une pièce on l'achète en payant sa place au bureau, le droit de critiquer notre politique coloniale et nos coloniaux, chaque

année je l'acquitte chez le perceptenr de mon quartier.

*
* *

Mais, comme tout de même à tout droit correspond un devoir, et que pour avoir logiquement critiqué notre mauvaise politique coloniale j'ai su voir les conditions qui la modifieraient en bien, je reconnais qu'il importe de montrer aujourd'hui aux coloniaux quelques-unes de ces conditions... de politique pratique. Et c'est mon livre.

CHAPITRE VII

Pour agir pratiquement c'est-à-dire avec chance, avec certitude de bénéfice économique dans le Maroc oriental (... et ailleurs) on doit changer et les directeurs et les principes de notre politique coloniale.

Ce n'est point la politique coloniale qui est une chose mauvaise en soi.

C'est la politique coloniale basée sur de mauvais principes et dirigée par des hommes mauvais qui est une chose mauvaise.

De la théorie? Des théories!

Je sais. La prétention généralement est mal accueillie surtout par les gens d'affaires. Eh bien! je les prie de fixer leur attention tout spécialement sur le propos, car c'est pour eux, tout spécialement que j'écris.

Je n'ignore point qu'ils ont fait leur, un mot célèbre de Me Barboux.

L'éminent avocat plaisanta quelque jour « ces

» professeurs érudits qui critiquent les décisions
» judiciaires avec toute leur candeur scientifique,
» en géométrie, sans souci des conséquences,
» sans tenir compte de la pratique, cet hôpital
» des théories. »

Et beaucoup de gens d'affaires quand on leur parle « théorie » répondent « pratique » en rappelant que « la pratique est l'hôpital des théories ».

Oui. Des mauvaises théories.

Et c'est précisément parce que réalisées dans la pratique elles ont donné mauvais résultats que j'ai le droit de dire mauvaises les théories de l'opportunisme en matière coloniale et d'en exiger d'autres.

C'est parce que je vois péricliter les affaires économiques dans la politique sans principes de l'opportunisme colonial que je veux, pour que nos affaires, pour que mes affaires économiques prospèrent dans le Maroc oriental, pour qu'on m'y donne le chemin de fer Oudjda-Port-Say et non celui d'Oudjda-Marnia-Nemours, que je voudrais dans ce pays une politique à principes. Si le mot n'était point galvaudé, je dirais une politique radicale.

Entendez, une politique dont le principe, au lieu d'être subordonné à l'éphémère opportunité d'une réalité qui passe, sera dans l'accord avec

les nécessités constantes de la réalité qui demeure.

Une puissance politique existe aujourd'hui qui voudrait pour le Maroc oriental un débouché sur la mer par la route de Nemours.

Elle dit cela aux gens d'affaires.

L'écouter, c'est obéir à l'éphémère apportunité d'une réalité qui passe.

La réalité qui demeure est celle de la nature qui a mis entre Oudjda et Nemours 72 kilomètres et cette haute barrière du Chaïb-Rasso, la sauvage et l'incultivable montagne, alors qu'elle a mis entre Oudjda et Port-Say 50 kilomètres de route à travers 3 plaines fertiles communiquant par le col de Garbous et les gorges du Kiss.

En politique coloniale opportuniste actuelle on écoute une puissance éphémère. Dans la politique coloniale à principes que je réclame on écoutera la nature. Et ce sera la seule politique pratique. Pour que tout le monde gagne de l'argent dans les affaires coloniales, il faut que ces affaires soient régies par une politique à principes.

CHAPITRE VIII

Un principe juste est plus fort que tout. Du respect des lois qui ne sont point faites par les hommes dépend l'excellence de toute politique.

Hegel a dit :

« C'est une duperie d'opposer ce qui devrait être » à ce qui est. »

Oui, pour le philosophe ; non, pour la cause défendue.

Jean-Jacques Rousseau a constaté :

« Les amis de la vérité ne sont pas bien » venus... et ne doivent pas s'attendre à l'être. » Chacun a sa vocation sur la terre ; la mienne » est de dire au public des vérités dures, mais » utiles ; je tâche de la remplir sans m'embar- » rasser du mal que m'en veulent les méchants » et qu'ils me font quand ils le peuvent. J'ai » prêché l'humanité, la douceur autant qu'il a

» dépendu de moi. Ce n'est pas ma faute si l'on
» ne m'a pas écouté. »

Et, triste, il a écrit :

« Où le ressort public est usé, les abus sont
» sans remède. »

Cela en 1762.

Trente ans après, c'était Quatre-vingt-douze...

Je ne désire pas que, lorsque le ressort public se renouvellera, ce soit encore aux montants des guillotines. Mais je *vois* qu'il se retrouvera. Que les abus cesseront; les coloniaux et les autres... De nouveaux surgiront sans doute, mais comme jalons marquant nouvelle étape vers de nouveaux progrès.

Notre pays a la vertu que, toutes les fois qu'on l'a cru agonisant dans l'erreur, ce n'était que repos où mûrissaient les germes de vérité semés par les philosophes; que sommeils suivis de réveils, terribles quelquefois, magnifiques toujours!

Peut-être viendra-t-il un jour où la France sera bien réellement « l'astre qui s'éteint », mais nous n'y sommes pas encore dans « la période glaciaire ». Non, non. J'en atteste mon sang qui bout, ma raison qui gronde et toutes les voix qui clament le verbe de la vie : « Ne tue pas. Ne prends pas. Ne fais pas à d'autres ce que tu ne veux pas qu'on te fasse! Pour ré-

colter il faut que tu sèmes. Pour que ton champ produise il faut que tu le travailles. »

Ces voix qu'on méprisait hier, on les écoute aujourd'hui, on les entendra demain. Et si cela ne devient pas encore le bien, ce sera certainement du mieux.

« Quand une idée a traversé le cerveau d'un » homme, c'est la force la plus indestructible qui » soit au monde », écrit Tolstoï. Oui, quand c'est une *bonne* idée.

J'ai l'idée que si pour faire un carré de choux il faut absolument connaître et respecter quelques lois naturelles, éternelles, objectives, en dehors du génie des hommes, d'une inflexible rigueur, il en est de même pour faire une colonie.

C'est l'idée maîtresse de mes écrits. Désormais elle est une force que rien ne détruira. Et quand elle aura trouvé les cerveaux capables de la réaliser en action politique, elle transformera et notre politique coloniale et notre politique intérieure.

La France a des éléments coloniaux excellents, des hommes courageux, des hommes laborieux, des hommes généreux, de l'intelligence, de la force, de la richesse.

Et tout cela mis en œuvre par les fondateurs de l'empire, a produit ce résultat paradoxal d'endetter la métropole en appauvrissant et en

mécontentant les indigènes sans enrichir ni satisfaire les colons.

Pourquoi ce résultat mauvais ?

Parce que dans cette œuvre coloniale due aux opportunistes, singuliers philosophes qui construisent leurs mécaniques sociales d'après les seules nécessités apparentes du moment, on n'a jamais voulu rechercher les lois essentielles du toujours, on n'a jamais voulu écouter ceux qui, voyant ces principes, les indiquaient, demandant qu'on les appliquât.

L'homme à principes fut toujours ridicule. Et toujours le réformateur à principes fut considéré comme fou. Cependant lui seul a raison.

Les expédients de l'opportunisme qui séduisent les élites bourgeoises par des apparences de bon sens, de sens pratique, sont des illusions dangereuses, ruineuses. Toute notre histoire coloniale, dussé-je me répéter, rabâcher, il faut que j'insiste, en est la démonstration. L'Algérie, qui est notre grand succès, coûte à l'Etat cinq milliards de notre dette (si l'on y ajoute les intérêts payés réellement, c'est plus de vingt-cinq milliards!)

Dans cette même colonie d'un prix coûtant si difficile à regagner par l'Etat, les particuliers ont une hypothèque de quatorze cent millions, à six du cent pour la moyenne des intérêts !

Les nouvelles colonies glissent sur la même pente.

En les organisant on ne veut ni rechercher ni appliquer les principes éternels de la vie des Etats, de cette vie, au fond, toujours la même, dont l'excellence toujours a dépendu, toujours dépendra de l'*harmonie des intérêts, en résultat commun des efforts différents et libres réalisés par les hommes différents et conscients qui composent ces Etats.*

Or, ces principes ne sont pas des choses mystérieuses, divines, tabou, que l'on ait difficultés à chercher, peine à découvrir, génie à formuler.

Des écrivains, qui étaient des hommes, depuis longtemps en ont montré les essentiels. Que si les philosophes de la Chine apparaissaient lointains, qu'on laissât Hippocrate aux médecins et N. S. Jésus-Christ aux religieux, on pouvait lire Montesquieu. Plus près de nous on pouvait connaître Taine, le Dr Le Bon, M. de Lanessan, M. Demolins.

Et chez eux on trouve les principes.

Le Dr Le Bon nous a même indiqué les lois.

« Un phénomène social, dit-il, doit être étudié » comme un phénomène chimique ou physique » quelconque. Il est soumis à certaines lois ou » si vous le préférez à certaines hiérarchies de » nécessités. »

« L'homme s'agite. Des forces supérieures le
» mènent : Nature, Providence, Fatalité ou Des-
» tin, il n'importe. Nous sommes saisis de la
» naissance jusqu'à la mort dans un engrenage
» de forces bienfaisantes ou nuisibles, irrésis-
» tibles toujours. Notre suprême effort est d'ar-
» river à connaître quelques conditions de leurs
» manifestations. »

C'est-à-dire des lois.

CHAPITRE IX

Sur l'utilité de quelques chapitres qui suivront.

Evidemment, pour montrer comment il sera possible d'extraire les plus riches minerais des montagnes,

de récolter les alfas les plus abondants sur les hauts plateaux,

de faire les plus précieuses moissons dans les plaines du Maroc oriental,

et par quelle route la meilleure et la moins coûteuse on devra, pour l'échange européen conduire ces produits à la mer,

plus d'un se demandera que diable ces philosophies de Hegel et de Jean-Jacques, et des autres avec celle de monsieur Jean Hess par-dessus le marché viennent badauder en pareilles affaires.

C'est vrai. Même je me proposais d'écrire pour ce tout un chapitre d'explications nouvelles.

Mais j'ai réfléchi heureusement. Et j'ai compris que ceux qui comprendraient l'explication seraient seulement les gens à qui elle n'était point nécessaire pour qu'ils comprissent le pourquoi des chapitres de quoi je me proposais d'exposer l'utilité.

Aussi je les prie simplement de lire comment j'établis la loi des races, puis la loi des nationalités, et comment je déduis de ces deux lois celle de l'association.

Les autres, ceux qui ne comprendraient point n'ont qu'à supprimer cette lecture. Ce n'est que trois chapitres à « sauter ».

CHAPITRE X

La Loi des races.

La politique coloniale met en relations des hommes de races différentes. Il est donc nécessaire de préciser la réalité des races, puis de chercher si cette réalité ne donne pas des lois qui seraient alors fondamentales.

L'évidence apparaît en certitude à l'esprit des bonnes gens, des hommes simples, car il n'est pas besoin de la prouver; il suffit de la constater. Mais il y a des gens d'esprit excessivement subtil, à qui les réalités évidentes doivent être plus que montrées, démontrées. Le sophiste a la vie dure. Il revient. Pour le motif louable et généreux que le progrès de l'humanité vers le commun bonheur exige plus grande justice dans les relations des hommes, voici maintenant qu'on nie la race. On la dit un préjugé.

Cependant le bon sens universel a constaté

qu'il y a différents climats où vivent des hommes qui ne se ressemblent point. On a vu, senti, compris qu'il y a notamment des pays froids, des pays chauds, des hommes blancs, noirs, jaunes... De même qu'il n'était pas possible que l'on fît erreur en différenciant un pays sous le tropique d'un pays sous le cercle polaire, il n'était pas davantage possible qu'on s'illusionnât en voyant qu'il y a différence entre un noir et un blanc.

C'est pourquoi la notion de la réalité de la race est aussi ancienne que la conscience humaine.

Cette notion fut abominablement exploitée, mal employée... D'accord.

Puis, la réalité n'en fut pas rigoureusement définie... J'en conviens encore. Les critiques ont raison de dire que les distinctions d'école, fondées sur la morphologie (anthropologie classique) ou sur la psychologie (système du Dr Le Bon) n'offrent pas suffisante précision pour qu'un esprit, voulant à la vérité l'absolu, puisse les accepter.

Mais, qu'une évidente réalité soit mal interprétée et mal définie, cela, pour autant, ne donne à personne le droit de la nier.

Je n'ai pas besoin de définir l'être pour savoir que je suis. L'humanité n'a pas attendu les philosophes pour être sûre de son existence. Elle

Une Algérie nouvelle, le volume de Jean Hess, que l'éditeur Stock publie, est un des livres les plus utiles de ce temps. Les affaires du Maroc viennent de prouver, une fois de plus, à quel point notre politique coloniale est incohérente et ruineuse. Comment pourrait-elle devenir logique et rémunératrice? Jean Hess nous le dit en son nouveau livre qui a pour sous-titre : « *Quelques principes de colonisation pratique sur le propos du Maroc oriental et de Port-Say.* » Toutes les qualités de verve aiguë, de vigueur incisive et de haute raison qui ont fait la réputation de l'auteur, on en retrouvera l'intense expression dans cette œuvre, dont le succès troublera quelque peu la paresse de nos « mauvais bergers. »

existe par ce qu'elle existe. Et je le sais parce que je le constate. Les races, les climats sont parce qu'ils sont. Et je le sais parce que je le constate.

Que l'on m'en dise ou non les comment et les pourquoi, cela ne m'empêche pas de savoir qu'il y a des climats différents et des races différentes ; que j'ai froid en Norvège ; que j'ai chaud en Cochinchine, au Congo ; que je suis blanc ; que le Cochinchinois est jaune ; que le Congolais est noir. Il me suffit tout simplement d'être allé en Norvège, en Cochinchine et au Congo.

L'évidence impose à ma connaissance la différence de ces climats et de ces races.

Comme, aussi loin que je peux remonter dans la mémoire des hommes, la même évidence leur fut imposée par la même réalité, ma notion de cette réalité dans le présent se complète par celle de la même réalité dans un passé considérable. Et, alors, je sais que la race n'est pas une réalité accidentelle, mais ayant duré assez longtemps, pour que, si je ne prends pas l'éternité comme étalon, je puisse la dire constante.

J'ai rappelé qu'on a voulu définir cette réalité, et qu'on n'y a point réussi, à la critique des néo-sophistes de la biologie.

En effet, si joyeux vraiment que cela soit, il paraît que le propre de la raison tout à fait raisonnable d'une critique en raison pure serait

de ne pouvoir accepter qu'il y a différence entre des choses d'évidence aussi différente que, par exemple, la couleur noire et la couleur blanche. Il faudrait, pour cela, que l'on pût marquer exactement à quel nombre indivisible de la quantité de vibrations lumineuses commence le noir, ou finit le blanc! Par cette ingénieuse méthode on nie toutes les données morphologiques de l'anthropologie, toutes les données expérimentales de la psychologie positive, et si vous insistez, gentiment on affirme, on prouve même que vous n'êtes point guéri de la folie du préjugé pour vous obstiner — malgré la raison pure — à voir qu'un blanc c'est un blanc et qu'un noir c'est un noir! En abusant logiquement de l'obstacle que la conception théorique de l'infini met, en absolu à l'imagination pratique du fini, les sophistes ont eu raison des savants qui avaient cherché les éléments limitatifs d'une distinction, d'une classification et d'une définition dans la morphologie et dans la psychologie.

Peut-être convenait-il de chercher ailleurs?

Au lieu de classer les hommes par ce qu'ils sont, pourquoi ne les classerait-on point par ce qu'ils font, par ce qu'ils peuvent faire, par le fonctionnement de leur être, par leur faculté de vivre par leur physiologie?

C'est ce que j'ai fait.

Sans doute, *a priori*, cela paraît scabreux. La nouvelle école dit en effet : « La physiologie de » l'homme est unique pour tous ses représentants. » Celui qui voudrait parler d'une physiologie » spéciale, risquerait de soulever la risée géné- » rale... »

Je ne sais pas ce que peut bien être la risée générale en ce propos ; je ne crois même pas que j'en aie le préjugé. Mais je sais, par contre, ce qu'est la physiologie spéciale des races. Brièvement je vais tâcher à le dire.

Une évidence, répétons-le, a toujours donné aux hommes la notion qu'il y a des races différentes sous les climats différents. Une autre évidence leur a toujours, en même temps, montré que si des familles, ayant racine dans une zone climatérique déterminée, veulent essayer de vivre normalement dans une différente, elles y meurent. Par vivre normalement j'entends vivre en travaillant le sol. Par familles j'entends, avec les couples actuels, ceux a naître d'eux.

Pour faire du riz dans le delta du Mékong, il a « toujours » fallu des familles nées dans la zone isoclimatérique de ce delta, issues de familles semblables, car, depuis que les hommes purent observer, toujours les familles venues de zones différentes furent incapables de cultiver la rizière dans celle-là, toujours y moururent.

La faculté de vivre dans la zone isoclimatérique d'origine et dans celle-là seulement, voilà donc un caractère lumineux, éclatant, probant, évident, le caractère de la race.

Pour la spécifier, il nous permettra la précision voulue par la logique imposant à la définition : « d'énoncer les attributs qui distinguent » une chose à l'exclusion de toute autre. » (Littré).

Geoffroy Saint-Hilaire avait dit : « La race est » une suite d'individus issus les uns des autres » et distincts par des caractères constants. » Si nous ajoutons : « caractères dont l'essentiel est » de ne pouvoir vivre normalement et se perpé- » tuer que dans la zone isoclimatérique d'ori- » gine », nous aurons la définition complète.

Cette faculté de vivre qui spécialise la race en est la physiologie. Le fait que la famille groënlandaise obligée de cultiver le riz sur les bords du Mékong s'y éteint, que la famille annamite, réduite à faire de l'huile de phoque sur les rivages du Groënland, y disparaît, montre bien deux physiologies spéciales pour les deux races. Que l'une vive où l'autre meurt, c'est une réaction physiologique différente à la même action ; et comme cela n'est pas accidentel, mais constant, c'est la manifestation d'une physiologie différente.

Cela n'est point discussion, mais observation. La distinction des races par leur physiologie spéciale n'est point la conclusion d'un raisonnement que l'on pourrait arriver à démontrer un sophisme. Cette distinction est tout simplement, tout brutalement la constatation de faits constants. Je ne crois donc point qu'elle soulève la risée générale, même si, dans cette physiologie spéciale, je comprends non seulement ce qui est de la vie strictement animale, mais aussi tout ce qui est de la vie de l'âme et de l'esprit, de la vie pensante.

On sait, en effet, maintenant, qu'il n'y a pas une physiologie exclusivement animale et, à côté d'elle, une psychologie mystérieusement idéale. Depuis que les travaux de Ramon y Cajal, en particulier, et les précieuses publications du Dr Maurice de Fleury ont permis de voir « le cerveau », nous savons que la vie de notre esprit, de notre âme, est une suite de réactions organiques semblables à celles qui constituent la vie de notre corps dans ses autres fonctions. Notre psychologie n'est qu'une partie de notre physiologie; elle est par conséquent spéciale aussi dans les races.

Les éléments de cette physiologie spéciale du système psychique, évidemment, sont plus délicats, plus nombreux et moins fixes que ceux de

la physiologie du système moteur par exemple, car ils dépendent de causes extérieures plus variées et plus variables que celles du milieu climatérique.

Mais ils tiennent également à la nature ethnique de l'individu.

Cette nature, que l'évidence nous montre, dans le présent et dans le passé historique, différente pour les différentes races, le fut-elle absolument toujours? ou bien l'est-elle devenue par variations pour adaptation à des milieux qui variaient? Cela, nous n'en savons rien, car c'est le problème de l'origine, celui du monogénisme ou du polygénisme, celui de l'être même, un problème « formidable » ainsi que dit Emile Gautier, un problème que l'on ne saurait aborder sans trembler... mais qui, par ailleurs, ne doit pas intéresser le politique plus que celui « de l'œuf et de la poule » n'intéresse l'éleveur.

Quand je règle une couvée, peu me chaut de savoir si à l'origine il y eut d'abord un œuf, ou d'abord une poule... et un coq.

De même, quand on organise une colonie avec des hommes de races différentes, il serait oiseux que l'on s'inquiétât de savoir si la différence qui les caractérise était la même aux époques du fossile d'avant l'histoire, si elle existait à l'origine de l'humanité, ni même d'être certain que

l'humanité ait commencé, n'ait pas toujours existé.

Il suffit de savoir que les différences de race remontent assez loin dans le passé, aussi loin que la mémoire de l'humanité vivant en sociétés à tradition, pour les dire essentiellement caractéristiques des ensembles d'individus racinés dans les milieux spéciaux des races. Et, quand on sait, en plus, les faits de l'hérédité et ceux de l'évolution, pour ajouter que « *la durée de ces différences dans l'avenir est en fonction de la durée dans le passé des causes qui les ont produites ou maintenues* ».

Cela est la loi des races, la loi qui importe au politique, la loi qui est à méditer, la loi qu'il faut respecter, si l'on veut une œuvre coloniale durable.

Dès maintenant je prie que l'on observe bien que cette loi ne préjuge aucune donnée sur l'inégalité qu'inventèrent les négriers, non plus que sur l'égalité rêvée par les philanthropes de l'assimilation. Elle résume et formule tout simplement la notion de la différence imposée à l'observateur par la réalité.

CHAPITRE XI

La loi des nationalités.

Préciser la nationalité, pour une bonne politique coloniale, est aussi nécessaire que d'avoir précisé la race afin d'en trouver la loi.

On prétend bien que montrer une loi dans la durée de l'avenir, affectant le destin des peuples, cela serait impossible... Oui, je sais ; même cela se dit en musique : « l'avenir n'est qu'à Dieu... » et nul n'ignore que les desseins de Dieu sont impénétrables. Mais vouloir nier à l'homme la vue dans l'avenir, c'est lui refuser la vision du présent, le souvenir du passé, car l'avenir dépend du présent au même titre que le présent résulte du passé. Tout n'est qu'une chaîne dont tous les maillons se tiennent.

Le présent et le passé de la race en disent l'avenir. La notion des phénomènes d'évolution de l'humanité permet qu'on en dégage la loi de

la race, car ces phénomènes sont d'un enchaînement aussi rigoureux que ceux de l'évolution des animaux, des plantes ou de la matière brute et même des réalités que l'on croit les abstractions idéales du calcul. Si je n'écrivais point ici en exclusive matière coloniale, je pourrais me laisser aller à vous montrer « qu'au fond » l'univers sans limites n'est qu'une mathématique infinie. Mais cela nous éloignerait vraiment trop de la race et de la nationalité.

La loi de la race éclaire les faits de la nationalité. On doit la connaître. Il faut la respecter, si l'on veut que la réaction consécutive à toute action d'une race ou d'une nationalité sur d'autres se fasse en harmonie de conservation et non en désaccord de destruction.

Le public, et même beaucoup de savants, presque tous nos écrivains, ont une vague notion, très confuse, de la race et de la nationalité. J'ai étudié dans le détail nos débats parlementaires sur la politique extérieure et sur la politique coloniale; j'ai analysé tous les discours de nos ministres; j'ai dû noter que le gouvernant et le législateur n'y voient pas plus clair.

On doit cependant nettement distinguer les réalités désignées par les mots : race, nationalité, et cela non en métaphysique, mais en physique, en politique.

Si nous savions, ai-je dit, l'origine des races, peut-être y verrions-nous l'absolu. Mais nous l'ignorons. Nous ne pouvons donc point leur attribuer l'absolu.

Nous savons seulement, répétons-le, qu'elles ont des caractères historiquement constants en relation des actions du milieu, par conséquent d'une fixité qui ne dépend point de la volonté humaine. Sans doute l'une de ces actions, très importante, celle du travail permis par le milieu, comprend un élément variable au progrès de notre science; mais les actions essentielles tiennent uniquement aux conditions non humaines du milieu. Et, en tout cas, même avec ce qui en est modifiable par la volonté humaine, les caractères différentiels des races n'en demeurent pas moins « en fonction de la durée dans le passé des causes qui les ont produits ou maintenus. »

Mais, entendons-nous bien, il ne s'agit en cela que des *changements-race.*

Or, la *réalité-nationalité* n'a essentiellement rien de commun avec la *réalité-race.* Parce qu'à l'origine historique des groupements humains elle a toujours réuni des individus de même race, cela ne signifie pas que l'identité ethnique en soit une condition. C'est parce qu'on n'a point pris la peine de voir cela que notre politique co-

loniale est incohérente. Les partis s'y battent sur des mots séparés des réalités que désignent ces mots. Les impérialistes, les assimilateurs, les autonomistes discutent sans avoir précisé l'objet de leurs discussions.

Si l'*assimilation ethnique* d'une race à une autre est un phénomène que nous avons le droit de dire peu réalisable parce que nous le savons en dépendance de tant de causes contraires et de complication surhumaine, l'*assimilation politique* d'une race à une autre, pour une nationalité commune, est un phénomène beaucoup plus simple.

Comme cela serait nécessaire pour l'assimilation ethnique, il ne faut plus alors que les caractères différentiels des races en action et en réaction disparaissent, il faut simplement qu'il y ait communauté d'intérêts politiques en valeur suffisante.

Il n'y a rien d'absolu dans la nationalité. C'est une réalité qui résulte de conventions humaines, lesquelles centralisent, unifient les intérêts communs d'individus ou de sociétés, en respectant leurs intérêts particuliers. C'est un groupement variable. Elle peut réunir les races les plus diverses quand leurs intérêts essentiels sont mis d'accord, et que, de l'action mutuelle de ces

intérêts, la civilisation a supprimé l'exploitation des faibles.

Que dis-je... peut réunir...

Réunit.

La nationalité française réunit en France même des races diverses. Je dis bien des races. Car si nous avons cherché dans les différences extrêmes l'évidence de la réalité des races, la parenté que leur donne l'unité de l'espèce humaine réunit les types extrêmes par des séries très rapprochées l'une de l'autre quoique toujours distinctes; il en est de même des climats : l'unité du globe terrestre les nuance par degrés de l'équateur aux pôles sans pour cela jamais les rendre semblables. C'est pour cela que je dis que la nationalité française réunit en France des races diverses. Entre le Breton et le Provençal il y a autant de différence ethnique, peut-être plus, qu'entre le Corse et le Sémite algérien. Et si, évidemment, l'Auvergnat n'est qu'un cousin très éloigné du Kabyle, on serait embarrassé de dire à quel titre le Basque l'est moins du Normand, etc., etc...

Aussi longtemps que les gens de langue d'oïl ont voulu prendre le vin des gens de langue d'oc au lieu de l'acheter, il y eut deux nationalités et deux races.

Quand l'achat, et non plus le vol mutuel, est

devenu la règle d'échange entre les hommes du Nord et ceux du Midi, les caractères ethniques différentiels de ces deux sortes d'hommes n'ont point disparu, mais la même nationalité les a réunis dans l'essentiel de leurs intérêts.

Vous direz qu'il y eut beaucoup d'autres causes. Vous ajouterez même que la force a déterminé cette réunion. C'est vrai. Mais l'unification nationale n'a été faite que le jour où la force n'était plus nécessaire pour la maintenir, que le jour où la communauté d'un assez grand nombre d'intérêts la rendait librement voulue par tous.

Je n'écris point la communauté de sentiments, car les races ne se sont pas fondues, unifiées dans une nouvelle race. Il n'y a pas encore de race française. Personne ne peut dire s'il y en aura jamais une. Les races d'autrefois demeurent. Le félibrige ne chante pas comme les rosati, comme les druides. La race provençale existe et ne veut pas disparaître; la race normande non plus; la bretonne pas davantage. C'est leur politique et leur économie politique seulement qui sont unifiées dans leur nationalité française.

Les sentiments ne sont pour rien dans le phénomène, puisqu'ils demeurent particularistes et que nous constatons maintenant même une curieuse reprise de l'esprit régionaliste.

En étudiant ainsi pour tous les groupements humains les faits de la race parallèlement à ceux de la nationalité, on arrive à trouver, comme nous l'avons fait pour les races, la loi des nationalités.

Et c'est :

« Quand augmentent les besoins de produits naturels divers, élargissant les intérêts des sociétés, le nombre des races que peuvent, que doivent réunir, que réunissent les nationalités, augmente dans la même mesure. Car s'il est prouvé que toutes les races peuvent vivre en communauté d'intérêts, il est aussi prouvé que toutes les races ne peuvent vivre dans tous les milieux. »

La nationalité, cela ne veut pas dire que tous les hommes qu'elle groupe doivent pouvoir indifféremment accomplir tous les différents labeurs qu'exige l'intérêt général du groupement, ni accomplir indifféremment ces labeurs dans les différents milieux dont la réunion constitue le domaine national du groupement.

Cela veut dire simplement que, tout en conservant leurs caractères produits des milieux, leurs aptitudes capables des labeurs permis par les milieux, les hommes différents, groupés par la nationalité, se soumettent à des obligations, à des devoirs communs, en garantie d'intérêts, de droits communs.

CHAPITRE XII

La politique de l'association.

La politique algérienne fut conçue *contre* l'indigène. Elle est désastreuse.

On oriente la politique tunisienne *contre* l'indigène. Elle devient désastreuse.

Il faut réaliser la politique du Maroc oriental *avec* l'indigène. Elle ne sera point désastreuse.

L'excuse algérienne fut que l'on opérait chez des vaincus. Il paraît que la victoire, c'est-à-dire le succès de la force brutale, crée des droits, que le « droit » de conquête est un droit. Admettons-le. Il explique la colonisation algérienne *contre* l'indigène. Mais il n'existe pas en Tunisie, pays de protectorat. La colonisation devrait donc s'y faire *avec* l'indigène.

Oui. Seulement nous oublions le préjugé des supériorités ethniques, de notre supériorité

Le colon algérien croit que l'indigène lui doit

et la terre et l'obéissance, parce que vaincu ; le colon tunisien parce qu'inférieur.

Evidemment, l'indigène est d'une autre race que le colon. La notion de la race, je le répète, n'est pas un préjugé. C'est une vérité évidente. Le colon a raison de la constater, et de l'admettre. Mais il a tort d'en tirer des conclusions qu'elle ne comporte point.

La notion de la différence des races qui nous est imposée par la réalité, n'implique point le dogme de la supériorité des races blanches, par quoi l'on voudrait légitimer la politique d'exploitation et la colonisation contre l'indigène. Ce dogme de notre supériorité ethnique, nous le tenons d'une évolution du droit que le juif jurait avoir reçu de son Dieu sur les Gentils, et il ne vaut pas mieux. Lorsque les idéologues à la Rousseau, imbus du dogme des égalités ethniques, furent les maîtres, ils pratiquèrent une politique d'assimilation, dont l'insuccès fatal permit aux affairistes actuels de rajeunir les anciennes erreurs de l'exploitation, en les travestissant de sophismes pratiques et de préjugés scientifiques.

L'assimilateur avait tort. L'exploiteur aussi. La mentalité 89 de l'un est aussi fausse que la mentalité impérialiste de l'autre. L'une nous a créé de lourdes charges; l'autre nous expose

aux plus redoutables périls. Les deux politiques sont également vouées à l'insuccès — comme elles le furent toujours, dans tous les pays à toutes les époques. Une réalité plus forte que la force des conquérants ou des législateurs les a toujours brisées et les brisera toujours : la réalité même de la nature et de ses lois.

La seule politique coloniale qui aura chance de succès, nous la trouverons en rejetant les idées barbares de supériorité, d'égalité ou d'infériorité entre les races.

L'homme était peut-être unique à l'origine. Personne n'en sait rien; je le répète; et il n'est pas nécessaire que nous le sachions pour faire de la bonne politique coloniale.

Mais ce que, pour ce dessein, nous devons savoir, ce que je sais, en absolue certitude, c'est que l'homme évolua dans des milieux différents; c'est que, par le besoin de la nourriture à conquérir, à trouver ou à cultiver, il fut soumis à des lois de travail, qui l'ont diversement façonné; c'est que les hommes d'aujourd'hui sont répartis, suivant leurs milieux, en groupements d'essences différentes, c'est que, parmi les différences caractéristiques de ces groupements, si quelques-unes, provenant d'actions extérieures au milieu, sont pour cela modifiables, toutes les au-

tres, que produit la nature du milieu, sont aussi tenaces que cette nature même.

C'est ce que j'ai dit, les lois de la race, les lois de la nationalité.

Cela permet à ma philosophie, à ma politique, d'éviter l'absurde en quoi les autres sombrent, quand — je me demande sur quel étalon! — ils comparent les races, les peuples, et s'obstinent, fous, à discuter si nos indigènes coloniaux nous sont intégralement inférieurs, égaux ou supérieurs.

Il me suffit de constater que les hommes sont différents, lorsque pour les comparer sur des données précises j'analyse successivement leurs divers caractères.

Je ne veux pas qu'on me fasse aller au-delà de ma pensée. J'insiste sur ce point que la constatation des différences entre les races humaines, différences que notre vision de si faible portée dans le passé nous permet seulement de dire existant depuis longtemps, sans que nous puissions affirmer si c'est depuis toujours, que cette constatation n'entame en rien l'unité de l'espèce humaine. Il y a des races humaines différentes ; mais il n'y a qu'une humanité. Ce n'est pas un dogme. C'est un fait. Nous demeurons soumis aux lois générales de « la vie pensante » qui, s'appliquant à tous les hommes différents des ra-

ces différentes en l'humanité unique, sont les principes absolus sur quoi toute politique doit s'appuyer, et sans quoi nulle politique n'est stable.

Il y a des quantités de races de chiens, mais il n'y a qu'une espèce chien... tous les chiens pour vivre doivent manger, et à tous les chiens les coups font mal... là-dessus tout le monde est d'accord et vous ne voudriez point l'être pour les hommes! Quand nul savant n'oserait discuter question de supériorité intégrale entre races des lévriers ou des dogues, vous trancheriez celle du nègre et du blanc, celle du jaune ou du rouge!

C'est parce que vous dites l'indigène algérien de race inférieure que vous le maintenez votre sujet... C'est parce que vous croyez l'indigène tunisien également éloigné de votre supériorité que vous affirmez légitime, nécessaire, juste et bonne la colonisation *contre* lui.

C'est d'ailleurs la même folie de vouloir hiérarchiser — le mot a la barbarie de la chose — de vouloir hiérarchiser les nations qui fait les erreurs de nos politiques continentales.

Cette idée sauvage, prise par le christianisme catholique, héritier d'Israël, aux théocraties asiatiques, cette idée de « rang » dans les nations, subsiste presque partout et dirige les cer-

veaux qui se croient les plus raisonnables. Beaucoup de gens veulent une guerre continentale pour que la France conserve son rang parmi les nations. Qu'est-ce que le rang?... diacre ou sous-diacre? A la droite ou à la gauche de l'Eternel? coussin, fauteuil ou tabouret? En vérité, le Juif nous a fait plus de mal qu'on ne croit en nous incrustant cette idée d'un peuple choisi pour commander à l'univers, d'un peuple supérieur, d'un peuple à rang divin.

Ce dogmatisme inspire même les gens qui s'en croient affranchis, et qui, souriant du « Gesta Dei per Francos », n'admettant plus la supériorité de nations divinement prédestinées, découvrent la supériorité scientifique de la race, pour donner le gouvernement légitime du monde à celle que leur foi nouvelle sait trier en premier choix. Des livres comme celui de M. de Saussure, un disciple terrible du Dr Le Bon, montrent que l'observation restreinte, constipée, fait des dogmes comparables à ceux de la révélation divine ou de l'abstraction scholastique. Le Juif poétiquement rêva l'échelle à mesurer la force de l'homme et de l'ange; les savants d'étroite vision, péniblement, de leur science incomplète, ont sorti l'échelle des races.

Nous sommes de la race supérieure. Les indigènes des colonies sont de races inférieures!

Si le progrès des mœurs ne nous permet plus de les traiter en esclaves, celui de la science nous ordonnerait de les traiter toujours en sujets!

Voilà où conduisent les idées de supériorité, d'égalité, d'infériorité entre les races.

— Ou bien la politique de l'assimilation absolue qui fait d'un batelier nègre de Saint-Louis du Sénégal un président possible, un candidat légal à la présidence de la République Française.

— Ou bien la politique d'exploitation qui fait du Congolais un serf que l'on concède en même temps que la terre; de l'indigène algérien un sujet de qui la colonisation européenne a le droit de prendre la terre; et qui voudrait faire du protégé tunisien un sujet de même condition...

Pourquoi donc s'obstiner à ces idées de supériorité ou d'égalité?

Pourquoi ne pas se contenter de voir dans nos indigènes coloniaux tout simplement des hommes différents, dont les capacités différentes des nôtres sont adéquates à leurs milieux, tout comme nos capacités différentes des leurs sont adéquates à nos milieux?

Pourquoi ne pas se contenter de cela pour ne chercher en eux que des associés?

Et voici qui vaut et qui contient la matière de tous les plus gros volumes que l'on pourrait

écrire sur la bonne politique coloniale, cinq mots qui en disent plus long que les plus longs traités : « Ni exploitation. Ni assimilation. Association. »

Une formule. Oui. Une formule à quoi aboutissent et en quoi se résument toutes les réalités des lois de la race et de la nationalité. La formule de la bonne politique et de la bonne économie politique. La formule non seulement du salut colonial, mais du salut social!

Elle a fait plus d'une fois sourire les ignorants et les sots, car, bien avant que M. Clémentel eût risqué d'en compromettre l'excellence, je la recommandais aux coloniaux.

Un jour, plaisamment, pesamment, la *Revue politique et parlementaire* m'objecta qu'on n'associait pas le bœuf et le cheval.

Dans une ferme bien ordonnée, le bœuf et le cheval sont cependant des associés...

Qu'y a-t-il de plus différent que l'eau et le feu? Associés, n'est-ce point la vapeur?

Dans le groupement familial, ethnique, l'association des forces différentes des individus, même les plus contraires, fait les familles, les races fortes. Dans le groupement national, l'association des forces différentes des races, même les plus contraires, fera les nations fortes. Les colonisations fortes seront celles dont l'association réunira les éléments nécessaires. Un esprit

raisonnable conçoit que les indigènes veuillent l'évolution économique de leur pays *contre* nous; il ne conçoit pas que nous puissions la vouloir *contre* eux; car sans nous ils peuvent quelque chose, et sans eux nous ne pouvons rien; l'histoire montre que dans la colonisation le colon conquérant, dominateur, exploiteur, est un élément variable, passager, éphémère, tandis que le colonisé, l'indigène, l'autochtone, est un élément permanent, constant.

Il faut qu'en ordonnant la colonisation non point *contre* l'indigène, mais *avec* lui, nous sachions créer à nos associés l'intérêt suffisant pour qu'ils veuillent librement nous supporter chez eux.

Je suis et je serai toujours le premier à reconnaître et à louer tout ce qu'il y a de courageux et de laborieux, tout ce qu'il y a de force intelligente et belle dans le colon qui a rêvé, qui voudrait et qui essaie... Mais cela n'empêche pas la vérité d'être la vérité... Si méritant que soit en Algérie, en Tunisie que sera au Maroc le labeur du colon, ce colon n'en est pas moins chez les Algériens, les Tunisiens, n'en sera pas moins chez les Marocains... Qu'il ne l'oublie pas.

NOTE AU CHAPITRE XII

L'histoire de la politique d'association.

Il y eut Fourrier et Saint-Simon.

L'association dans toute la politique.

L'association basée sur cette abstraction de l'idéale égalité.

En politique coloniale le mot association fut écrit par le Dr Harmand dans sa préface à la traduction d'un livre de Strachey sur les Indes, puis en 1887 dans une conférence sur l'Indo-Chine.

Mais ces brèves indications recommandaient encore une politique basée sur l'égalité ce qui enlevait à l'idée d'association toute portée pratique et la fit d'ailleurs confondre avec l'idée d'assimilation, dont elle partagea l'insuccès au Congrès de 1889.

Voici textuellement ce qu'écrivait M. Harmand.

« Il faut à présent arriver à ce résultat que peuple conquérant et peuple conquis forment une association véritable, renouant la chaîne des traditions que la conquête a pu rompre, mais qu'elle n'a pas fait disparaître. Cette association ne peut se concevoir dans l'Inde. En Indo-Chine elle est la condition nécessaire du succès. Mais une fois qu'elle sera réalisée, notre domination n'aura plus rien à craindre non seulement des mouvements insurrectionnels, mais même des attaques venues du dehors et c'est alors que nous pourrons mériter le nom de fondateurs d'empire. »

Dans la même préface il avait aussi écrit :

« L'homogénéité de la grande race annamite en opposition si complète avec l'absence d'unité qui caractérise le

continent indien impose à l'esprit une réflexion qui mérite d'être méditée... c'est que pour tirer parti de ces vingt millions d'êtres humains, pour que cette possession que nous a déjà coûté si cher soit capable de nous payer un jour de nos sacrifices, la conquête matérielle est insuffisante. Il faut encore conquérir les âmes de ces vingt millions d'Annamites, ou, pour parler un langage plus pratique, les attacher à nous non seulement par l'intérêt matériel, mais par les moraux, par les satisfactions de leurs ambitions historiques qui sont encore puissantes et vivaces, car l'annamite appartient à une race plus vieille que la nôtre, qui a joué, dans son milieu, de tout temps, un rôle considérable, et dont les destinées ne sont pas épuisées.

Puis il disait encore dans une conférence sur l'Indo-Chine, en 1887 :

« Ce n'est qu'en sachant tirer parti des remarquables qualités de l'annamite, sans manifester à son égard ce hautain mépris qui caractérise l'Anglais, ce n'est qu'en associant nos ambitions présentes à ses ambitions passées et futures, que nous pourrons prétendre au rôle de missionnaires d'une civilisation nouvelle et de fondateurs d'empire ».

C'était je le répète la politique d'assimilation basée sur le dogme de l'égalité.

On l'enterra.

Tout autre est le principe de l'association basé sur les lois de la race et de la nationalité dont on vient de lire l'exposé. Exposé dont les idées maîtresses parurent dans mes divers écrits depuis vingt ans.

Un acte imposa la notion de cette politique au public. Cet acte fut « l'affaire Iukanthor » en 1900.

Les péripéties de la campagne dont le résultat fut la évocation du Résident supérieur de France au Cambodge,

révocation obtenue par moi... contre tout le monde, je les ai publiées dans un livre intitulé : *l'affaire Iukanthor*. Et dans ce livre j'ai développé les principes de la polique d'association.

M. Clémentel devenu ministre en a tiré sa fameuse circulaire qui, voulait imposer à l'administration coloniale la politique d'association, dont ma campagne avait imposé la notion au public.

Ceci dit *pro domo ?*

Que non ! C'est à seule fin de bien montrer aux gens d'affaires, aux gens pratiques, souvent arrêtés en leurs desseins par l'illusion que le Parti Colonial actuel est tout-puissant et que rien ne saurait prévaloir contre sa haute volonté, c'est à seule fin de bien montrer à ces gens pour qui l'expérience doit compter plus que la promesse, c'est pour bien leur montrer que le Parti Colonial ne peut rien quand il n'a pas de son côté le droit et la vérité.

L'expérience de l'affaire Iukanthor est de ce point de vue tout à fait probante.

Il est toujours très facile d'avoir raison des gens qui ont tort.

CHAPITRE XIII

Précisons les termes et spécifions les éléments du problème de la colonisation pratique du Maroc oriental au bénéfice de la France.

C'est la lumière des lois de la race, des lois de la nationalité et des principes de l'association, qui nous permettra de voir clair dans l'étude de tous les problèmes coloniaux, et d'en trouver les solutions pratiques.

L'objet de mon livre est de montrer la méthode en l'appliquant à l'étude et à la solution pratique du problème d'actualité qu'est maintenant pour l'intérêt français la colonisation du Maroc oriental.

Le plus grand sage des temps modernes et de tous les temps, M. de la Palisse, avait, dit-on, coutume de répéter qu'en toute besogne il faut avoir bien soin de commencer par le commencement. Ne souriez point... Si on avait commencé

par le commencement qui était de savoir exactement la force de quoi l'on disposait et à l'égard des européens et à l'égard des marocains, il n'aurait jamais eu de malentendu avec personne dans la question, nous aurions compris ce que nous pouvions faire, et nous l'aurions fait!

Donc il faut commencer par le commencement et quand il s'agit d'un problème c'est d'en préciser les termes, c'est d'en spécifier les éléments.

Quels sont les termes du problème de la colonisation du Maroc oriental au bénéfice de la France?

Quels sont les éléments opérants de cette colonisation, dont l'action mutuelle intérieure et extérieure, marocaine, française et internationale doit être dirigée, pour être pratique, suivant les principes de l'association?

Et enfin, quelle est, avec plus de détails que ceux qui furent seulement indiqués au cours des chapitres précédents la matière colonisable sur quoi peut s'exercer cette action?

De par les traités et par la géographie le Maroc oriental est un pays d'influence française. Le Maroc nous a coûté beaucoup d'existences humaines et beaucoup d'argent. Comme les traités et la géographie ne nous donnent une situation privilégiée incontestable que dans le Maroc oriental, le problème est de savoir si la colonisation,

ou, si l'on préfère, l'exploitation économique peut en être faite à bénéfice français; si ce bénéfice peut satisfaire notre légitime désir de récupérer nos dépenses marocaines, tout en respectant fidèlement, scrupuleusement, honnêtement et l'esprit et la lettre des traités, c'est-à-dire en ayant bien soin de laisser ouverte à tout le le monde la porte de ce Maroc oriental, puisque cette expression peut être osée, de pays qui ont une porte est maintenant permise en langage diplomatique.

Quels sont les éléments opérants, de l'action desquels dépend que l'événement réponde oui ou non à cette question?

C'est l'argent. C'est les hommes.

Des capitaux employés par les colons de concert avec les indigènes sous le contrôle d'une administration et sous la protection d'un gouvernement.

Le succès de cette action de l'argent et des hommes dépend de la nature de la méthode qui dirigera, et de la nature de la matière sur quoi s'exercera cette action.

Voilà précisés les termes, spécifiés les éléments du problème.

Etudions-les.

CHAPITRE XIV

Dans toute affaire de colonisation l'argent est un élément essentiel.

Cela est un truisme. Cela est une évidence dont il semblerait puéril de faire le titre et la matière d'un chapitre dans un ouvrage sérieux. J'en conviens. C'est pourquoi j'ajoute aussitôt :

L'argent est nécessaire dans toutes les affaires.

Dans toute affaire sur terre française ou d'influence française il vaut mieux que l'argent soit français.

L'emploi de l'argent français doit donc être de préférence en affaires françaises sur terre française ou d'influence française.

Cela fut encore une des idées maîtresses de mes écrits. C'est pourquoi tant de gens après les avoir tenus dans le mépris, les voudraient dans le silence.

Le nationalisme braillard des ligues m'a tou-

jours paru quelque chose d'absolument inoffensif contre les ennemis de la nation française.

Le nationalisme financier que je désire serait seul effectif et capable de rendre un jour français le petit cimetière d'Alsace où j'aurais consolation d'aller dormir sous une croix à l'inscription française mon dernier sommeil dans la terre du village où je suis né.

Mais c'est un phénomène très curieux. Personne parmi les plus chauvins de nos patriotes ayant les moyens de signaler à la foule ce nationalisme effectif... ne veut en entendre parler.

Depuis quelques années je promène *un peu partout* la note suivante sur la question :

Quel doit être l'emploi du Capital français?

Le capital-or de la France est produit par le travail national, constitué par l'épargne nationale, et placé, utilisé par la banque.

Lorsque la banque avait une personnalité qui l'unissait à l'industrie, au commerce (également personnels) en même temps qu'à l'épargne, elle était surtout nationale et notre capital-or avait un emploi national avant tout autre.

A cette époque la France était, concurremment avec l'Angleterre, la plus grande puissance industrielle et commerciale du monde.

Aujourd'hui la banque, et, suivant la même influence en conséquence de la même action l'industrie et le commerce ont moins de personnalité.

Au lieu de réalités concrètes, connues, responsables matériellement, et moralement, cela devient en quelque sorte des abstractions cachées, irresponsables par l'anonymat des intérêts directeurs.

Et le capital-or de la France est dispersé dans un emploi moins national qu'international.

Et c'est maintenant que la France tombe aux seconds rangs des points de vue de l'industrie et du commerce, pour ne parler que de ceux-là.

Voilà des faits.

Quelles en sont les relations ?

De causalité ? — Alors un retour à l'emploi national de notre or serait nécessaire.

De simple coïncidence ? — Alors on pourrait continuer sans danger l'emploi international de notre capital-or.

Je crois que cela constitue le plus intéressant problème du temps présent, car il est essentiel.

Aussi, faut-il préciser quelques-uns des faits qui en sont les éléments.

J'ai dit qu'aujourd'hui l'emploi de notre capital-or est surtout international.

Cet emploi n'est pas fortuit, ni seulement voulu par les étrangers.

Il est raisonné, calculé et recommandé par les économistes français dont les doctrines dirigent nos grands anonymats financiers. Lors d'un banquet fameux devant une élite parmi les gens d'affaires, le Président Félix Faure affirmait en substance : « Il est bon que les Français placent leurs capitaux à l'étranger, parce qu'ensuite, et de tous pays la France reçoit annuellement, sans effort ni travail nouveau, de l'or, celui qui paie les intérêts de ses prêts ».

Travaillée, suggestionnée par la banque, l'épargne française réalise la théorie séduisante. Elle prête son or à tous les pays. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'allonger cette note par l'énumération des emprunts étrangers *de toute nature* placés chez nous, pour avoir le droit de dire : « L'emploi de notre capital-or est surtout international ».

C'est une évidence.

Que si on ne la voulait point voir elle serait tôt mise en pleine lumière.

C'est également une évidence que le malaise social dont notre pays subit la crise.

Tout le monde sait :

— notre dette publique inamortissable ;

— le déficit annuel du budget de la république ;

— l'appauvrissement progressif de la majorité des citoyens ;

— le crédit trop court au commerce ;

— le loyer trop cher de l'argent pour l'industrie ;

— la diminution des affaires extérieures ;

— l'augmentation de la concurrence étrangère dans les affaires intérieures ;

— les ruines dans le patronat ;

— les misères dans le prolétariat ;

en un mot tout ce qui fait dire à tout le monde que « ça ne va pas ! »

Pour chercher les relations qui peuvent exister (causalité ou coïncidence) entre ces deux catégories de faits évidents — l'emploi international de notre or et notre malaise social — je pense que l'on doit avoir des notions claires sur le rôle social de l'or et du crédit. Et je prie qu'on se rappelle quelques vérités bien connues et souvent dites.

Dans les états modernes, de civilisation capita-

liste, organisés sur la base de la propriété personnelle, avec des lois servant l'être constant, réel de l'individu, plus que l'être conventionnel et changeant d'une société, la valeur de toute chose a pour étalons celles des stocks de l'or en circulation, en réserve. La richesse active, la richesse aujourd'hui féconde, c'est la possession et l'échange d'un métal. Actuellement toute richesse naturelle est chose morte si elle n'est point vivifiée par cette chose cependant naturellement inerte qui est l'or, c'est-à-dire le capital-monnaie réparti et circulant sous l'impulsion et la direction du crédit.

Pour qu'un état moderne fonctionne convenablement il y faut donc une harmonieuse répartition des capitaux et leur circulation régulière.

Ce n'est pas sans dessein que j'emploie ce mot circulation. Il montre en claire simplicité la vie économique. Cette vie tient essentiellement à la circulation de l'or. Cette circulation était nationale et nous nous portions bien. Cette circulation est internationale et nous nous portons mal.

Encore une fois, cause ou coïncidence ?

Et cette santé économique des nations, qui dépend de la circulation de l'or actionnée par le crédit, la pourrions-nous comparer à la santé physiologique de l'individu qui est soumise à

l'émission de l'influx nerveux assurant la circulation du sang ?

Produit par la nutrition, entretenu par la respiration, le sang qui circule en nous obéit à l'influx nerveux. N'y a-t-il point quelque chose de comparable dans les faits du capital-or qui, produit par le travail, entretenu par l'épargne, circule dans les sociétés en obéissant au crédit?

Et serait-il bien téméraire de croire que des lois également comparables doivent régir ces deux circulations ?

Il faut que la circulation sanguine demeure absolument personnelle pour que l'individu soit fort. Le sujet qui se prêterait souvent à la transfusion mourrait.

Ne faut-il pas également que l'emploi du capital soit national, que la circulation de l'or se fasse à l'intérieur pour qu'un peuple soit fort ? Et la nation qui à l'excès prête son or aux autres n'est-elle pas condamnée à mourir ?

La question est posée. Elle vaut, je crois, qu'on l'étudie.

* * *

Eh bien ! je n'ai encore trouvé personne — ayant les moyens de publicité nécessaires — qui voulut présenter cette question à la foule des contribuables et des épargnistes français.

Et c'est regrettable.

Car cette question est une de celles qu'il suffit de poser clairement, comme je l'ai posée, pour que la réponse du bon sens, de la raison et du patriotisme ne puissent faire doute une seule minute en n'importe quel esprit logique.

Ce n'est que par des sophismes de métèque ou d'employé d'étranger que l'on pourrait prétendre le contraire.

Et encore, parmi ceux qui le prétendraient, je crois bien que, libre de l'écrire, nul n'oserait en soutenir la thèse devant quelques centaines de Français, ou, que s'il avait ce courage, il ne sortirait pas vivant de la réunion à qui j'eusse montré ce qu'il y a de criminel contre la patrie dans le sophisme...

Affaiblir la France en prêtant aux étrangers son or qui est la plus grande force des nations quand il y a des emplois français pour l'or français, je dis que c'est un crime... et le plus vil.

Et, encore une fois, je regrette que le peuple français n'ait pas été mis à même de voir cette vérité car tout l'argent nécessaire pour que la colonisation du Maroc oriental se fasse au bénéfice de la France on n'aurait pas besoin de le demander aux Banques... on n'aurait pas eu besoin d'aller solliciter les Allemands pour l'Ouenza.

CHAPITRE XV

Mais pour s'employer dans une affaire de colonisation l'argent veut un bon gouvernement, une bonne administration.

Oui. J'entends l'objection. Je la connais. Que de fois on me l'a faite.

— « Mettre un sou chez les Français, monsieur! Avec ce sale gouvernement! Avec cette ignoble administration!! Parlez-moi de l'étranger, Monsieur, là seulement on peut travailler en étant respecté ».

Je regarde le Monsieur qui me dit Monsieur. Toujours il est décoré. Presque toujours de la rosette. Quelquefois la cravate. L'étonnant c'est qu'il n'en soit pas encore étranglé.

Pourquoi a-t-il ce « sale gouvernement ? » Pourquoi a-t-il cette « ignoble administration ? »

Si lui, directeur de l'emploi du capital français, il avait employé ce capital « en français » en

œuvre française sur terre française, il aurait fait de la condition d'un bon gouvernement, d'une bonne administration, d'une bonne politique, la garantie essentielle de l'intérêt du capital français. Et le capital français n'aurait que la politique et l'administration qu'il voudrait. Il ne s'en serait point désintéressé.

L'absurde préjugé que, pour faire de bonnes affaires personnelles on ne doit point s'occuper de celles de la nation, n'aurait point triomphé pour le plus grand avantage de tous les médiocres personnages qui, incapables de gagner leur vie en faisant bien leurs affaires personnelles, sont obligés de vivre en faisant mal celles de la nation.

Pourquoi ces directeurs de l'emploi du capital français ont-ils préféré séparer l'intérêt de ce capital de celui de la nation, au point que le capital ait pu descendre à croire que son intérêt consistait à ne point s'occuper de celui de la nation ?

Ne faites pas de politique, donnez votre argent à ceux qui en arment l'étranger contre vous, à ceux qui en outillent la production agricole, l'industrie et le commerce des étrangers contre les vôtres... donnez, donnez... et les marchés du monde se ferment pour vous et sur vos propres marchés vos produits sont évincés par l'étranger,

vos industriels fabriquent moins, vos commerçants vendent moins, le pain est plus cher, et c'est la ruée furieuse de la Sociale avec l'impitoyable menace des crève-la-faim...

Mais rien ne sert de gémir sur ce qui est fait. Retenons seulement de l'ordinaire imprécation des gens d'affaires ceci, qu'ils veulent, pour faire travailler l'argent de l'épargne, des pays où ils ne soient point exposés de la part du gouvernement et de l'administration à tous les ennuis dont ils se plaignent quand ils veulent opérer en France ou aux colonies. Et ce nous est tout de suite une indication précise pour le gouvernement et l'administration qui au Maroc oriental permettront un emploi du capital français à fin de bénéfice français. Que si par exemple toute la chaîne de montagne des Beni Snassen tient les promesses minières affirmées par les géologues de la Sorbonne et du service minier d'Alger, on peut savoir ce qu'il faut pour que l'exploitation de ces richesses ne recommence point la funambulesque histoire de l'Ouenza.

CHAPITRE XVI

Que doivent être partout, que doivent être particulièrement au Maroc oriental cette bonne administration, ce bon gouvernement exigés par l'argent, cet élément essentiel de la colonisation ?

Ou plutôt que doivent-ils ne pas être ? Car la notion du bien à souhaiter nous la trouvons sans nulle chance d'erreur en celle du mal dont nous souffrons. Les qualités que doit réunir une paire de souliers pour être bonne, c'est les cors, les durillons, les œils de perdrix, les talures, écorchures, cals, oignons, échalotes, meurtrissures, poreaux, ongles cassés, courbés, rentrés, incarnés, orteils déformés, atrophiés, moignonnés, et toutes autres beautés, que vous avez tous eu l'occasion d'admirer aux pieds de vos contemporains sur le sable des plages, c'est tout cela qui, par exclusion, vous indique les qualités que vous devez exiger d'une chaussure pour l'éprouver bonne.

Quant à l'expérience vous savez beaucoup de « il ne faut pas » vous êtes bien près de savoir quelques-uns des « il faut » qui feront votre bonheur.

Quand vous aurez, en voyage, dans les pays où l'on mange beaucoup de volailles maigres, beaucoup de mouton suinteux, éprouvé le dégoût de voir paraître toujours sur la table du vulgaire, les carcasses, le plat de poitrine ou les cous, parce que les tables privilégiées voulaient, exigeaient toujours les morceaux de choix, et que dame! il fallait bien que le reste aussi fut mangé, eh bien! cette notion de : « il ne faut pas s'exposer à être nourri de restes » vous donne, par simple raisonnement d'exclusion, la notion de l'auberge où il faut aller dîner. C'est dans celle où la salle propre et les bons morceaux ne sont point réservés d'ordre et d'office pour un mess.

Ne souriez point en me priant de passer plus vite au déluge, c'est-à-dire au Maroc oriental... Nous y sommes.

Le gouvernement et l'administration du Maroc oriental, c'est le Sultan et le Maghzen du Maroc. En droit. Mais comme le fait ne permet point au Sultan, au Maghzen d'exercer leur droit en faisant leur devoir qui est :

D'assurer l'ordre en pratiquant la police et en

rendant la justice, en nettoyant les rues, en empierrant les routes, en emprisonnant les voleurs, en faisant respecter les contrats, en faisant payer les dettes, en ordonnant la liberté d'un chacun pour qu'elle ne gêne point celle d'autrui...

... Et voilà bien, je crois, tout le programme de la bonne administration et du bon gouvernement que demande l'argent pour s'employer à la colonisation d'un pays...

... Comme donc les circonstances ne permettent pas encore au Sultan ni au Maghzen de remplir seuls tout ce devoir, nous sommes bien obligés de les y aider.

Comment devons-nous remplir cette obligation pour assurer un bon gouvernement, une bonne administration, suivant le principe de l'association qui, à fin du bonheur de tous, *harmonise* les efforts de tous les éléments en action ?

Les éléments en action dont les efforts doivent être harmonisés dans l'œuvre de colonisation du Maroc oriental afin que la France puisse, par l'établissement normal d'un courant régulier d'échange entre ce pays et Oran et Marseille, ne l'oublions point, sont de nombre assez grand, de nature assez diverse, pour que la direction en veuille chez les hommes à qui nous la confierons, de multiples et très spéciales qualités profes-

sionnelles, au premier rang de quoi se doit affirmer une grande souplesse d'adaptation aux emplois simultanés, d'apparences les plus contradictoires.

Ces éléments sont en effet : Les capitaux que l'intérêt de la France exige français. — Les représentants du Sultan, amels et pachas. — L'administration Maghzen personnel marocain, tels que les cadis et les caïds. — L'administration Maghzen personnel européen tels que les gens des douanes, de la grande police militaire de la petite police administrative et des travaux publics. — Les marocains, citadins soumis ; ruraux indifférents ; guerriers désarmés des tribus ; les propriétaires du sol ; les Khamés et les nomades, fournisseurs de main d'œuvre, etc...

Puis les européens, les colons ; la main d'œuvre agricole, des petits métiers et de l'industrie ; les commerçants, le petit détail et le gros ; le petit fermier et le grand colon ; l'ouvrier mineur, l'ingénieur et le représentant des grandes compagnies, etc...

La tâche est d'harmoniser les efforts de tous ces éléments, en les associant, à fin que,

— Achetées et transportées le meilleur marché » possible, pour la consommation oranaise, pour la consommation et l'industrie métropolitaine, arrivent de Port-Say en port d'Oran et

de Marseille, les plus grandes quantités possibles de viandes, de céréales, de primeurs, de laines, d'alfas et de minerais du Maroc.

— Vendues le plus cher possible, transportées le moins cher possible, pour la consommation marocaine, locale et lointaine, arrivent sur les marchés de Saïdiya, de Martimprey, d'Abercane, de Foural, d'Ain-Sidi Mellouk, de Taza même, d'Oudjda et autres lieux, expédiées de Marseille et d'Oran, et débarquées à Port-Say, les plus grandes quantités possibles de semoules et farines, de sucres et de thés, et de cafés, de cotonnades et de ferraille.

Eh bien ! quels sont les hommes les mieux façonnés professionnellement pour accomplir ce quasi tour de force, d'associer en intérêt commun des éléments qui, soit manque de logique, soit vues bornées, soit préjugés invétérés, soit mutuelle ignorance les uns des autres, soit calcul incomplet, soit mauvais instinct, soit criminelle habitude, croient trop souvent leurs intérêts contradictoires, exclusifs, de combat.

Enfin, pour préciser, devons-nous choisir ces hommes dans le personnel de M. Lyautey, dans celui de M. Jonnart, ou dans celui de M. Pichon? Devons-nous seconder le gouvernement du Sultan par une administration militaire, coloniale ou diplomatique?

En laquelle de ces administrations, l'argent, les indigènes et les colons peuvent-ils trouver le plus de garanties pour travailler en intérêt commun dans le meilleur accord possible?

Et puisque j'ai commencé ce chapitre en parlant chaussures que je le termine sur le même propos terre à terre.

Pour marcher avec assez de protection et le moins de gêne possible, en faisant tout le chemin nécessaire dans quelle boutique devons-nous acheter nos souliers? Voulez-vous la botte militaire, la bottine civile ou l'escarpin léger de ces messieurs de la diplomatie?

Même si le mauvais destin voulait que ce fut pour un accueil sans grâce, il me semble que le moins de mal que vous dûssiez en éprouver, ce serait avec ce dernier...

En effet...

CHAPITRE XVII

Du gouvernement et de l'administration des militaires coloniaux dans la colonisation? Peut-on souhaiter pour la mise en valeur du Maroc oriental un régime comme celui des bureaux arabes.

Rassurez-vous. Je n'écris pas un réquisitoire. Je ne m'occuperai point de rechercher si l'école de feu M. le capitaine Doineau dure encore en Algérie autrement que dans un cauchemar de désagréable souvenir.

Il me serait pénible de croire que des officiers font tuer (mettons font disparaître) des propriétaires indigènes dont ils convoitent le bien; profitent de leur situation souveraine pour acquérir à très bon marché des propriétés, quitte à les faire ensuite gérer par d'obligeants prête-nom; oublient de payer les corvées indigènes; emploient les prestations à leur profit; méconnaissent les règles de la comptabilité publique

sur le chapitre des contributions de guerre et des razzias ; même, ô peccadille, désagréable seulement pour les maris et les pères, transgressent la loi du Seigneur, où il est dit : « Tu ne convoiteras ni la femme ni la fille de ton prochain », et se les offrent en les faisant passer au bureau.

Non. Non. Toutes ces choses que rêvent les pamphlétaires en mal de scandale, comme on dit si élégamment, ne sont point de mise en mon ouvrage. Car ce n'est point l'abus exceptionnel, le drame plutôt rare, le crime accidentel qui peuvent être considérés comme des arguments rédhibitoires contre l'emploi de telle ou telle collectivité pour telle ou telle besogne.

De ce qu'il ait suffi à des mutins de dire à un général, à un colonel : « Si tu tiens à ta peau, rentre toi », nous serions absurde si nous tirions cette conclusion que généraux et colonels tenant beaucoup à leur peau l'on devrait faire conduire les régiments au feu par les gens qui tiennent le moins à leur peau, c'est-à-dire par n'importe quel aspirant au suicide.

De ce qu'il ait suffi à un colonel de voir un peu trop d'argent dans sa caisse pour ne plus savoir compter ; de ce qu'un général absorbé jusqu'au surmenage par sa correspondance politique n'ait pas eu le temps de s'occuper régu-

lièrement de sa trésorerie; et d'autres menus faits de ce genre nous serions certainement ridicule si nous supposions que l'on dut nommer pour contrôler un commandement d'armée en campagne des nouveaux commissaires de la République. On devrait en effet les choisir parmi les parlementaires et quelques procès, quelques condamnations ont prouvé que le choix pourrait être quelquefois très malheureux.

Non. Non. Pas plus que l'exception n'est la règle on ne peut dire qu'elle la confirme. Et si je crois que l'administration militaire coloniale n'est point qualifiée pour présider à la colonisation du Maroc oriental, ce n'est point parce qu'il serait possible de trouver dans cette administration des assassins, des voleurs, des gens de mauvaises mœurs ou des imbéciles, car de ceux-là, dans toutes les administrations, dans toutes les collectivités on en trouve, puisque toutes les administrations, toutes les collectivités ne sont composées que d'hommes, que de simples hommes.

C'est tout simplement parce que les vertus nécessaires pour qu'un homme soit un parfait militaire colonial ne lui permettent que bien rarement d'être aussi un administrateur même médiocre. Le bon outil; l'outil parfait n'est généralement que pour un seul usage. L'épée n'est

pas une pioche, la baïonnette un bec de plume, ni le couperet de la guillotine un soc de charrue; et l'exécuteur des hautes œuvres malgré que le sang ne lui fasse point peur, même en cas d'urgence on le voit difficilement dans le rôle d'un accoucheur. Il n'y a que le couteau de l'armée suisse qui serve en même temps à scier, à trouer, à trancher, à raboter, à vriller, à visser, à dévisser, à raser, à papilloter, à diamanter, à friser, à piquer, à peigner, à lisser... et que sais-je encore, même à couper. Mais c'est le couteau de l'armée suisse.

On l'essaya chez nous. Destiné à tant d'usages, l'on vit qu'il ne servait avec avantage en aucun.

Il en est de même pour l'homme dans l'administration militaire coloniale, dans le service des Bureaux arabes.

Mais au lieu de disserter je veux citer.

Et pour répondre à la question qui fait le propos de ce chapitre : « Peut-on souhaiter au Maroc oriental une administration de militaires coloniaux, un régime comme celui des Bureaux arabes », je me contenterai d'une série de notes citant quelques opinions très autorisées rappelant des faits.

Une opinion que je cite est particulièrement violente et brutale, aussi ne l'aurais-je certaine-

ment point publiée si elle n'était point celle d'un général, d'un commandant de division coloniale.

NOTES AU CHAPITRE XVII

I. — *M. le général de Ferron et les militaires coloniaux, soldats et officiers.*

On a souvent prétendu que l'habitude de vivre parmi des populations considérées de race inférieure, la facilité de vaincre des ennemis plus faibles, de commander à des êtres humains avec lesquels on ne discute point, transformerait fâcheusement l'esprit des militaires coloniaux, soldats et officiers.

Voici d'après le *Journal* en date du 11 mars 1909, ce que M. le général de Ferron, commandant la 2e division coloniale aurait dit aux officiers et aux états-majors de ce corps :

— « Je vous avais dit, il y a quatre mois, que j'étais heureux et fier d'être placé à la tête de la 2e division coloniale.

Je vous dis aujourd'hui que non seulement je n'en suis plus fier, mais que je suis honteux de la commander. *J'en rougis car vos hommes sont des canailles dont vous êtes les protecteurs et les soutiens.*

Et il aurait dit encore :

« Les régiments coloniaux sont non pas une troupe mais un troupeau. Les gradés ne savent pas se faire obéir et sont indignes des galons qu'ils portent... Si vos hommes

ne restent pas en arrière aux colonies, c'est qu'ils ont peur de la faim et de... couic (geste); mais une guerre en Europe, c'est autre chose. Il faut avoir du cœur au ventre pour avancer vers le feu ; et sur 50 de vos coloniaux, il en resterait 25 en arrière. »

Et M. le général Perreau ayant voulu esquisser une protestation, pour ce, reçut de M. le général de Ferron trois jours d'arrêt. (*Matin*, 11 mars 1909.)

On conviendra que j'avais raison de dire cette note particulièrement violente, brutale, et d'ajouter que je ne l'aurais point publiée si elle n'était point celle d'un général, d'un commandant de division coloniale. Il n'est permis qu'à des militaires de traiter ainsi des militaires. Je prie bien qu'on ne lise pas autre chose que ce que j'écris, ni surtout que l'on suppose que je veuille prendre parti entre l'école de M. le général Ferron, qui traite en bloc ses subordonnés de canailles, et celle de M. le général Lyautey, qui, avant de se renseigner et sans vouloir se renseigner sur la valeur des reproches que l'on peut adresser aux siens, « répond d'eux » en bloc. Car choisir entre les deux écoles, pour tant que cela me permettrait de m'incliner devant un militaire ne m'en placerait pas moins dans la pénible nécessité de ne point admettre l'avis d'un autre; et, nous le savons du reste, sur une matière aussi délicate que celle de la déontologie militaire, un civil aurait mauvaise grâce à ne pas être de l'avis des militaires. Dans les prochains livres de philosophie la scie d'Epiménide et des menteurs Crétois pourrait je crois être rajeunie, variée, multipliée par toutes celles que permettraient les deux susdites écoles de l'honneur militaire.

Mais ils ne s'agit point ici de l'honneur des militaires. Pour que les gens d'affaires comprennent bien que

l'administration du Maroc oriental confiée aux bureaux arabes ne serait point du tout celle qui convient à la colonisation pratique, ce n'est point d'honneur qu'il faut parler, non plus que de canailleries de crimes ni d'héroïsme ou de vertu supérieure, mais de l'action administrative des militaires coloniaux.

Et quand je dis parler, ce n'est point l'écrivain qui doit parler, mais les faits, uniquement les faits, rien que les faits. En voici.

II. — *Le bureau arabe de Marnia, le Comité du Maroc et Port Say.*

Le Comité du Maroc est officiel quelquefois, officieux toujours. Il renseigne le public sur les choses du Maroc. Il recueille pour cela d'importantes souscriptions.

Comment renseigne-t-il le public?

Je n'ose pas vous recommander lecture de tout ce qu'il publie. Mais l'essentiel de ce qu'il veut que l'on sache est bien évidemment contenu dans les œuvres de grande vulgarisation qu'il patronne. La plus connue est sans conteste l'annuaire pour quoi le Comité fit faire tant de publicité par le *Figaro*.

Parcourez donc cet annuaire.

Vous y verrez :

— Que l'on y reconnaît à la France une situation privilégiée dans le Maroc oriental. — Et que c'est précisément sur cette région que l'on donne très peu de renseignements, sans même citer Port-Say.

Comme c'est le bureau arabe de Marnia qui documente le Comité, concluez.

III. — *Les officiers jouent un rôle de dupes.*

C'est d'ailleurs un rôle de dupes que les officiers jouent en ne restant pas *strictement* dans les obligations de leur métier.

M. Lyautey m'a écrit sur ce propos des lettres fort suggestives.

Si je voulais faire un « joli » scandale je n'aurais qu'à publier une lettre de M. Dyé, qui est beaucoup plus sévère que je ne le serais jamais pour les grands hommes du Comité.

IV. — *L'autorité militaire a des idées trop... militaires sur les affaires commerciales.*

Cette note encore semblera peut-être longue au lecteur pressé. Mais ne l'oublions point ce livre est destiné à des gens d'affaires pour qui l'énoncé d'une opinion, cet énoncé viendrait-il du grand Lama lui-même, a toujours moins d'importance que le fait sur quoi l'on base cette opinion. C'est la référence toujours. J'exprime cet avis que l'administration du Maroc oriental confiée au général commandant la division d'Oran ce serait pour les gens d'affaires une bien mauvaise affaire, car l'autorité militaire a sur les affaires une opinion que ne peuvent admettre les gens d'affaires. Mais mon avis tout seul, énoncé comme cela brièvement ne signifie rien du tout. Il n'a de valeur que si je l'appuie d'une preuve. Et la preuve c'est l'histoire que voici... sur preuves.

La plage du Kiss était désertée. Personne n'osait plus s'y risquer pour acheter aux Marocains leurs céréales

en meilleures conditions qu'à Nemours ou à Marnia. Louis Say s'établit sur cette plage. Il y fait un village. Il y fait un petit port. Pendant la guerre des Beni-Snanen les troupes ont trouvé un précieux point d'appui... avec de l'eau... dans ce village. Le petit port a permis le ravitaillement facile des colonnes. Alors, pour remercier Louis Say de cette création patriotique, M. le général Herson, commandant la division d'Oran, *de gré à gré*, à des prix que ne permettrait pas une adjudication publique et légale dans une région où il y aurait une autre loi que celle des bureaux arabes, loue à la concurrence le domaine maritime, c'est-à-dire la partie de plage réservée à l'Etat près du Port et devant le territoire de Port-Say. Evidemment la concurrence est l'âme du commerce. Mais il y a deux sortes de concurrence. Et bien certainement celle que M. le général Herson opposait à Louis Say n'était point celle que, pour être bien, honnête je me contenterai de dire la bonne.

Aussi Louis Say proteste. Sa lettre du 10 juillet 1904 est publiée par *l'Avenir Oranais*.

« J'ai créé un courant commercial. J'ai ouvert un nouveau champ d'action à l'initiative de mes compatriotes. J'ai dû lutter pendant quatre ans contre les railleries des habitants de Nemours, contre leurs sarcasmes, contre leur inertie aveugle, contre leur malveillance.

Et maintenant que tout est fait, que les nouvelles voies sont ouvertes, voici les négociants de Nemours qui arrivent pour s'installer gratuitement sur le domaine maritime de l'Etat et bénéficier de tous nos travaux.

Les négociants de Nemours sont allés vous trouver, mon général. Ils ont invoqué une vieille camaraderie du collège d'Oran. Ils se sont donnés à vous pour les champions de la pénétration au Maroc, et ils nous ont peut-être représentés à vous comme des accapareurs. Ils voulaient orga-

niser une affaire et mettre en jeu votre autorité en la mêlant à une combinaison illicite de concurrence déloyale...

Certes, le domaine maritime de l'Etat est à l'Etat.

Et l'Etat est maître chez lui.

Mais tout le long de la plage du Kiss, Port-Say est le voisin immédiat de l'Etat. Les terrains de Port-Say sont limitrophes du domaine de l'Etat. Et je me demande si l'Etat a le droit de déprécier les terrains de Port-Say en favorisant sur le domaine propre de l'Etat une concurrence illicite et déloyale portant atteinte au commerce de Port-Say.

L'Etat ne me doit pas de faveur.

Mais l'Etat me doit aide et protection par cela même que depuis quatre ans l'Etat m'a fait payer cher son intervention pour assurer sur la plage du Kiss nos droits de propriété.

L'Etat m'a fait payer des impôts. L'Etat a fait payer des patentes aux négociants de Port-Say. L'Etat m'a fait payer pour mes travaux du port. L'Etat m'a fait payer pour mes transports par mer. L'Etat m'a demandé de construire un bureau pour la douane, je l'ai construit et j'ai payé. L'Etat m'a demandé de construire un bureau des postes et télégraphes, je l'ai construit et l'ai encore payé. L'Etat m'a demandé de payer 800 francs pour assurer l'établissement de la ligne télégraphique, j'ai payé 800 francs. Depuis quatre ans je paie sans discuter. Dès lors je crois avoir des droits, sinon à la bienveillance, du moins aux égards de l'administration...

L'Etat, en donnant à vil prix la jouissance de son domaine maritime à des négociants en grains, déprécie à plaisir la valeur de mes propres terrains au bénéfice d'adversaires qui combattent mon œuvre depuis quatre ans, et qui depuis vingt ans, par peur du maure et par peur des Marocains, avaient déserté la lutte.

D'autre part, mon général, des négociants français et algériens ont suivi avec confiance ma marche en avant, ont répondu à mon appel et ont engagé des capitaux.

L'Etat nous a fait payer le droit de naître. Il n'a pas le

droit de contribuer à nous ruiner. Nous avons créé à Port-Say une ville de Bretons et de marins, une cité commerciale, une centre colonial. Nous avons révélé à l'Etat toute l'importance politique et commerciale d'une petite plage méconnue, mais destinée et devenir le port d'approvisionnement de tout le Maroc oriental.

Nous n'avons pas demandé de garantie d'intérêt à l'Etat. L'Etat doit aide et protection aux capitaux engagés...

Permettez-moi donc, mon général, de venir vous demander aujourd'hui de vouloir bien faire rapporter une mesure administrative prise grâce à l'influence de votre nom.

Cette mesure en laissant le domaine maritime de Port-Say à la merci des négociants de Nemours lèse gravement mes intérêts de propriétaire voisin de ce même domaine maritime de l'Etat et risquerait d'arrêter en plein développement une œuvre de pénétration coloniale au Maroc, dont vous-même, mon général, me félicitiez si chaleureusement dans votre lettre du 3 mars dernier si bienveillante pour Port-Say.

Veuillez agréer, etc...

Cette protestation eut de l'écho.

L'avenir de l'Oranie publia notamment, le 31 juillet 1904, un article assez violent, mais dont les dernières phrases ne manquaient point de saveur. Il y était dit :

« ... Nous regretterons aussi et surtout que le domaine » maritime de l'Etat n'ait pas été loué au prix de sa va- » leur réelle. C'eût été toujours un peu moins d'argent à » prendre dans la poche des contribuables pour payer une » partie, bien minime il est vrai, des appointements du gé- » néral Herson. »

Et le fait permit à l'opposition d'attaquer le gouvernement sur sa politique marocaine.

On put lire dans la *Libre Parole* :

« Je prouverai que les dirigeants de la politique franco-
» marocaine s'opposent sournoisement et de parti pris à
» la pénétration pacifique dont, aux yeux des badauds, ils
» affectent d'être les champions. Cette preuve découle des
» tracasseries dont est l'objet M. Louis Say qui a précisé-
» ment entrepris avec succès une œuvre d'expansion mo-
» rale et commerciale en plein territoire chérifien. »

La réponse de M. le général Herson avait été plus que militaire. Il avait écrit à Louis Say :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que par télégramme en date du 9 juillet 1906 j'avais autorisé provisoirement et à titre exceptionnel un emplacement sur le domaine public maritime du Kiss ; cette installation a été rendue définitive par un arrêté n° 399 pris à la date du 6 août courant...

« Je n'aurais garde d'oublier que vous avez creusé des puits, aménagé des chemins, désséché des marais, toutes choses dont ont bénéficié les divers détachements qui ont campé au Kiss. Mais l'exécution de ces travaux n'avait nullement pour but d'augmenter le bien-être d'une troupe dont la seule présence sur votre propriété a facilité dans une large mesure l'éclosion et le rapide développement du centre du Kiss, dont la création doit être considérée à mon avis, comme une affaire commerciale. »

C'était envoyé... comme disent les troupiers de ce brave général. Aussi M. Herson dut-il être un peu étonné lorsqu'il vit, quelque temps après, que le gouvernement f...ichait la croix d'honneur à Louis Say pour ...cette affaire commerciale.

V. — *L'histoire officielle d'une contestation de terrain entre un bureau arabe et un colon.*

La constitution de la propriété est réglementée en Algérie par le sénatus-consulte du 22 avril 1863 et par la loi du 16 avril 1897. Lorsque M. Louis Say eut constitué par achats le domaine nécessaire pour la construction de la grande cité maritime, que deviendra Port-Say, il s'adressa aux autorités algériennes pour obtenir ses titres de propriété suivant les prescriptions légales. Il offrait de payer les frais. Le 23 janvier 1904, le gouverneur général lui répondait :

« En vue de permettre la régularisation des opérations » immobilières dans la région où se trouvent vos propriétés, je prie M. le général commandant la division d'Oran » de faire examiner la possibilité de faire procéder aux » opérations d'application du sénatus-consulte dans les » territoires qui avoisinent l'embouchure de l'oued Kiss. »

Le 8 juin 1905, le capitaine Cabon du bureau des affaires indigènes de Marnia, délimitateur pour les opérations du sénatus-consulte, écrit à M. Say « d'avoir la complaisance de lui faire connaître, à titre de renseignements pour les opérations du sénatus-consulte, la superficie des terrains dont il a la propriété, soit particulièrement, soit à titre de communauté ».

Le 16 mars 1906, un arrêté du gouverneur général désigne les tribus des Beni-Menyouch et des Attia pour être soumises à bref délai aux opérations de délimitation et de répartition prévues par le sénatus-consulte.

Le 25 mars 1906, l'administration des affaires indigènes en prévient le public, avisant les intéressés de

faire valoir leurs droits de propriété, et annonçant une seconde publication qui :

« fera connaître la date et le dépôt des procès-verbaux » des opérations, date à partir de laquelle courra le délai » d'un mois pendant lequel les réclamations devront être » formulées à peine de déchéance. »

Signé : COTTENET.

Novembre 1906. Le capitaine Cabon a fini son travail et sa carte, mais il va dans le sud-oranais. Le lieutenant Berreaux le remplace.

26 novembre 1906. Escamotage du dossier (enquête de commodo et incommodo) par le lieutenant Berreaux. Louis Say n'est prévenu que par hasard... et il s'agit de rogner, de morceler son domaine.

19 décembre 1906, protestation énergique de Port-Say. Louis Say écrit au colonel Reibell.

Celui-ci répond le 3 janvier 1907.

Cher Monsieur,

« Je vous remercie de votre lettre du 26 décembre et je m'excuse de n'y avoir pas répondu plus tôt, mais la fin de l'année m'a donné un surcroît de besogne considérable, *et je voulais prendre connaissance avant de vous écrire, de la réclamation dont vous me parliez.* Je suis sur le fond entièrement d'accord avec vous, et mes conclusions seront identiques aux vôtres. Permettez-moi seulement de regretter que certaine violence dans la forme ne risque d'indisposer les membres de la Commission administrative d'Oran. Je crois que votre cause qui est juste et intéressante aurait gagné à être présentée avec modération et sans questions de personnes. Je vous prie de ne pas prendre en mauvaise part ma franchise, qui ne s'inspire que d'une

profonde admiration pour votre œuvre et d'une très grande sympathie pour votre personne.

Votre définition de ce que devrait être le bureau arabe de Marnia pour réaliser le type d'un état-major colonial est absolument exacte et je l'adopte entièrement. Heureux si je puis arriver à réaliser cette conception grandiose de notre rôle ! C'est en tout cas mon plus vif désir et je vous prie d'en recevoir l'assurance avec l'expression de tous mes vœux pour l'année nouvelle. Je suis votre tout dévoué. REIBELL.

Mais le colonel Reibell qui écrivait cette lettre parce qu'il connaissait les réalités de Port-Say, parce qu'il se rendait compte de la nécessité pour la France d'avoir à Port-Say un établissement maritime, non seulement, pour les besoins du commerce, mais aussi et surtout pour les garanties de notre sécurité militaire sur la frontière marocaine, le colonel Reibell qui jugeait ainsi l'utilité de Port-Say en homme raisonnable, en homme logique, en homme de bon sens et en patriote, cet officier oubliait qu'il était, qu'il devait être avant tout un officier de bureau arabe.

On prit soin de le lui rappeler, et prudemment il ne l'oublia plus.

On note un phénomène comparable dans la conduite de M. le général Lyautey sur cette même question.

Il télégraphie le 26 janvier 1907 :

« Vous avez dû certainement être inexactement informé, car, en ma connaissance, aucun ordre n'a été donné de ne pas tenir compte des protestations des habitants de Port-Say, et je ne m'explique pas comment cette indication a pu vous être donnée. Du reste ces questions ne peuvent être traitées comme il convient, ni par télégramme, ni par lettre privée, et je vous demande de les réserver pour le

moment où j'aurai l'honneur de vous voir. Je tâcherai de hâter le plus tôt possible. »

Le 10 décembre précédent, il avait écrit à M. Say :

« J'espère bien avoir prochainement l'occasion d'aller » voir sur place votre œuvre si intéressante et si fran- » çaise. »

Mais revenu à Oran, l'atmosphère change,... M. Lyautey ne veut admettre aucun des points de la réclamation de Louis Say.

Extraits de la réclamation de M. Say. Signée par Ferdinand de Zalewski, Aaron Cohen et Derfouf, propriétaires à Port-Say.

1° *Défaut d'affichage et de publicité légale.*

Le dossier de l'enquête est arrivé le 26 novembre, au poste militaire d'Adjeroud situé à 4 kilomètres de Port-Say et à 206 mètres d'altitude.

Deux affiches ont été apposées à l'intérieur du café maure du caïd des Beni Mengouch, mais pas une affiche n'a été portée à Port-Say. Aucune affiche n'a été apposée sur les locaux occupés par l'Etat à Port-Say. Aucun avertissement n'a été apposé ni à la Douane, ni à l'école, ni au bureau des Postes et Télégraphes. Aucun avis, écrit ou verbal n'a été envoyé aux propriétaires de Port-Say. Les européens de Nemours n'ont pas été prévenus davantage.

Les Français propriétaires à Port-Say ou sur le territoire du Kiss (avertis le 19 décembre, six jours avant l'expiration des délais ont été obligés de faire 140 kilomètres à cheval, aller et retour, pour pouvoir aller à Marnia consulter le texte français du procès-verbal de la Commission d'enquête. M. Say et les autres propriétaires de la région n'ont connu l'existence du dossier déposé chez le caïd des

Beni Mengouch que par une parole échappée au lieutenant Béreaux commissaire enquêteur, successeur du capitaine Cabon.

2° *Altération par le capitaine Cabon des cartes primitives levées par le service topographique du départ d'Oran.*

La carte dressée par le capitaine Cabon pour la Commission d'enquête est en contradiction formelle avec la carte levée à la même époque, au même moment par ordre du gouverneur général de l'Algérie pour le territoire du Kiss et des environs de Port-Say...

Le capitaine Cabon a porté des chemins qui n'existent pas. Ces chemins n'avaient été vus ni constatés ni relevés par M. Bonin dans sa carte initiale au 1/4000e, demandée par le gouverneur général de l'Algérie pour avoir tous les détails du terrain. Le chemin n° 4 n'existe pas sur le terrain. M. Say n'a jamais voulu laisser le Bureau arabe ouvrir ce chemin.

L'ancien chemin qui longeait les berges de loue'd Kiss a été coupé par les inondations de l'hiver 1904. Le Bureau arabe a voulu passer sur la propriété de M. Say. M, Say s'y est formellement opposé. Tous les officiers du Bureau arabe du Marnia se sont occupés de cette affaire. M. Birabent lui-même, agent-voyer de Marnia a été envoyé au Kiss par le commandant supérieur de Marnia pour relever la coupure du chemin et évaluer les travaux à faire pour la réparer. Enfin le lieutenant Bereaux (commissaire enquêteur, successeur du capitaine Cabon, a fait lui-même un projet de réfections du chemin situé sur la berge de l'oued Kiss.

Quand M. Say a fait remarquer au lieutenant Bereaux la divergence inexplicable des cartes et la surcharge du capipaine Cabon, le lieutenant Bereaux a reconnu qu'il y avait eu une erreur manifeste. (MM. Mellet, Zalenski et le lieutenant Rose étaient témoins de cette déclaration du lieutenant Bereaux, le 20 décembre 1906).

Pour éviter au Bureau arabe l'ennui de refaire le chemin primitif situé sur la berge du Kiss, le capitaine Cabon a

trouvé beaucoup plus ingénieux de tracer ce chemin sur la carte avec 4 mètres de largeur... Le mystère qui s'est fait sur l'enquête et l'affichage mystérieux à l'intérieur du café maure du caïd semblent n'avoir eu pour but que de couvrir « l'acte » du capitaine Cabon.

3° *Modification du Domaine maritime de l'Etat par le capitaine Cabon. Sept hectares de terrain enlevés à M. Say.*

En 1903, sur la demande de M. Say, le gouverneur général de l'Algérie a nommé une commission de délimitation du Domaine maritime de l'Etat, présidée par le commandant du génie Ferrand. Le capitaine Cabon trouve que cette commission a mal placé ses piquets. Le capitaine Cabon prétend que les dunes sont des relais de la mer. Ces dunes sont des terrains d'alluvion surélevés par le vent. Ces dunes sont des terrains de culture couverts par les lentisques. Ces dunes sont des terrains de constructions où M. Say a construit des immeubles. Ces dunes sont plantées d'arbres, de pins et de caroubiers. Ces dunes sont nécessaires au développement ultérieur de Port-Say. Ces dunes sont habitées par les indigènes et les laboureurs de M. Say. Ces dunes n'ont jamais été recouvertes par la mer, de mémoire d'homme Ces dunes ont 6 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. La commission du domaine maritime de l'Etat a agi en parfaite connaissance de cause quand elle a placé ses piquets au pied des dunes. Et le capitaine Cabon pourrait rendre sa théorie grotesque en appuyant trop longtemps sur les exigences des ordonnances de 1810 et 1814. Le chemin inventé par le capitaine Cabon coupait la propriété de M. Say en deux. L'affaire des dunes enlève 7 hectares à M. Say.

4° *Les berges de l'oued Kiss reculées à l'Est. 3 hectares de terres enlevées à M. Say.*

Pour la seconde fois la carte du capitaine Cabon est en contradiction avec la carte du service topographique d'Oran. La carte au 1/4000e de M. Bonin indique un marais. Ce

marais recouvert par les grandes inondations constitue des terrains excellents, comme les prairies de la Loire, à Nantes, après les inondations. Ces terrains sont plantés de tamarins et de peupliers. Ces terrains sont cultivés pendant l'été et couverts de pastèques. Le capitaine Cabon n'indique rien de tout cela, ni marais, ni bois. Le capitaine Cabon porte les berges de l'oued Kiss à 300 mètres à l'Est et enlève du même coup trois hectares de terrain à M. Say.

Bref, ce parti pris d'hostilité contre Port-Say, se manifestant par des inventions de chemins coupant les terres et par des empiétements sans raison d'être.

Ce parti pris de malveillance à l'égard de Port-Say se traduisant par des altérations évidentes de cartes administratives déjà publiées et par des modifications apportées au domaine maritime de l'Etat.

Ce parti pris d'être désagréable se dévoilant par une infraction flagrante aux règlements d'affichage et de publicité formulés dans la loi du 28 avril 1887, dénotent chez ces commissaires enquêteurs et surtout chez le capitaine Cabon, un état d'esprit tellement étrange que l'enquête semble entachée de nullité.

Dans tous les cas je déclare m'opposer formellement aux conclusions.

. . . . . .

J'ai tenu a publier, dans cette note, malgré leur longueur les pièces qui précèdent car l'examen en montrera aux colons qui se proposent de devenir grands propriétaires dans le Maroc oriental, quel sort leur serait réservé si ce pays devenait une simple annexe des bureaux arabes de l'Algérie en général, et de celui de Marnia en particulier.

De la réponse de M. Lyautey je citerai seulement le passage suivant :

« Le plan au 1/4000e dressé par M. Bonnin pour avoir le

développement des environs immédiats de Port-Say ne revêt aucun caractère officiel. Etabli dans un *but et un ordre particuliers*, il pouvait *au gré de l'opérateur* reproduire ou négliger les indications qui sont de l'essence même du plan du sénatus-consulte. »

Et voilà qui est encore un peu trop arabe... car l'équivoque est trop permise par cette rédaction ambiguë « but et ordre particulier » « au gré de l'opérateur ». Cette façon d'écrire n'a qu'une seule clarté, celle qui met en évidence l'esprit du bureau arabe à l'égard des administrations qui ne lui sont point soumises. Le plan de M. Bonin était un plan officiel, de l'agent officiel, d'un service officiel opérant par ordre du gouvernement général dans un but officiel.

Malgré cela le bureau arabe le tient en suspicion ; et l'on a vu dans quels termes !

VI. — *Les Bureaux arabes condamnés par la Dépêche Coloniale, journal qu'inspire M. Etienne.*

L'administration d'un pays confiée en même temps que la défense et la police aux Bureaux arabes, c'est les pouvoirs judiciaires confondus avec les pouvoirs d'administration et de gouvernement.

Voici ce que la *Dépêche Coloniale* dit de cette conception dans son numéro du 9 mars 1909.

« Les administrateurs, investis en dehors des grandes villes des attributions judiciaires, jugeraient tout selon les principes de l'équité et tout le monde s'en trouverait mieux.

Cette seconde proposition, si elle était admise, ne constituerait que le masque d'une justice paternelle derrière lequel s'abriterait, en fait, le *plus odieux arbitraire administratif.* »

M. le général Herson jugeant souverainement les protestations contre la location de gré à gré du domaine maritime de Port-Say, opérée par lui-même ce n'était sans doute pas le plus odieux arbitraire administratif, car il y en a de plus grave, mais incontestablement c'était de l'arbitraire.

M. le général Lyautey se rendant solidaire du Bureau arabe de Marnia et jugeant lui-même les réclamations portées contre la « fausse topographie » due à ce bureau ce n'est pas davantage le plus odieux arbitraire administratif, mais personne ne pourrait logiquement nier que c'est encore de l'arbitraire administratif.

VII. — *Entre militaires. Ceux des Bureaux arabes veulent être les maîtres de tout le monde, même des autres militaires.*

J'ai eu l'occasion de rencontrer M. le commandant du génie Ferrand, qui fit partie de la commission de délimitation du domaine maritime à Port-Say. Je lui ai dit comment le « Bureau arabe » de Marnia tenait en suspicion (parlons officiel!) les travaux de cette commission, et j'ai cité les passages du rapport où l'officier chargé des opérations ordonnées par le sénatus-consulte émettait la prétention qu'il serait légal d'augmenter le dit domaine aux dépens de la propriété privée de Port-Say.

Je regrette de n'avoir pu sténographier la réponse de M. Ferrand, car c'était, sous la forme la plus courtoise et la plus modérée la condamnation la plus sévère de ce que je voudrais dire l'esprit, les mœurs et l'action des bureaux arabes!

Arrivé d'Oran à bord d'un torpilleur devant Port-Say

(où n'était pas encore terminée l'actuelle jetée brise-lames de l'Est) M. Ferrand ne put prendre terre à cause de la grosse mer. Le torpilleur n'avait pas le droit d'aller attendre une accalmie à l'abri des îles Zaffarines. Par ailleurs il répugnait à M. Ferrand de retourner à Oran et d'ajourner ainsi à une date problématique les travaux de délimitation qu'il savait urgents. Mais, n'y avait-il pas un port à Nemours et ne pouvait-on pas se rendre facilement et rapidement de Nemours à Port-Say, par terre? Quelques dizaines de kilomètres à dos de mule, ce n'était pas le diable. Le torpilleur met donc le cap sur Nemours, on arrive devant le port. Comme la mer, lorsqu'elle est mauvaise à Port-Say, ne saurait être bonne à Nemours [1] le commandant Ferrand y trouve forte houle, vagues violentes et vents furieux. « Vous voulez débarquer, lui dit-on? » — « Dame, répond-il, ne sommes-nous pas dans un port? Les ports ne sont-ils point faits pour que l'on y débarque. Le port de Nemours est bien, que je sache, un port! » — « Oui... Mais il y a deux sortes de ports en Algérie, ceux où l'on peut débarquer et ceux où l'on ne peut pas débarquer aussitôt que la brise y a quelque force. Nemours par exemple... » Les fantassins, l'avez-vous remarqué? sont très susceptibles quand un marin leur conseille prudence. Ils croient toujours à moquerie... M. Ferrand pour avoir cru que lorsqu'une ville possède un port et le nomme bien un port, on y doit pouvoir aborder, en fut quitte pour un bain complet, ce qui n'était point grave, et pour quelques contusions qui faillirent l'être davantage.

Séché, frotté, pansé, il se met en quête de moyens de

1. Notons que la réciproque n'est point vraie, car certains vents d'Ouest qui balaient Nemours épargnent Port-Say.

transport, aux fins de gagner rapidement Port-Say par la voie de terre qu'il estime devoir lui être plus clémente que la voie de mer. A l'hôtel on lui indique un muletier. Il loue des bêtes, un conducteur, et en route. Il suppose qu'il sera tôt rendu. Mais il avait compté sans la glaise des sentiers, qui par mauvais temps fait de l'escalade et de la descente des chaînes et des pics du Chaïb Rasso un exploit permis aux vétérans seuls de l'Alpinisme !

Et le Bureau arabe de Marnia, direz-vous, dans tout cela vous ne voyez pas que cette belle institution militaire puisse être incriminée le moins du monde ! Il faudrait avoir l'esprit aussi pointu que les cailloux des pistes qui relient Nemours à la civilisation pour faire au dit bureau grief de la mauvaise humeur du ciel en pareille occasion. Tout au plus serait-il permis de dire que sans la mauvaise volonté de l'administration (la civile autant que la militaire) les travaux pour le débarquement à Port-Say par tous les temps auraient été achevés et que la commission du domaine maritime n'aurait pas été obligée au périlleux abord et au fatigant voyage par Nemours.

Mais ce n'est point cela que j'ai retenu de ma conversation avec M. le commandant Ferrand, ce n'est point cela qui me faisait écrire au début de cette note que la réponse de cet officier du génie constituait, sous la forme la plus courtoise et la plus modérée, la condamnation la plus sévère de ce que sont l'esprit, les mœurs et l'action des Bureaux arabes en général, de celui de Marnia en particulier.

Le Bureau arabe est une institution spéciale à l'Algérie. La constitution, les lois ni les décrets qui régissent la République n'ont prévu cette administration barba-

resque, cet héritage des turqueries trouvées par nous en Algérie au moment de la conquête. Aussi dans les commissions d'état dont la composition est réglée par les lois constitutionnelles, dans les commissions comme celles qui sont chargées de délimiter le domaine maritime, aucune place n'est réservée aux représentants du Bureau arabe.

Comme on sait que le caractère des hommes, quelle que soit leur catégorie sociale, ne comporte que très rarement un amour excessif pour le travail, un zèle ardent pour la besogne du voisin, il serait permis de croire que les pachas du Bureau arabe de Marnia devaient se trouver enchantés par ce fait qu'on leur épargnait une collaboration dans une tâche pénible sur leur territoire.

Mais je viens d'écrire le mot qui résume toute leur mentalité, qui explique toute leur conduite, sans la justifier d'ailleurs. On a lu : « *sur* LEUR *territoire.* »

On a dit en physiologie que la fonction fait l'organe. Pour la politique, et l'administration, je crois que l'on pourrait dire en s'inspirant des mêmes principes de biologie que la fonction fait le caractère. Les fonctions politiques et administratives des officiers de bureau arabe offrent des analogies saisissantes avec ce qu'était le rôle des mamelucks délégués par l'odjak dans les gouvernements provinciaux. Eh bien ! les lois naturelles veulent dans les mêmes fonctions les mêmes caractères.

Un officier de bureau arabe dit du cercle confié à son administration : « mon territoire ». Et comme il a sur ce territoire une autorité beaucoup plus considérable que celle dont nos mœurs modernes, dont les mœurs républicaines permettent la délégation à n'importe quel citoyen dans l'ordinaire de notre vie commune, cette mauvaise façon de parler en disant « mon territoire »

devient très facilement une déplorable façon de penser en considérant ledit territoire, sinon comme une propriété personnelle, tout au moins comme une propriété de classe, de caste, de camarilla, de çof. Et si coupable pensée, dans les cerveaux qui ne sont point d'une matière supérieure et parfaitement saine, peut devenir avec une terrible facilité l'idée directrice de l'action.

Bref, au lieu d'être contents qu'on leur épargnât de la fatigue dans les travaux de délimitation du domaine maritime de Port-Say, les officiers du bureau arabe étaient professionnellement obligés de voir dans ce fait un amoindrissement de leur dignité, une atteinte à leur puissance puisque sur *leur* territoire on accomplissait une opération de souveraineté sans eux. S'il y a relativement peu de colons dans les régions de bureau arabe il y a beaucoup d'indigènes, beaucoup de sujets avec lesquels on ne discute jamais, à qui ordonner suffit, eh bien ! il paraîtrait que le maintien de l'ordre exige que ces sujets voient dans le bureau arabe l'autorité souveraine, intangible, suprême, quelque chose dans le genre de ce que les marabouts proclament les attributs de l'Unique. Cette comparaison divine est-elle exagérée, le Bureau n'en supporterait pas une qui le mettrait au-dessous du Prophète. « La France, comme Allah seule est grande et, comme Mahomet, Dieu soit loué ! Le Bureau seul est son prophète. » C'est la devise qui convient à ces messieurs.

Mais alors, cet indigène, qui, raide comme fer doit croire que le Bureau seul est puissant, que la toute-puissance est dans le Bureau, quelles idées peuvent naître en son esprit contre ce dogme quand il voit que pour partager la terre, que pour délimiter souverainement le domaine de Dieu appartenant au beylik, à la France,

on néglige le Bureau, que nul officier du Bureau n'est consulté, que pour l'affaire la plus importante qui soit, le partage de la terre, de cette terre qui dure plus que les hommes, de cette terre dont l'existence pour l'avenir se confond avec celle de Dieu, le Bureau ne compte pas !

Et maintenant vous comprenez la mauvaise humeur du Bureau arabe de Marnia lorsqu'il vit commencer les travaux de la commission. Ne pouvant tout de même pas les empêcher, les arrêter, il dut se borner à manifester sa mauvaise humeur par les petits moyens à sa disposition.

Au commandant Ferrand on fit savoir que pour louer des mulets et voyager en territoire militaire on devait s'adresser au Bureau ! !

Parfaitement! à cet officier supérieur, à ce fonctionnaire du Génie chargé d'une mission officielle de délimitation du domaine maritime, qui, pour aller de Nemours à Port-Say louait des animaux chez le muletier de tout le monde et suivait la piste commune, il fut appris que, dans ce territoire militaire, le Bureau devait présider à tout, même à des locations de mulets, même au cheminement des voyageurs !

Quant au muletier indigène on ne lui apprit pas ses devoirs, on les lui rappela, de telle façon qu'il en gardât la mémoire.

Et le commandant Ferrand me disait : — « Naturellement, quand on est souverain dans un territoire, il est désagréable de voir que des opérations de souveraineté soient confiées à des commissions dont on ne fait point partie. Mais c'est la loi qui règle la composition de ces commissions. La loi n'y fait point de place au Bureau arabe. Tant pis pour lui. C'est à la loi que le Bureau

devait s'en prendre au lieu d'essayer de vexer les membres de cette commission, comme il l'a fait. N'est-ce pas... ridicule de m'avoir cherché noise parce que j'avais loué mes mulets moi-même sans recourir au Bureau pour aller de Nemours à Port-Say suivant mon gré ? »

Evidemment, c'est ridicule. L'histoire est ridicule. Et si elle n'était pas typique, merveilleusement topique, éminemment suggestive, il serait aussi ridicule que j'eusse perdu tant de lignes à la conter.

Mais ce qui rend insupportables toutes les tyrannies, c'en est moins les crimes scandaleux qui sont toujours relativement rares, que les petits abus, que les « ridicules » excès... qui sont de chaque jour. Ce n'est pas le tigre qui exaspère l'Européen dans la jungle, c'est le moustique, c'est les puces. La crainte d'être assassiné par le capitaine Doineau bien rarement peut glacer les sujets du Bureau arabe, mais quotidiennement des histoires les énervent comme celle des mulets que M. Ferrand n'aurait pas dû louer lui-même. Et réfléchissez, je vous prie. Méditez quelque peu. Songez bien que c'est contre un de leurs frères de la grande famille militaire, contre un homme de leur classe, mais non de leur caste, que l'esprit sectaire des gens du Bureau arabe se manifestait ainsi parce qu'une loi métropolitaine par le hasard de son application à leur territoire jetait une ombre sur l'éclat de leur toute-puissance. Et maintenant calculez ce que pèse devant eux... je ne dirai pas l'indigène, le pauvre fellah, le misérable Khammès... mais le colon, quand c'est un électeur sans importance.

C'est pourquoi j'ai trouvé bon de vous montrer le procès des officiers du Bureau arabe de Marnia, jugé sur le propos d'une futilité par un officier supérieur, dont le sentiment militaire ne saurait être suspecté.

La mauvaise humeur du Bureau de Marnia contre la Commission de délimitation du domaine maritime de Port-Say eut d'ailleurs d'autres conséquences plus graves que celles de l'histoire saugrenue des mulets de Nemours. Les notes qui précèdent l'ont montrée.

CHAPITRE XVIII

Cedant arma togae.

Le titre de ce chapitre montre que cette question du gouvernement et de l'administration par des militaires n'est pas une question neuve. Et, si l'homme avait sagesse de chercher dans la leçon du passé, lois pour l'avenir, le problème de savoir s'il est bon pour le Maroc oriental que la direction de la colonisation, c'est-à-dire des affaires pratiques, soit confiée à l'autorité militaire, on n'aurait point à le discuter, car l'événement ne le poserait pas.

Le militaire est un agent d'exécution. Les qualités pour l'exécution, généralement, sont exclusives des qualités pour la direction. Les nécessités politiques, surtout la financière, nous ont obligés parfois, dans les progrès de notre expansion coloniale, à confier la direction d'une affaire à l'un de ces agents professionnels d'exécution.

Il est même arrivé quelquefois que l'on n'eut point à s'en repentir. Il est vrai qu'il s'agissait alors d'exceptions comme celle des cas de M. Galliéni, de M. Lyautey pour l'Indo-Chine, Madagascar, et la bonne époque du Sud-oranais. Il est même également vrai que sans faire du paradoxe on pourrait discuter la question que si, en certaines de leurs besognes civiles, M. Galliéni et M. Lyautey ont brillamment réussi, au point d'en devenir illustres, c'est peut-être parce que ces militaires n'étaient militaires que le moins possible. Mais je me suis laissé dire par tel psychologue avisé que le façonnage professionnel du militaire, c'était un peu comme l'éducation des bons Pères ou la syphilis ; quelquefois ça disparaît ; on ne sait jamais si ça ne reviendra point. Car on a vu des militaires, pacifiques, lorsque la paix ne les gênait point, rendre une guerre nécessaire, dès qu'ils y découvraient leur intérêt.

Sans remonter aux lointains épisodes de la conquête algérienne, il suffit de penser au Dethan, à Samory, à Bouamama, pour comprendre immédiatement les dangers qui menacent la paix, cette condition nécessaire de la colonisation, quand un territoire de colonisation est confié à l'autorité militaire.

Le colon, j'entends le vrai, non pas celui qui

vit des colonnes, le colon, pour gagner de l'argent veut la paix, alors que pour gagner aussi de l'argent, ce qui est une volonté permise à tout le monde, aux militaires comme aux simples marchands de farine, le soldat a besoin de la guerre. Il peut y mourir. D'accord. Il y souffre toujours. J'en conviens. Mais il y gagne un peu plus d'argent, et par les compléments de solde, et par le grade supérieur qu'il a chaud de décrocher, et par le revenu que croix et campagnes ajouteront à la retraite. Alors, quand à la noble ambition de mourir pour la patrie, au généreux souci de souffrir pour la gloire, se joint la bourgeoise envie de gagner un peu d'argent pour solder l'arriéré du mess ou du tailleur, ou pour avoir de quoi briller dans un voyage à Paris... eh! bien, il se crée dans tout le territoire militaire de colonisation une atmosphère de guerre bien dangereuse pour le colon pacifique. Et, si peu militaire que soit le chef, il est alors bien obligé de redevenir très militaire. Et c'est la guerre.

Et c'est un peu l'histoire de notre action récente au Maroc oriental.

Un jour, le gouvernement se décide à l'occupation d'Oudjda.

Elle a lieu sans coup férir.

C'est parfait. Mais trop simple. Et sans lauriers.

Qu'à cela ne tienne!... Et c'est la guerre des

Beni-Snassen. Alors, c'est plus compliqué, ça coûte beaucoup d'argent. Il y a du sang. On sème de la haine. Mais on récolte un peu de lauriers. Et aussi de l'argent. Oh ! très réglementaire. J'ai dit plus haut comment. Et je ne veux parler ici que de celui-là. Car il suffit de montrer l'intérêt du militaire pour la guerre, alors que le colon a besoin de la paix.

Mais cela est fait ; liquidé ; c'est le passé. Non, c'est aussi l'avenir.

Les troupes de rebut, comme la légion étrangère, les bataillons d'exclus et autres corps de discipline par lesquels nous occupons le pays, ont besoin « d'être en action » pour qu'on les tienne bien en main. Et cela joint aux causes déjà énoncées me permet de dire que si le haut commissaire de la République au Maroc oriental est un militaire, il y a toutes chances pour que la colonisation s'y trouve arrêtée souvent par la guerre. Si Taïeb à volonté recommencera dans ce pays la jolie comédie jouée si longtemps par son oncle dans le Sud-oranais. Est-ce possible ? Oui. Je le sais. De même que je sais que jamais les Beni-Snassen ne nous auraient donné prétexte de guerre si on n'avait pas voulu cette guerre à Marnia. De même que je sais que le premier coup de fusil de la campagne ne fut point tiré par les Beni-Snassen, mais par nous. De même

que... mais tout cela serait bien long. Et c'est inutile ici... J'en ai assez dit pour que les gens d'affaires maintenant comprennent à quel point la sécurité de leurs entreprises dans le Maroc oriental exige que l'autorité n'y soit pas militaire. Et c'est vraiment excessif de voir dépenser de l'argent pour rendre la guerre nécessaire (oui, j'écris bien, je ne veux pas dire pour faire la guerre, mais pour la rendre nécessaire) alors qu'avec beaucoup moins on peut si facilement l'éviter.

NOTE AU CHAPITRE XVIII

Les ennemis précieux.

J'ai cité le Dethan, Samory et Bou-Amama qui furent des ennemis précieux que les militaires aimaient combattre souvent, battre quelquefois, prendre jamais...

Dans le Maroc oriental « nous » avons Si Taïeb et le Rogui.

Et... de temps à autre, inspirées, documentées par l'état-major, on peut lire dans les journaux des notes suggestives comme celle-ci :

« Le général Lyautey est venu faire une tournée à la » zone-frontière. A la suite des événements des cols d'A- » noual et de Djerada il a été décidé, croyons-nous, de faire » de sérieuses démonstrations de police, ce qu'en langage » militaire, on appelle des reconnaissances.

» Ces reconnaissances, à notre avis, devraient être plus » fréquentes, nous disons mieux : permanentes.

» C'est une police de chaque jour que nous serons obli- » gés d'exercer sur nos confins, qu'on le veuille ou non. » Cela nous dispensera, si on y met du savoir-faire, ce que » nous avons tout lieu d'attendre, d'autres expéditions plus » coûteuses en hommes et en argent.

» Le Rogui qui a été complètement défait par les Gue- » laïas a été obligé de battre en retraite jusqu'à la Mou- » louya. Il est à Assi-Berkam, prêt à passer le gué d'Aïn- » Nofa. Nouvelle complication dans cette boîte à surprise » qu'est le Maroc. En effet, le faux Moulay-Mohammed re- » cule ainsi dans la direction de l'Aïoun-Sidi-Snallouk et il » est à prévoir qu'il cherchera, dans sa retraite, un refuge » à la Laoma de Bou-Amama, gérée aujourd'hui par Si » Taïeb. La situation de celui ci sera alors passablement » embarrassée. D'un côté il ne voudra pas nous déplaire, » et de l'autre il ne peut rompre brutalement avec un » homme, traité par ses adeptes en sultan, pourvu en ou- » tre d'assez de partisans pour lui livrer combat.

» Cas qui deviendra fort embarrassant pour nous-mêmes » si nous ne prenons pas le parti d'avoir immédiatement » une attitude nette et de l'imposer à Si Taïeb encore sous » notre influence.

» Cet éternel encaisseur qu'est le Rogui viendra pressurer » les tribus de l'amalat d'Oudjda, si nous ne mettons un » terme à ses vagabondages.

» Il faudra l'arrêter. Le plus délicat c'est qu'il y aura » lieu d'agir sans s'attirer les foudres du Gouvernement » qui ne veut pas d'action.

» Cruelle mais intéressante énigme!

» Il ne sera pas banal de voir comment vont la débrouil- » ler ceux qui ont cette extraordinaire mission et qui mé- » riteront ainsi une fois de plus la confiance que l'on a pla- » cée en eux. »

Libéral Oranais, 14 décembre 1908.

CHAPITRE XIX

Dans des pays comme le Maroc l'argent suffit pour assurer le triomphe de n'importe quelle politique à la condition que l'on ne veuille ni annexion ni administration directe. Un cas de conscience.

La politique internationale et notre véritable intérêt français, enfin compris, peut-être aussi la notion que certaines batailles près de Casablanca donnèrent aux moins clairvoyants de la réalité qu'est la force marocaine, ne nous permettent plus de rêver ni l'annexion, ni l'administration directe du Maroc oriental. En matière politique nous n'y pouvons plus souhaiter qu'une influence limitée par les garanties qu'exigent la sécurité algérienne et le libre fonctionnement de la colonisation européenne. Or, toutes ces garanties, la diplomatie *appuyée sur l'argent* suffit à les obtenir et à les maintenir. Il n'y est pas besoin des violences de la guerre.

Causer, discuter, marchander et finalement payer, voilà tout le programme.

Or, est-ce bien un programme pour des militaires? Lorsqu'on montre le militaire c'est absolument comme lorsqu'on fait paraître M. Deibler. Il n'y a plus à discuter. Et pas plus que le bourreau ne doit palabrer avec le citoyen qu'on remet à son office, il ne faut qu'une administration militaire, c'est-à-dire la force d'exécution qui est mise par la constitution au service du gouvernement civil, soit jamais exposée à des marchandages qui toujours compromettent son prestige.

Et cela est d'autant plus vrai que cette formule de politique pratique, cette idée qu'il faut traiter avec un ennemi, même avec un ennemi arrogant et faible, même avec un ennemi sauvage, au lieu de lui faire la guerre, très peu de français l'admettent sans protester.

Il nous semble qu'il y a là quelque chose de vil. Nous en éprouvons comme un haut le cœur, excessivement comique pour le philosophe qui l'analyse.

Donner de l'argent à des ennemis pour qu'ils demeurent tranquilles, ne nous attaquent plus, ne nous obligent plus à des opérations de guerre n'est pas au regard de l'opinion quelque chose de « chevaleresque » et beaucoup de lecteurs

s'indigneront que je puisse recommander une telle politique.

Ils auront tort.

Les honorables gens d'honneur, qui accuseraient cette politique de pleutrerie, au nom de leurs sentiments « chevaleresques », auraient doublement tort. Car toute l'histoire de notre « chevalerie » française montre que nos grands seigneurs voyaient presque toujours dans la guerre une affaire. Très souvent ils ne touchaient de l'épée que lorsqu'ils n'avaient pas pu toucher autrement. Les chefs élus ou héréditaires des tribus marocaines, qui arment ou désarment contre nous suivant leur intérêt du jour, ont une mentalité absolument semblable à celle de nos seigneurs français telle que nous la montrent nos vieux chroniqueurs. Cette ressemblance a frappé tous ceux qui, sachant notre histoire, ont été ensuite à même d'observer les sociétés musulmanes de l'Afrique.

Il est vrai que ceux-là ne sont pas nombreux et je crois bien que, sauf Binger et moi, personne n'a songé à noter ce rapprochement. C'est regrettable, car la politique est une science expérimentale. Savoir comment tels éléments se comportèrent en telles conditions permet d'apprécier logiquement comment on doit agir lors-

qu'on se trouve en face d'éléments similaires, dans des conditions identiques.

Si l'expérience prouve que ce moyen de donner de l'argent à l'ennemi pour avoir une paix nécessaire, doit réussir, je ne vois rien de déshonorant à l'employer. D'autant que je ne vois pas non plus, et qu'il serait bien difficile à un homme raisonnable de le voir, quelle relation peut exister entre ces deux réalités contradictoires : l'honneur et la guerre.

L'honneur, c'est la règle de vie sociale des civilisés, le respect mutuel de tous les intérêts légitimes et des droits de chacun. La guerre c'est la négation de la civilisation, partant de l'honneur. Barbare ou policé, tout homme, aussitôt qu'il est en état de guerre cesse et doit cesser d'être un homme d'honneur. Rien n'existe, rien ne doit plus exister pour lui que le but assigné à toutes les forces de son être. Et ce but c'est de réduire à néant la force de l'ennemi, soit pour prendre le bien de cet ennemi, soit pour faire de cet ennemi un esclave, un sujet, un « protégé », un « obligé », soit pour vivre en paix sans plus être menacé par cet ennemi.

Or, que pouvons-nous, que devons-nous vouloir, que voulons-nous aujourd'hui au Maroc oriental ? Uniquement la paix. Car la paix seule permettra l'exploitation des mines. Car la paix

seule permettra les récoltes. Car la paix seule permettra le développement d'un grand courant français d'échanges par cette voie française Oudjda, Port-Say, Oran, Marseille.

CHAPITRE XX

L'autorité militaire dans son rôle militaire sur la frontière algéro-marocaine.

Les chapitres qui précèdent, par les faits qu'y s'y trouvent énoncés beaucoup plus que par mon raisonnement, permettent que l'on voie combien, si l'on veut assurer l'avenir de la colonisation pratique dans le Maroc oriental, il serait imprudent — pour ne point employer mot plus vrai — d'y confier l'autorité supérieure à des militaires.

Les besognes que comporte le devoir assumé par nous dans ce pays, besognes qui sont d'aider et de conseiller le sultan en lui *prêtant*, comme le dit si justement l'accord franco-anglais de 1904, en lui prêtant les moyens d'assistance exigés par les circonstances, toutes ces besognes sont essentiellement d'ordre administratif et économique ; et les nécessités de police ne

suffisent point à les transformer en besognes militaires; la pure logique veut donc absolument qu'elles ne soient point subordonnées au pouvoir militaire.

Cela tombe sous le sens.

Tous les officiers du bureau arabe de Marnia et de la division d'Oran du plus petit jusqu'au plus grand sont remplis de civilité, mais cela, que diable, ne suffit point à leur conférer toutes les capacités civiles qui sont absolument nécessaires pour administrer pratiquement un pays comme le Maroc oriental.

Il est presque toujours désastreux qu'un civil fasse le militaire car il y oublie trop facilement ses qualités de civil. On a pu voir ce phénomène dans l'Indo-Chine quand les résidents civils jouaient aux chefs d'armée.

De même il arrive que le souci des affaires civiles quand il s'en occupe fasse oublier au soldat l'intérêt de ses affaires militaires.

Cela n'est point un paradoxe que l'on pourrait croire dû à la symétrie d'un raisonnement.

Hélas! non.

C'est un fait.

C'est notre histoire militaire sur la frontière algéro-marocaine. La division d'Oran et ses bureaux arabes s'y trouvant en même temps chargés de l'administration civile et de l'administra-

tion militaire, pour avoir sans doute consacré trop de soins à la première ont négligé ce que l'autre avait d'essentiel et qui était la préparation à la guerre, que l'on devait prévoir puisque cette guerre était possible et qu'elle fut.

La guerre des Beni-Snassen a prouvé, ce que n'importe quel homme de bon sens pouvait savoir auparavant, rien qu'en regardant une carte, que, soit pour l'offensive, soit pour la défensive étant donné le triangle habité, Tlemcen Marnia Nemours, et la situation de Port-Say sur la frontière même, il fallait que Port-Say fût la base maritime de l'action, et la tête de route pour le renfort et le ravitaillement.

Depuis sa fondation le bureau arabe de Marnia aurait dû savoir cela, et le dire à la division d'Oran, et celle-ci agir en conséquence. Ce n'est point après, c'est avant la guerre des Beni-Snassen que la route stratégique devait être faite en couverture de la frontière à l'amorce de Port-Say.

Cela faisait partie du devoir militaire de la division d'Oran.

Faut-il croire que cette division en était encore à la tradition de M. Bugeaud ou bien que la mésaventure de M. de Mac-Mahon l'avait complètement dégoûtée de la mer ?

Ou bien était-ce que sa dignité ne lui permet-

tait point d'avoir l'air de recevoir leçon du gouvernement marocain en suivant l'exemple donné par ce gouvernement? On sait en effet qu'une bonne route marocaine, par le col de Garbous et les dépressions de Kernsench, relie Oudjda à l'embouchure du Kiss et que sur la plage même de cette embouchure le gouvernement marocain a fait édifier la Casbah de Saïdiya.

Ou bien faut-il croire autre chose? Je ne sais.

Toujours est-il qu'il fallut cette leçon de la guerre des Beni-Snassen pour que la division d'Oran, avec ou malgré le bureau de Marnia, voulut bien construire à travers les gorges du Kiss la route stratégique, dont l'événement démontrait l'ouverture absolument nécessaire pour notre action militaire sur la frontière.

Et même pour que cette nécessité stratégique fut définitivement reconnue fallut-il encore le renfort d'un comique incident. M. le colonel Rosée d'Infreville pour aller à Port-Say avait — caprice de son brosseur évidemment — chaussé de magnifiques bottes vernies, luisant neuves. La pluie, la boue et les cailloux dans les gorges du Kiss, peut-être également le souci de ne point couronner sa bête en ne sachant pas très bien la guider en si mauvais chemin, obligèrent M. Rosée d'Infreville à descendre de cheval. On marcha. On pataugea. Les belles bottes furent

perdues. Mais la rage qu'en prit le colonel fit presser les travaux de la route qui existe.

Elle existerait depuis 1845, si le bureau arabe de Marnia avait été moins distrait de son devoir militaire par son devoir civil.

Aussi lorsque nous demandons qu'au Maroc oriental on ne charge point les militaires de besognes civiles, nous ne voulons point que ces messieurs dont personne plus que moi n'a reconnu le mérite, quand j'en avais l'occasion, croient que c'est mauvais dessein à leur égard, nous désirons simplement, dans leur intérêt, qu'ils ne soient point distrait des choses de leur métier. Elles suffisent il me semble pour que, ni leur intelligence, ni leur activité ne demeurent inoccupées... même au Maroc oriental. S'il est probable — et une bonne politique économique peut faire de cette probabilité une certitude — s'il est probable que nous n'aurons plus l'occasion d'utiliser les avantages stratégiques du port de Port-Say et des routes de Port-Say contre des Marocains, la plus élémentaire prudence, aux gens qui, lors de complications européennes, toujours possibles, auront la mission de défendre l'Algérie, ordonne de prévoir quels pourraient être les emplois de Melilla, du Cap de l'Eau, des Zaffarines et d'organiser dans cette prévision leur stratégie en n'y oubliant point,

— comme pour la guerre des Beni-Snassen — la ressource de Port-Say.

Voilà besogne qui me paraît plus digne de nos officiers que celle qui les oblige à recevoir eux-mêmes les demoiselles de beuglant en tournée, pour accorder, ou non, à ces artistes la permission de chanter devant les militaires avant ou après le couvre-feu. Je ne crois pas non plus que toutes les questions de cantines privilégiées ou non, de « consigne » à infliger ou à lever, ni que les puériles réglementations de marchés soient de nature à séduire les officiers intelligents.

Bien certainement ils demandent, eux les premiers, qu'on leur épargne toutes ces basses corvées qui, dans l'administration militaire d'un pays deviennent l'ordinaire de leur fonction.

CHAPITRE XXI

Donc pas d'administration militaire pour le Maroc oriental. Une administration civile. Mais laquelle? Peut-on désirer une administration coloniale qui étende le régime Algérien jusqu'à la Moulouya?

Ici encore c'est les faits qui répondent. Au moment où je rédige ce livre une question est connue de tout le monde. Elle donne matière à des articles dans tous les journaux. Tous les gens d'affaires ont eu l'occasion d'y fixer ne fut-ce qu'un instant leur attention. C'est la question de l'Ouenza. Eh bien! y a-t-il un seul homme d'affaires qui pour l'exploitation des nombreuses mines dont l'existence est certaine dans le sous-sol du Maroc oriental voudrait gouvernement, administration et régime de même nature que ceux dont il voit le rôle et l'action dans cette question de l'Ouenza?

Une autre question est également connue de

tout le monde. C'est la question Légitimus. Tout le monde a lu et sait comment la magistrature coloniale peut être mise au service de la politique et à quels abus le système peut conduire. Eh bien! des affaires naît la concurrence; et l'on a vu telle ou telle concurrence rechercher et obtenir des protections politiques; si l'on veut que la concurrence demeure profitable à l'intérêt général, serait-il prudent de permettre à la protection politique de s'exercer au Maroc oriental comme elle s'exerce à la Guadeloupe... et même en Algérie?

Et puis, pour qu'une colonisation soit vraiment pratique, dans l'actuelle organisation sociale basée sur la propriété individuelle et la puissance effective du capital, c'est-à-dire coûte peu à la collectivité et lui rapporte beaucoup, il faut que l'Etat s'en occupe le moins possible et ne veuille surtout point la diriger de trop près.

Trop d'exemples montrent en effet que ce système ne réussit pas.

Dans notre Afrique du Nord l'administration en voulant que les colons cultivassent ici du sulla, ailleurs de la vigne, à côté l'olive ou le coton à fait perdre beaucoup d'argent et à l'Etat qui primait ces cultures et aux particuliers qui les entreprenaient.

Le rôle du gouvernement, de l'administration

ce n'est point d'apprendre aux colons comment ceux-ci devront gagner de l'argent c'est uniquement, au prix du moins d'impôts, du moins de taxes, du moins de formalités et de paperasses possibles d'assurer aux travailleurs la liberté de travailler. Comment ceux-ci doivent travailler, c'est leur affaire et non celle de l'administration, des comités administratifs et des ligues protégées par l'administration.

Les primes et la protection et les encouragements divers des gouvernements, des administrations, pour la création des cultures, des industries, des voies commerciales et des courants commerciaux, nous pourrions dire que c'est comme la fécondation artificielle, l'incubation artificielle, l'allaitement artificiel et l'élève sous cloche... on dépense énormément de sollicitude et de soins; mais l'avorton ne changera point de nature; ce sera toujours une non valeur qui coûtera cher à la collectivité.

Que le sentiment nous oblige à de telles sottises économiques, lorsqu'il s'agit d'êtres pour qui s'apitoyent nos tendresses, passe encore. Mais il n'est pas raisonnable que l'on risque pareille aventure quand il s'agit d'affaires.

D'autant plus que, pour employer le rude et pittoresque langage de mon vigneron, les « veaux » qui en pareils cas sont les responsa-

bles de l'erreur ne sont jamais ceux qui « trinquent », chacun sachant du reste que les veaux ne trinquent pas, leur suffisant de manger au râtelier...

J'ai montré dans mon livre la *Vérité sur l'Algérie*, combien l'erreur de vouloir un grand vignoble, de vouloir le sulla, de vouloir le coton, et d'encourager les colons à en faire, coûta d'argent et à l'Etat et aux particuliers.

Serait-il prudent qu'un système administratif ayant à son passif de telles erreurs, fut mis à même de pouvoir démontrer à nouveau dans la colonisation du Maroc oriental à quel point il est capable de mal faire?

Mais, je le répète, le plus grand danger du système n'est point dans son absurde condescendance pour tous les imbéciles qui veulent reformer la nature et sauver les colons en leur imposant les meilleures cultures, les meilleures industries, les meilleurs travaux publics, quitte à les ruiner, tant pis en effet pour l'imbécile qui se laisse tromper, le danger le plus redoutable en est dans son asservissement politique. Là, en effet, tout le monde risque de devenir victime, les intelligents comme les imbéciles. Que dis-je, comme... c'est plus qu'il faudrait écrire.

L'intelligence comporte en effet toujours une certaine dose d'indépendance. Et si l'indépen-

dance en matière de religion est devenue l'un des bons moyens de parvenir, l'indépendance en matière politique est l'un des plus sûrs procédés que notre civilisation mette à la disposition des citoyens curieux d'éprouver leur force d'âme ou leur patience civique en mesurant leurs capacités de résistance aux persécutions de toute nature que l'inimitié d'un homme en place peut accumuler sur n'importe quel citoyen de la République française en l'an de grâce mil neuf cent et neuf de l'ère de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est pourquoi mille et mille et des millions de fois, mieux vaudra, quelle qu'en puisse être l'autocratie, la tyrannie, le despotisme, l'absolutisme, la cruauté sanguinaire et l'orgueil extra-humain, que les gens dont la signature souveraine doit figurer sur les papiers officiels qui régulariseront les affaires au Maroc oriental soient des gens marquant les années de l'hégire.

Mais à quoi bon discuter.

Notons plutôt.

NOTES AU CHAPITRE XXI

I. — *La note tragique. — L'administration au service de la politique électorale livra quarante mille victimes à la Montagne Pelée.*

Pendant deux jours le volcan de la Montagne Pelée, en faisant couler ses boues et ses laves dans la banlieue, puis, dans un faubourg de Saint-Pierre, avait averti du danger les habitants de cette ville. Ces malheureux citadins voulaient s'enfuir. Mais c'était des électeurs. Il fallait que le dimanche suivant le candidat gouvernemental fut élu.

D'ordre politique, d'ordre ministériel le gouverneur maintint par la menace, par la terreur... et par l'exemple... les habitants de Saint-Pierre dans leur ville. Et ce fut quarante mille victimes.

C'est le plus épouvantable abus administratif dû à la politique dont nos annales puissent offrir la preuve.

J'ai publié cette preuve dans mon livre la *Catastrophe de la Martinique* (Fasquelle éditeur), ce livre est le récit de l'enquête que j'ai faite à la Martinique aussitôt après la catastrophe.

II. — *La note noire. — L'affaire Légitimus.*

Elle est présente à la mémoire de tous. Des dépositions des gouverneurs Ballot, Boulloche et d'autres fonctionnaires, il résulte que lorsque la politique électorale l'exigeait à la Guadeloupe, les pires abus de justice étaient ordonnés par le gouvernement.

III. — *La note blanche... tout de même un peu noire.*

C'est l'histoire de Port-Say qui nous la fournit. Je ne veux point dire que la magistrature militaire de Marnia, que la magistrature civile de Tlemcen, que l'autorité supérieure judiciaire à culottes ou à robes rouges de l'Algérie on puisse les incriminer de complaisances politiques d'un noir aussi reluisant qu'à la Guadeloupe.

Non. Car j'ai le plus grand respect pour la magistrature de mon pays. Je vous assure que je ne plaisante pas. Malgré tout ce que l'on peut reprocher aux magistrats, des colonies de l'Algérie et de la Métropole, nous devons nous estimer infiniment heureux, nous tous, leurs pauvres justiciables, qu'ils n'aient point, tout de même, une conscience complètement électorale. Et par ce temps d'avancement électoral, vraiment c'est chose très remarquable que l'on puisse trouver dans la magistrature, la conscience professionnelle, ou tout simplement la conscience, de quoi tant de magistrats ont le droit de s'enorgueillir encore.

Ainsi mon ami Louis Say doit bénir les dieux pour n'avoir pas été envoyé à Cayenne par la magistrature Algérienne lorsqu'il fut accusé d'un crime qui conduit aux galères, si ce n'est à la potence; j'ai dit la piraterie.

« A la date du 9 juin 1904, M. Sauvrezis, administrateur de la Marine à Oran, adressait à M. le Procureur de la République le rapport suivant :

Monsieur le Procureur,

J'ai reçu de M. Nougaret, négociant à Oran, un rapport au sujet d'un véritable acte de piraterie qui aurait été

commis le 30 mai sur la plage du Kiss, au lieu dit Port-Say.

D'après ce compte-rendu, dont vous connaissez le contenu, puisque M. Nougaret vous a transmis sa plainte, il se serait commis une attaque par la force d'une embarcation du yacht le *Zut* et le vol des avirons et agrès.

L'embarcation elle-même n'aurait été ramenée à bord que par l'énergie de son propriétaire.

Quoique cette affaire n'intéresse pas ma juridiction, qu'il s'agit d'un délit commis à terre par des non marins, la marine ne peut rester indifférente à des incidents qui la touchent d'aussi près.

Ce n'est pas la première fois que des plaintes me parviennent contre les agissements de M. Say.

D'après ces plaintes, M. Say, profitant de l'absence de toute autorité légalement établie, ferait fuir par la violence les pêcheurs, etc... qui n'accepteraient pas son espèce de souveraineté. Il arme des embarcations sans vouloir se soumettre à aucune réglementation.

Il oblige les commerçants ou les indigènes à lui payer des redevances pour droit de passage ou d'embarquement dans son fief.

Il empiète sur le domaine public pour édifier, sans aucune autorisation, des môles dont l'utilité est au moins contestable, s'ils ne sont même pas des plus nuisibles.

Plusieurs de ces délits relèvent, je le sais, de mon service de surveillance, mais n'ayant aucun agent à proximité, il ne m'a pas été possible de m'assurer de leur exactitude.

Je compte envoyer à cet effet, dans le plus bref délai un syndic, pour les constatations à faire et en même temps je le chargerai de procéder à une enquête sur tout ce qui peut intéresser la marine dans les agissements de M. Say.

Je ne manquerai pas de vous signaler les résultats de cette enquête.

Signé : SAUVREZIS.

Et voici, lu dans l'*Avenir Oranais*, ce qui suivit :

« Le 17 mai 1905, M. Say eut connaissance et put avoir copie de ce rapport. Quelques jours après, rencontrant l'administrateur de la marine près du café Continental, il lui dit avec beaucoup de calme, sans nulle intention de l'outrager : « Voyons, comment avez-vous pu envoyer un rapport semblable ! » Le fonctionnaire me jurant qu'il n'avait rien écrit. Quelque peu interloqué M. Say le quitta, rentra à l'hôtel et chercha dans ses papiers. Ayant trouvé la copie du document et se rappelant toutes les tracasseries dont il fut victime de la part de l'administration de la Marine, il adressa à M. Sauvrezis le télégramme suivant :

« Le rapport du 9 juin 1904 dont il a été question hier m'a été officiellement communiqué par le Parquet le 17 mai dernier. Ce rapport a été adressé au Ministre de la Marine et à l'amiral que j'ai vu à Alger. Ce rapport est un tissu de mensonges grossiers et méchants qui constituent un genre nouveau de fiches de police inconnues dans la marine. Ce rapport étrange est l'œuvre d'un malade devenu malfaisant, et qui mérite une sévère correction. Si vous désirez prendre communication de la copie de ce rapport, je me tiens à votre disposition. Je suis à l'hôtel Continental, chambre 57. » Louis Say.

Evidemment c'était un peu dur, et quelque robuste qu'on dise l'estomac d'un bon fonctionnaire, plutôt difficile à digérer. Aussi, poursuites, procès. Louis Say fut défendu par Me Gouttebaron. M. Sauvrezis avait voulu faire du zèle. L'avocat lui fit faire un peu de bile. Pas assez malheureusement, car de ce qui lui en restait au foie le pauvre administrateur mourut, depuis, je crois. Mais reprenons la lecture de l'*Avenir*.

La forme adoptée, dit le brillant défenseur en parlant de l'accusateur, est hypocrite. Le fonctionnaire a prétendu, par la suite, qu'il n'avait fait que répondre à une demande de renseignements. C'est faux, puisqu'il dit qu'il a été

amené à s'occuper de cette affaire. Amené par qui et par quoi ? On voit, à la lecture de son rapport, que c'est spontanément qu'il a écrit au procureur. On ne lui demande rien, cela ne le regarde pas ; il déclare en termes précis que cela n'intéresse pas sa juridiction, et pourtant il s'en occupe : donc il obéit à un sentiment de malveillance. Ce sentiment ressort nettement. Ce n'est donc pas le fonctionnaire, c'est le particulier, l'adversaire qui se met en cause ; il se dépouille de son caractère de fonctionnaire.

Il déclare qu'il n'a pu s'assurer de la vérité des accusations qu'il formule. Alors pourquoi les formuler ? Il dit qu'il fera faire une enquête. Pourquoi n'a-t-il pas attendu le résultat de cette enquête ?

En effet, il envoie M. Crounillon prendre des renseignements sur place. L'enquêteur produit un rapport, mais M. Sauvrezis ne le joint pas au dossier et ne l'envoie pas à l'administrateur de la Marine à Alger. Pourquoi ? parce que ce rapport est favorable à M. Say. Il se borne à le commenter, en y prenant quelques phrases. Il dit : « Je » voudrais partager l'optimisme de M. Crounillon, mais » les preuves qu'il me donne sont un peu naïves. . Néan- » moins, en l'absence de preuves je .. »

Demandez-vous après cela si ce fonctionnaire n'est pas sorti de ses attributions et si la fameuse dépêche de M. Say n'était pas justifiée. M. Sauvrezis et l'amiral de Percins auraient voulu que ces rapports restent secrets, que le Parquet en tienne compte mais que la défense l'ignore.

« C'est une infamie s'écrie le défenseur et M. Say a eu raison de s'emporter. A sa place j'en aurais fait tout autant. L'outragé en cette affaire est plutôt M. Say, officier de Marine, de réputation sans tache, qui ne veut pas que des rapports secrets destinés à dénaturer son œuvre restent dans les dossiers.

... M. Gouttebaron continue en disant que M. Sauvrezis a mal agi en poursuivant de son hostilité M. Say qui a fait une grande œuvre à laquelle hommage a été rendu par M. Jonnart, par le général Servière, par M. Pelletan, Mi-

nistre de la Marine. Un homme comme M. Say doit être admiré et encouragé, et il est combattu par M. Sauvrezis administrateur de la Marine ! Et au profit de qui ? Au profit de M. Nougaret qui s'est fait naturaliser Américain pour ne faire son service militaire ni en France ni en Espagne et qui a été signalé par le commandant supérieur du territoire militaire de Marnia comme faisant de la contrebande de guerre :

Si M. Say était en Angleterre on l'appellerait un grand Anglais. En France on le combat car on n'aime pas les initiatives privées.

« On lui fait attendre depuis trois ans l'autorisation de construire son port. On lui a dressé des contraventions parce qu'il a construit une jetée et un môle pour faciliter les embarquements et les débarquements... Et, détail piquant, le fonctionnaire envoyé pour verbaliser au sujet du môle fut surpris par la tempête et ne put débarquer que grâce au môle objet du procès-verbal. »

Si la magistrature Algérienne avait été une magistrature « asservie » à la puissance politique et avait cru que la condamnation de Louis Say ferait plaisir à la dite puissance, bien certainement le fondateur de la cité qui porte ombrage à Nemours, allait aux galères.

Mais la magistrature Algérienne heureusement est libre...

IV. — *La note absurde. — Pour faire plaisir à un groupe d'électeurs l'administration Algérienne déclare plus courts que le troisième les deux côtés d'un triangle.*

Et encore je vous prie bien de croire qu'il n'y a dans cet énoncé rien de paradoxal, ni de mensonger.

En effet.

Je veux vendre des bœufs marocains de Tanger sur

les marchés marocains de Saïdiya, de Martimprey, d'Abercane ou d'Oudjda.

Je veux les débarquer à Port-Say pour qu'ils aillent en ligne droite sur l'un de ces marchés.

Non, me dit l'administration Algérienne, allez débarquer à Nemours, delà ils seront dirigés « par la voie la plus courte vers la frontière marocaine ».

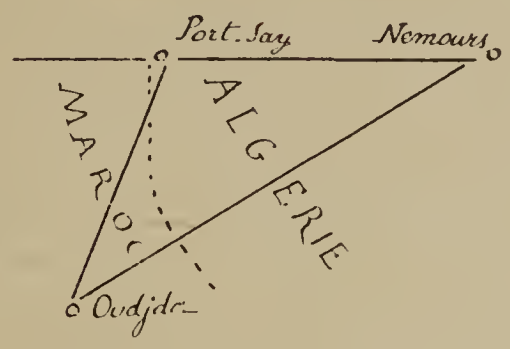

Pour l'administration Algérienne les deux côtés du triangle : Port-Say, Nemours, Oudjda sont moins longs que le côté Port-Say, Oudjda.

Nous savons qu'il y a un groupe électoral plus nombreux à Nemours qu'à Port-Say, l'administration Algérienne n'aura jamais grand'peine à nous faire reconnaître cette vérité, mais que pour l'importation Marocaine, d'origine marocaine, en transit par l'Algérie, la voie de Nemours soit la plus courte, cela jamais elle ne pourra nous le faire admettre...

Et voici que nous lisons dans la *Semaine Coloniale*, 25 août 1906.

Port-Say.

Un décret du 10 octobre 1904 a institué le transit en franchise pour les marchandises destinées au Maroc.

Forts de ce document les commerçants de ce centre en plein développement, grâce à l'inlassable dévouement de

son créateur M. Louis J. B. Say, ont dirigé sur la région marocaine qui avoisine Port-Say des semoules d'Italie et des bœufs.

Mais, brusquement, à leur profonde stupéfaction et à leur légitime indignation, la douane a consigné, neuf jours dans son entrepôt, 200 bœufs importés de Tanger à Port-Say pour y être livrés aux Marocains, et 600 quintaux de semoules d'Italie destinées à approvisionner les troupes marocaines du camp de Cheraca.

Il paraît que, par suite d'un oubli dans le décret du 10 octobre 1904, bœufs et semoules ne pouvaient transiter par Port-Say et ne pouvaient entrer au Maroc que par Marnia et Nemours.

Et, chinoiserie bien administrative, la douane a exigé le réembarquement des 200 bovins et des 600 quintaux de semoule pour Nemours d'où ils ont pu être dirigés par terre à la casbah de Saidia ! (Sans commentaire).

La confirmation du fait se trouve dans les pièces officielles, publiées par l'*Echo d'Oran* le 30 septembre 1906 et le 20 décembre 1908.

L'administration ne veut pas que le bœuf marocain pour le Maroc débarque sur la frontière même à Port-Say, elle veut qu'il débarque à Nemours, pour « être dirigé par la voie la plus courte vers la frontière marocaine. »

V. — *La note coûteuse.*

Celle-là coûte cher au contribuable. Beaucoup trop cher. Elle contribue chaque année à l'augmentation de nos contributions.

Quand un intérêt politique, parlementaire, électoral l'exige il n'y a pas de travaux publics trop coûteux pour l'administration. Ce n'est en effet pas les administrateurs qui paient. Ce n'est que le public.

Ne faisons point le tour du monde colonial pour montrer quelques exemples. Un petit tour en Algérie suffit.

Allez-voir le port de Mostaganem.

L'intérêt électoral veut que l'administration fasse un port. La mer ne veut pas. Les esclaves du satrape, lorsque le maître ordonnait que l'on fouettât la mer, obéissaient. Il est vrai que cela n'empêchait point la mer d'engloutir les flottes du Perse quand ça lui chantait. En Algérie l'administration obéit aussi à la politique électorale qui veut qu'on arrête la mer à barrière de blocs devant Mostaganem et autres lieux. Il est également vrai que cela n'empêche point la mer de faire avec ces blocs du sable devant Mostaganem et autres lieux, y compris Nemours, quand ça lui chante. Et ça lui chante tous les hivers. Car en Algérie la mer pour être docile et respecter les jetées suit d'autres lois que les opportunités électorales de l'administration. On a beau vouloir qu'une jetée ne tienne point à Port-Say et tienne à Nemours. Comme les lois naturelles, à quoi docilement obéit la mer, veulent le contraire c'est le contraire qui a lieu.

En routes, en chemin de fer, l'administration est souvent aussi malheureuse qu'en matière de ports. Suivez donc la route de Nemours à Rachgoun. On avait compté sans l'oued Saftar. Et celui-là il est impossible de le combler comme un simple agent qui veut de l'avancement, ou de le franchir comme on passe « par-dessus » l'opposition des récalcitrants. Il faut « tourner » et c'est des millions imprévus... et qu'on n'a point.

Pour mettre Marnia en relations faciles avec la mer par une voie ferrée, au lieu de suivre la route commode qui conduit à Port-Say à travers des régions fertiles, on choisit la route montagneuse, incommode qui conduit à

Nemours à travers des régions stériles qui n'ont produit, ne produisent, ne produiront jamais rien, et l'on peut lire dans les délibérations du Conseil général d'Oran des déclarations comme celle-ci, qui est de M. Griboin :

« Il ressort du rapport et notamment de la lettre du général de division que cette ligne a un intérêt essentiellement stratégique. Il ne m'appartient pas de discuter cette importance...

Mais qu'il me soit permis d'en discuter l'importance économique, au point de vue purement départemental il est indiscutable que les sacrifices consentis par le département seront hors de proportions avec les résultats à espérer.

Car toute la région comprise entre Marnia et Nemours est une région essentiellement montagneuse et ne permettant pas de développement agricole assez important pour alimenter cette ligne.

Néanmoins, je voterai ce chemin de fer parce que j'espère que cette ligne sera prise en charge par le gouvernement général, dès qu'il aura réalisé l'exécution de la ligne de Bedeau à Marnia par El Aricha et Berguent. »

Malgré la meilleure volonté du monde ce brave conseiller général ne pouvait, devant l'évidence géographique, accepter comme ligne d'intérêt économique une ligne dont le seul intérêt c'est l'électoral ; mais il mettait sa conscience en repos à l'idée que l'autorité militaire affirmait cette ligne d'intérêt stratégique.

Je ne voudrais point dire que la stratégie du général commandant la division d'Oran soit, elle aussi, électorale. Cependant on permettra à mon bon sens de penser... et d'écrire... qu'une ligne stratégique dans une région frontière doit permettre de couvrir le plus rapidement possible tous les points de cette frontière et non seulement un de ces points... et que la vraie ligne stratégi-

que de la mer à Marnia dans cette condition n'est point celle de Nemours à Marnia, mais celle de Port-Say à Marnia... C'est toujours l'histoire du triangle.

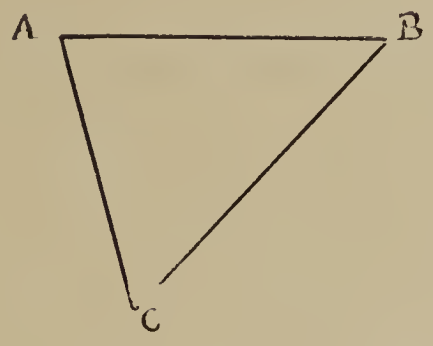

La géométrie électorale conduit l'autorité militaire à des conclusions de même absurdité que l'autorité civile. Considérez le triangle A B C. A = Port-Say. B = Nemours. C = Marnia. A B c'est le littoral. A C c'est la frontière. Afin de pouvoir amener de la mer un soldat, un canon, une caisse de munitions ou de vivres sur un point de cette ligne A C, l'autorité militaire déclare qu'il faut suivre d'abord la ligne B C!

Il est vrai que les géomètres du gouvernement général disent : Il y a 64 kilomètres de Marnia à Port-Say, tandis qu'il y a seulement 54 kilomètres de Marnia à Nemours.

Mais il convient d'ajouter que Port-Say-Marnia c'est une ligne plane et que Nemours-Marnia c'est une ligne brisée de toutes les escalades et de toutes les descentes que nécessite la traversée du massif du Chaïb-Rasso, montagne d'aussi mauvaise tenue qu'un terrassier espagnol car on n'y vit jamais un vrai col.

VI. — *La note enfantine. — Au service de la politique l'administrationvoulait débaptiser Port-Say.*

M. Say a donc fait une œuvre éminemment nationale. Si, au lieu d'être Français et de travailler pour la grandeur de sa patrie, il fût né sur les bords de la Tamise et eût travaillé pour la Grande Bretagne, on l'aurait appelé un « Grand Anglais », selon l'expression de Me Gouttebaron. Français, on l'a combattu.

Hâtons-nous de dire que l'hostilité contre laquelle il eut à lutter pendant plusieurs années s'est déjà beaucoup atténuée. Les pouvoirs publics commencent à lui rendre justice et à reconnaître l'importance et l'utilité de son œuvre.

Mais avant d'en arriver là, combien de tracasseries mesquines, on pourrait même dire criminelles! On a voulu l'empêcher de construire son port, sous prétexte qu'un pareil ouvrage pourrait entraver la navigation au lieu de la faciliter. Plusieurs fois, des agents des Ponts et Chaussées furent envoyés avec mission de verbaliser contre lui. C'est dans une de ces occasions que se produisit l'amusante aventure contée à la barre par Me Gouttebaron. Un de ces agents verbalisateurs, qui venait par mer, arriva à Port-Say pendant une tempête, et il ne put débarquer que grâce à l'abri fourni par le môle que l'on reprochait à M. Say d'avoir construit.

Tout récemment encore, les adversaires de M. Say ont tenté d'effacer son nom de l'œuvre qu'il a réalisée à force de courage, de ténacité et de capitaux. Après avoir fait signer au Gouverneur général un arrêté disant que les territoires de Port-Say, du Kiss, d'Adjeroud et de Beni-Meni Mengouch porteront désormais le nom unique de « territoire du Kiss », ils se sont hâtés d'annoncer partout que Port-Say n'existait plus. Le commandant du cercle de Marnia a porté cette nouvelle à la connaissance de tous ses subalternes. Au bureau de Poste de Nemours, on a affiché un avis prévenant le public que les lettres et télégrammes

à destination de Port-Say devaient à l'avenir porter l'adresse du Kiss.

En apprenant cela, M. Say est parti pour Alger et a eu une audience avec le Gouverneur général, lequel a déclaré qu'on avait dénaturé le sens de son arrêté. Il a réuni quatre territoires sous un seul nom : le Kiss, mais il n'a pas débaptisé les centres habités. Port-Say continue de s'appeler Port-Say, en territoire du Kiss, comme Bel-Abbès, Mostaganem et Mascara s'appellent Mascara, Mostaganem et Bel-Abbès, en Oranie. De ce que le département s'appelle département d'Oran, il ne s'ensuit pas que tous les villages, bourgs et villes doivent s'appeler Oran.

Nous aurions encore beaucoup de faits à relever, mais en voilà assez pour donner une idée de la guerre mesquine qui a été faite à M. Say par ceux qui auraient dû le plus l'admirer et l'aider.

Mais n'insistons plus. Du moment que la haute administration commence à apprécier plus sainement les choses, il convient de la laisser agir. Bientôt nous pourrons tirer un voile sur les fautes passées, en disant : « Tout est bien qui finit bien. »

Avenir de l'Oranie, 15 décembre 1905.

VII. — *La note comique. — Pour ne point toujours accabler les coloniaux, nous la prendrons en France.*

« M. Joseph Flourou est hôtelier à Villefranche de Rouergue. Un beau jour le maire de cette ville paisible prit un arrêté interdisant à tout véhicule l'accès de la promenade Guiraudet. Et pour que nul ne put se méprendre sur la portée de ses injonctions, le magistrat municipal spécifiait en un langage barbare « à tout véhicule même à traction humaine.

Or l'hôtel de M. Flourou est situé sur la promenade Guiraudet. Il s'ensuivit que lorsqu'il voulut brouetter les bagages des voyageurs de la gare à son hôtel un agent sur-

vint qui dressa procès verbal. L'agent revint tous les jours et même plusieurs fois par jour. C'est ainsi que M. Flourou a dû payer déjà cent cinquante amendes.

La maison où M. Flourou tient son commerce appartient à M. Cibiel député, lequel est en mauvais terme avec la municipalité de Villefranche !... »

Figaro, mars 1909.

CHAPITRE XXII

Remède aux abus de l'administration coloniale civile et militaire.

Les gens d'autorité n'aiment généralement point Tolstoï, car ils croient la philosophie de cet écrivain contraire à leur prestige. Il est vrai que l'apôtre russe les méprise. Mais le remède qu'il indique aux citoyens impatients de l'oppression devrait rendre le nom de Tolstoï cher à tous les gens de l'autorité.

J'ai lu dans une lettre écrite à Sienckievicz, sur le propos des malheurs de la Pologne, et publiée par tous les journaux à la fin de janvier 1908, ceci :

« Il faut lutter contre le préjugé d'un état oppresseur... La lutte contre ce préjugé n'est possible que par un seul moyen, puissant, naturel, mais qui malheureusement n'a pas encore été employé. Ce moyen consiste à vivre en dehors

de l'oppression de l'Etat, à s'en passer et à s'en éloigner. »

Le conseil n'est-il point de haute sagesse malgré ce que votre intelligence, après y avoir peiné quelque instant, pourrait y découvrir d'amère et de supérieure et d'évangélique ironie? Mais comme l'esprit d'autorité, privilège des gens à tempérament bien entier, n'est point celui qui permet aux gens de respirer sur les fumiers de la vie le frais parfum de l'ironie, j'espère que voilà du coup le réprouvé Tolstoï solidement raccommodé avec tous nos beyliks.

J'entends même avec délectation quelques dialogues de l'avenir dans quelques bureaux d'ombrageuse autorité :

— « Vous n'êtes pas content...

— « !

— « Vous vous plaignez de notre oppression...

— « ! !

— « Et vous voulez lutter contre nous...

— « Mais...

— « Oui, monsieur, lutter, nous le savons, lutter contre nous. Eh bien! apprenez, monsieur, que nous ne vous permettons qu'un seul moyen de lutte, et ne protestez point qu'il vous puisse déplaire, car il est recommandé par le plus illustre des ennemis de l'autorité, par votre Tol-

stoï lui-même... Si vous n'êtes pas content... f...ichez le camp! »

Voilà mon ami Louis Say prévenu. Que s'il adresse encore à M. le général commandant la division d'Oran quelqu'un de ces télégrammes, dont la rude franchise du marin a l'admirable secret, mon autre ami Lyautey, qui ne manque point de littérature, évidemment lui répondra par ces simples mots : « Lisez donc Tolstoï... Monsieur. »

... C'est précisément parce que, ayant ou n'ayant point lu Tolstoï, mais ayant comme l'apôtre de l'émancipation russe, à l'usage appris qu'il est excessivement difficile et de supprimer et de réformer nos gouvernements, nos administrations des colonies, que les gens d'affaires voudraient bien pouvoir « s'en passer » dans la colonisation du Maroc oriental.

Par l'analyse des faits, en exclusion nous avons, au cours des chapitres qui précèdent, reconnu que ni le gouvernement à la militaire ni l'administration à l'algérienne ne pouvaient encourager les capitaux français à s'employer dans la colonisation pratique de l'Algérie nouvelle. Mais comme il y faut pour la protection, pour la sécurité de ce capital français, une autorité française *à côté* de la marocaine, maintenant que nous avons (ou mieux que les faits ont) écarté

le militaire et le civil colonial à quel personnel français devons-nous déléguer cette autorité.

Laquelle de nos administrations sera, ne disons point la meilleure car en affaire humaine il convient de ne point désirer l'impossible, mais tout bonnement la moins mauvaise, pour que la colonisation du Maroc oriental soit réalisée à bénéfice français par l'action logique, en association pratique du capital français de l'indigène marocain et du colon français?

Evidemment c'est l'administration qui effraiera le moins le capital français, qui respectera le plus l'indigène marocain et ne s'occupera du colon français qu'au nécessaire et au légitime.

Et pour cela vraiment nous n'avons point l'embarras du choix. Une seule administration s'impose, et vous l'avez nommée, c'est bien celle des affaires étrangères.

Sans reprendre l'antique débat sur les réaux et les nominaux, sans vouloir équivoquer non plus sur les noms d'étiquettes, nous pouvons dire que c'est la seule qui permette aux gens d'action de se passer d'elle sans être obligés de s'en éloigner; que c'est la seule avec laquelle le colon puisse vivre heureux en demandant, avec chance d'être écouté, qu'elle demeure le plus possible étrangère à ses affaires... Quand celles-ci n'ont plus besoin d'elle.

CHAPITRE XXIII

Les traités nous obligeant à respecter la nationalité politique des Marocains, nous devons conserver dans tout leur éclat, et le prestige des autorités marocaines et celui des représentants de notre force militaire.

Les traités, le respect de notre signature, c'est-à-dire l'honneur du pays, et si telles considérations à d'aucuns ne paraissaient point suffisantes (car il y a chez nous encore des gens qui distinguent deux sortes de vertu la collective et la particulière, et toutes sortes d'honneur le national, le civil, le militaire, l'artistique, voire le bordelier, et enfin l'individuel) j'ajouterai l'intérêt pratique de nos affaires, ne nous permettent pas en matière politique de considérer les indigènes du Maroc oriental autrement que comme des égaux. Ces indigènes sont de nationalité marocaine alors que nous sommes de nationalité française.

La nationalité marocaine est un peu moins cohérente que la nôtre ; quand des groupes comme celui du midi narbonnais l'an passé, comme celui de Bône aujourd'hui menacent de briser cette cohérence, ils ne font du bruit qu'en paroles ; au Maroc, chez les Riffains par exemple, et chez quelques autres, c'est avec des fusils. Les uns parviennent à ne plus payer les impôts ; les autres ne peuvent qu'en crier le désir. Voilà toute la différence. Et à tout calculer, si nous nous placions du point de vue algérien, collines bônoises, pour apprécier les deux nationalités, la marocaine et la française, nous serions obligés de déclarer meilleure la marocaine. Il y est en effet beaucoup plus facile de secouer et de briser le joug du pouvoir central que dans la nôtre. Mais ne soyons point algériens, demeurons français, disons que les deux se valent.

De par les traités les deux se trouvent en face l'une de l'autre au Maroc oriental en conditions qui exigent leur mutuel respect.

Les nécessités de la guerre nous ont permis de confier l'autorité supérieure à des militaires, et comme la condition de la guerre c'est la négation de tous les droits des gens contre et chez lesquels on opère, les militaires ont pu et peuvent encore imposer aux populations indigènes pour le gouvernement et l'administration la vo-

lonté du plus fort sans s'inquiéter, ni des gouvernants, ni des administrateurs légitimes de ces indigènes.

Mais la guerre terminée et l'état de paix renaissant qui est favorable à la colonisation, la nationalité politique des marocains reparaît, avec tous les organismes de son fonctionnement. S'agit-il de faire fusiller un assassin indigène, de réquisitionner une corvée pour la route ou de réglementer la vente des œufs frais sur un marché, la signature de ces ordres ne peut plus être en premier celle d'un officier français mais bien évidemment celle d'un fonctionnaire marocain, celle de l'amel d'Oudjda, celle d'un pacha, celle d'un caïd. Et rien ne peut être fait au nom du gouvernement de la République française mais bien évidemment à celui de Sa Majesté chérifienne.

Et cela encore est un des arguments majeurs pour que la délégation de l'autorité française ne puisse être exercée dans ce pays par un militaire.

Est-il possible par exemple qu'après avoir sommé l'amel d'Oudjda de lui apporter extra-muros, sur un beau plateau d'argent les clefs de la ville d'Oudjda, M. le général Lyautey, pour une question quelconque, maintenant, discute avec ce même amel, et soit, en cas de désaccord,

exposé à voir triompher contre la sienne la volonté du Marocain ?

Est-il possible qu'après avoir chevauché en vainqueur par monts et par vaux chez les Beni-Snassen, recevant en suppliants devant sa tente les plus fanatiques marabouts, les plus orgueilleux caïds, ce brillant général soit maintenant pour toutes les questions d'administration des tribus obligé de « jouer au plus malin » avec ces mêmes marabouts, avec ces mêmes caïds ?

Evidemment non. Ce rôle doit être confié à des gens dont ce soit essentiellement le métier de savoir discuter et de demeurer en fin de compte « les plus malins »... et qui plus est, sans en avoir l'air, et surtout sans humilier le moins du monde ceux qu'ils auront le plus gentiment « roulés ». Je sais que l'expression n'est pas encore académique. Elle n'est, pour le moment, que diplomatique. Et c'est bien pour cela que je l'emploie.

De plus, dans ce rôle effacé, d'arrière plan, que les représentants de l'autorité française doivent jouer près des fonctionnaires marocains, tenus, eux, dans le plus éclatant prestige, il faut que l'allusion discrète à la force du croquemitaine doré dont on sait bien que le canon pète sec, demeure toujours un argument de réserve. Pour que la crainte de notre force demeure effi-

cace, il faut que le prestige de cette force ne soit point amoindri, comme il le serait fatalement si l'homme qui l'incarne était obligé de s'effacer pour le gouvernement du pays dans l'ombre d'un amel, à qui l'indépendance du Maroc officiellement, solennellement reconnue par nous, donne nécessairement le premier rang.

Admettons pour un instant cette thèse que l'argument force est bien celui que les africains entendent le plus clairement. Donc il faut que l'efficacité en soit précieusement conservée. Et pour cela que le prestige ne puisse en être diminué par rien. Or que le commandant de la division d'Oran, que le grand chef en qui sont incarnées les forces militaires de la frontière, soit *en quelque sorte* obligé de tenir l'étrier de l'amel d'Oudjda, n'est-ce point bénévolement — et imprudemment — amoindrir aux yeux des populations du Maroc oriental le prestige de notre force?

Comme tous les individus intelligents, mais qui n'ont pas toujours le loisir de longuement penser, M. le général Lyautey, de qui l'on sait tous les efforts pour que l'autorité supérieure française dans le Maroc oriental fut confiée au général commandant la division d'Oran, bien qu'il se place toujours très haut, n'a pas considéré cette question d'assez haut. Il en a trouvé la solution d'intelligence, mais seulement du

point de vue français. Or l'intérêt français voulait au contraire que l'on cherchât cette solution du point de vue marocain. Il ne s'agissait pas en effet de rehausser le prestige de notre force militaire en action contre le Maroc aux yeux des parlementaires, des journalistes ni du bon public français mais de maintenir intact ce prestige aux yeux des marocains. Il ne faut jamais que le Saint Ciboire serve à d'autres libations que celles de la messe, ni un grand général à d'autres besognes que celles de la guerre. Sinon leur sainteté et leur prestige en souffrent.

CHAPITRE XXIV

Il y a deux nationalités essentielles.

C'est la politique et l'économique.

Elles sont généralement réunies. Elles peuvent être séparées.

M. Caillaux demandait pour nos colonies lointaines le droit qu'elles choissent leur nationalité économique, tout en demeurant dans la nationalité politique française.

Le Maroc oriental doit conserver sa nationalité politique marocaine. Mais sa nationalité économique sera forcément européenne durant beaucoup d'années.

CHAPITRE XXV

Quelle doit être la nationalité économique du Maroc oriental ?

Les Allemands et les Espagnols disent que cette nationalité doit être hispano-allemande. Les Français disent qu'elle doit être française. Et presque tous les Français croient qu'elle ne peut être que française par le fait du voisinage immédiat de l'Algérie.

On jette en effet un coup d'œil sur une carte et l'on y voit l'énorme encerclement de l'Algérie autour du Maroc, et l'on en conclut immédiatement que rien ne saurait prévaloir contre un tel privilège de fait.

C'est que presque tous les Français ont l'esprit aussi enfantin que celui de M. Chailley, lequel, vous vous en souvenez recommandait l'Extrême Sud oranais comme une base d'action contre le Maroc.

On étudie généralement les cartes en philoso-

phie nominale, tandis qu'on doit toujours les considérer en réaliste.

La nationalité économique d'un pays africain dépend non de ses voisinages de terre, mais du port qui le reliera à l'Europe. L'Algérie n'est qu'une colonie de transit. Elle ne produit pas ce qui est nécessaire à sa consommation, (même en vivres!) elle ne peut donc pas imposer sa nationalité économique à un voisin.

Si les sucres et les cotonnades étaient fabriqués à Tlemcen on pourrait dire que le seul fait de voisinage amènera l'acheteur marocain à Tlemcen. Mais sucres et coton viennent ailleurs; ont passé la mer.

Ce n'est point l'immensité de la frontière terrestre qui est à considérer dans la question « quelle sera la nationalité économique du Maroc oriental », mais uniquement la situation des ports.

Quel est le port géographiquement le mieux placé pour le mouvement économique des régions de production et de consommation du Maroc oriental ?

C'est celui-là qui déterminera la nationalité économique du Maroc oriental.

Si notre gouvernement pouvait agir en parfaite liberté au Maroc oriental comme par exemple il le fait en Algérie, Tunisie, il lui suffirait

de décréter telle ou telle obligation pour que l'avantage électoral ou politique... ou autre... primât celui de la géographie. Bien qu'il soit moins cher d'embarquer à Bône le minerai de l'Ouenza, le gouvernement peut imposer Bizerte. Et ainsi disparaît l'avantage géographique de Bône dans la mesure où le veut le gouvernement.

Bien qu'il soit moins cher de relier à la mer les grands centres de production et de consommation du Maroc oriental en choisissant Port-Say, le gouvernement pourrait imposer Nemours, ou Rachgoun, ou Oran và terrestre, s'il était le maître du Maroc oriental.

Mais il n'est point le maître. Et la question ne se pose pas entre Port-Say et les autres ports algériens.

La nature et les traités l'ont posée entre Port-Say et le Cap de l'Eau, entre Port-Say et Melilla.

Ce n'est pas une question de rivalités entre français et français, mais de rivalités entre français et étrangers. C'est une question nationale.

En n'outillant pas immédiatement Port-Say on permet à l'étranger d'outiller le Cap de l'Eau et Melilla.

En s'obstinant dans l'œuvre antinaturelle de Marnia-Nemours on ne sert pas l'intérêt légitime et très respectable d'un collège électoral, on commet une trahison nationale. Vouloir que le

Maroc oriental ne puisse choisir qu'entre Oudjda-Nemours et Oudjda-Cap de l'Eau, c'est assurer le triomphe de Melilla.

Et vraiment je rougis pour mon pays quand je me vois obligé d'abaisser ma dialectique à la démonstration de vérités si évidentes!

NOTES AU CHAPITRE XXV

I. — *L'Espagne au Cap de l'Eau.*

Un nouveau facteur est intervenu dans la lutte économique, qui s'est établie au Riff, par suite de l'établissement des Espagnols au Cap de l'Eau et du trafic qui se fait sur ce point, en dehors de tout contrôle. Les marchandises ainsi débarquées inondaient les régions qui nous étaient exclusivement acquises autrefois et venaient concurrencer nos produits jusque dans nos postes frontières.

Déchaud. *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Paris,* février 1909.

II. — *Les Espagnols et les Allemands veulent construire au Maroc la première ligne de chemin de fer.*

Aux termes d'une lettre explicite que nous recevons de Mélilla, un accord se serait fait entre des capitaux allemands et espagnols très considérables pour construire un chemin de fer minier de Mélilla à Taza, qui pourrait être éventuellement prolongé dans la direction de Fez. La largeur de la voie serait de 1 m. 05, ce qui permettrait non

seulement le transport des minerais, mais tout trafic de voyageurs et de marchandises.

Les termes de l'accord franco-allemand ne nous permettent guère de nous opposer à cette entreprise, mais elle nous ouvre les yeux sur l'importance des projets économiques qui s'élaborent aujourd'hui sous le couvert des accords diplomatiques.

Le chemin de fer Mélilla-Taza doit nous préoccuper encore à un autre titre, car il peut dériver la plus grande partie du commerce riffain qui se portait sur les marchés de notre frontière.

Akhbar, 4 avril 1909.

Cette information montre où est notre devoir national dans la question de la colonisation du Maroc oriental.

Il est cependant vrai que pour voir il faut que l'on ait des yeux qui voient.

Ainsi M. Lyautey au cours d'une allocution prononcée le 1er mars 1909 devant la Chambre de commerce d'Oran citait le passage suivant d'un de ses rapports antérieurs.

« Toutefois, il est incontestable que le marché de Marnia subit depuis quelques temps une baisse sensible qui a attiré mon attention. D'après certains renseignements, il serait possible que ce fût simplement le résultat de circonstances passagères et locales. Néanmoins, ces fluctuations des marchés de la frontière, au moment de l'application du nouveau régime, exigent d'être suivies avec un soin scrupuleux, car avec l'impressionnabilité des indigènes et leur horreur des contraintes, il faut éviter, avant tout, de laisser s'établir un courant détournant le trafic vers la rive gauche de la Moulouya.

Le général voyait bien le fait. Mais il ne voyait point les causes du fait. Il les attribue à l'impressionnabilité

des indigènes, à leur horreur de la contrainte. Cela ne suffit point pour modifier un courant commercial. Un courant commercial est essentiellement déterminé par les considérations pratiques du bénéfice à réaliser. Les gens d'Oudjda vont sur la rive gauche de la Moulouya, c'est-à-dire au Cap de l'Eau parce qu'ils y trouvent la marchandise à meilleur marché qu'à Marnia. Si l'on veut concurrencer la rive gauche étrangère de la Moulouya c'est uniquement sur un marché maritime de conditions économiques similaires qu'on peut le faire, c'est-à-dire à Port-Say.

Je prie le lecteur de ne point m'en vouloir quand il m'arrive de traînailler dans la démonstration des évidences puisque des personnages d'intelligence aussi élevée que M. Lyautey ne les voient pas.

CHAPITRE XXVI

Gagnera-t-on de l'argent en colonisant le Maroc oriental pour que la nationalité économique de ce pays devienne française ?

Ainsi pour que la nationalité économique du Maroc oriental devienne française, il faut :

— que le gouvernement favorise le développement de Port-Say, ce port marocain sur territoire algérien, c'est-à-dire sur un territoire où nous n'avons à partager notre avantage économique avec personne ;

— que les particuliers agissent sur territoire marocain en respectant la concurrence internationale imposée par les traités, mais en profitant du privilège national dû à la proximité de Port-Say.

Mais, pour que des français emploient leur argent, leur travail dans la colonisation du Maroc oriental, colonisation qui, en faisant de Port-

Say la métropole maritime de ce pays, servira l'intérêt national, il faut que ces Français, pertinemment sachent, non seulement que leur argent, que leur travail ne seront point perdus, mais aussi produiront les bénéfices que tout homme a le droit d'escompter quand il met dans une affaire quelconque argent ou travail.

Je veux répondre logiquement à cette question ; de nouveau je dois donc en préciser les termes, pour voir quels sont les éléments en présence et chercher si la nature de ces éléments dans l'action où les engage l'entreprise de colonisation permet de prévoir et d'affirmer le succès ou l'insuccès.

Dans un chapitre précédent nous avons indiqué ces éléments. C'est :

— l'autorité française en concours avec la marocaine. Et nous avons dégagé la condition que cette autorité française doit être exercée par des agents du ministère des affaires étrangères.

— l'argent français employé directement ou indirectement. Colon propriétaire, actionnaire, obligataire ou commanditaire de sociétés

— le travail français. Les colons de toutes professions

— l'autorité indigène

— les indigènes, les propriétaires de la terre,

les travailleurs. Tous les indigènes que nous ne pouvons mettre en action comme sujets mais seulement comme asssociés, car ils sont indépendants

— et enfin la terre, sol et sous-sol

Pour que l'argent français employé par des français, sous l'autorité indigène, en association avec des indigènes, à l'exploitation de la terre du Maroc oriental procure un bénéfice, il faut que les français employés, les indigènes, gouvernants et associés à cette œuvre, soient « bons » et que la terre, objet de cette œuvre, soit« bonne ». Je guillemette pour que l'on ne se méprenne point. Le sens de ces qualificatifs est celui qu'ils ont en langage d'affaires.

Une bonne terre est celle qui est capable d'une production de nature à payer une grande consommation. Le Maroc oriental nous le dirons bon s'il est capable de produire beaucoup de matières premières pour payer beaucoup de matières ouvrées, transportées et vendues par des Français.

Les autorités marocaines, nous les dirons bonnes si elles respectent la liberté de la propriété et du travail.

Les associés marocains, nous les dirons bons s'ils tiennent les engagements pris, et s'ils sont capables des besognes que l'on sera forcé de leur demander.

C'est ce que nous allons étudier.

Quant aux colons, quant à l'élément français mis en action par le capital français nous n'avons pas à nous en inquiéter. Puisqu'il s'agit d'une colonisation *pratique* et *libre*, la sélection naturelle aura tôt fait d'éliminer les mauvais pour ne laisser à l'œuvre que les bons. Rivière à franchir en nageant, qui ne sait point nager aussitôt s'y noie. Pays à coloniser en « pratique », aussitôt s'y ruinera, puis disparaîtra qui n'a point l'esprit pratique. Où, pour vivre, il faudra calculer qui ne saura que danser, lorsque la politique électorale ne remplira point le buffet, devra tôt s'en aller danser ailleurs, car il danserait là devant un buffet vide ; et le danseur qui n'a rien dans l'estomac ne garde pas longtemps ses jambes.

Ne voyons donc plus que les indigènes et la terre des indigènes pour chercher s'il est possible, s'il est certain que l'on gagnera de l'argent en exploitant l'une avec l'aide des autres.

CHAPITRE XXVII

Les autorités indigènes.

Pour qu'elles aient une idée précise de notre force, deux faits récents fournissent thème suggestif à la pensée des autorités indigènes dans le Maroc oriental.

C'est l'occupation d'Oudjda par nos troupes. C'est la campagne des Beni-Snassen et l'établissement de camps d'occupation à Martimprey, à El-Klaa, à Foural et à Abercane.

Pour qu'elles aient une idée non moins précise des avantages que crée notre amitié, quelques faits également récents fournissent à leur pensée un thème non moins suggestif.

C'est l'argent que Port-Say fait gagner et permet de gagner au pacha de la casbah de Saidiya.

C'est l'argent que les mines de la Compagnie d'Exploration et de la Compagnie royale astu-

rienne ont déjà fait gagner aux autorités du massif minier des Beni-Snassen.

C'est l'argent que gagnent les autorités d'Oudjda.

Etc., etc...

Et maintenant je prie que l'on se rappelle une amusante scène d'opérette qui se chante, je crois, dans la Mascotte.

— « Choisis... mon ami. Veux-tu beaucoup d'honneurs et quelque argent ? Ou préfères-tu la potence ? Fais ton choix mon ami ».

Et je crois, toujours comme il est dit dans l'opérette, mais dans une autre, « inutile de pousser plus loin l'expli-ca-ti-on ». La « chose » me paraît en effet assez claire pour qu'elle soit comprise même au Comité du Maroc.

CHAPITRE XXVIII

Les associés indigènes.

Les indigènes du Maroc oriental seront dans notre colonisation pratique de bons associés :

— S'ils peuvent nous vendre de la terre en condition que l'acheteur en soit bien le propriétaire et l'exploite ensuite librement ;

— S'ils peuvent nous louer de la terre en condition que le locataire en use librement et légitimement ;

— Si, employés comme travailleurs ils peuvent et veulent accomplir, librement, ou par contrainte de leurs chefs, le travail consenti ;

— Si, acheteurs, ils paient ; de bon ou de mauvais gré ;

— Si, vendeurs, ils livrent ce que de droit.

Quand on étudie la question indigène en la divisant de la sorte, pour peu que l'on ait présent à l'esprit ce qui fut dit plus haut sur le

propos des autorités, il me semble que la réponse ne saurait faire doute.

C'est l'intérêt qui fait les bons associés. Ce n'est ni la morale, ni la philosophie, ni le sentiment. C'est exclusivement l'intérêt. Que l'intérêt de l'indigène soit assuré dans les affaires de colonisation du Maroc oriental et les indigènes de ce pays seront pour nous de bons associés.

Tout homme respecte un contrat quand il ne lui servirait à rien de ne le point respecter. Voilà le principe économique. Il me dispense de discuter ici les questions de l'Islam...

CHAPITRE XXIX

Sur la sécurité européenne et la propriété indigène.

Bien certainement les colons ne vivent pas toujours en parfaites conditions de sécurité. La criminalité indigène les frappe cruellement. Il n'est rien de plus triste que ces terribles attentats, que ces odieux assassinats dont la chronique de l'Algérie nous fait part en si douloureuse fréquence.

Mais a-t-on songé qu'une des causes de la criminalité indigène est qu'en dépossédant l'indigène de sa terre on l'a fait en même temps sortir des communautés naturelles de la famille et de la tribu, auprès desquelles la colonisation européenne trouvait beaucoup plus de garanties, de sécurité qu'auprès de l'individu ne tenant plus à rien, de l'individu errant, exposé au chômage, à la faim... qui, dans tous les pays du monde rendent l'homme de toute race, voleur ou assassin.

L'insécurité algérienne doit servir de leçon pour la colonisation du Maroc oriental dans l'appropriation de la terre.

Il ne faut pas que les colons considèrent que leur seule qualité d'européens leur donne sur la terre même un droit de préférence, à quoi l'autorité soit obligée de satisfaire.

Cette notion du droit de préférence est celle que l'on avoue en Algérie quand on n'ose tout de même point confesser celle de la dépossession « pure et simple » si tant est qu'une chose impure jamais puisse être pure.

Tout récemment, le 3 février 1909, on lisait dans la *Dépêche de Constantine* une lettre où les colons de Corneille disaient :

« Nous avons regretté que M. Cochery, dans son voyage à travers l'Algérie, n'ait pas visité notre localité, surtout après les importantes déclarations qu'il a faites à la *Dépêche de Constantine*, concernant les concessions attribuées aux métropolitains.

« Il disait, s'il nous en souvient bien, que dans les régions nouvellement colonisées, le gouvernement devrait donner de grandes étendues de terre ». C'est tout à fait le cas pour Corneille !

« Je suis sûr que si le rapporteur du budget de l'Algérie avait vu comment notre centre est alloti, il aurait déclaré sans nul doute, que toutes les concessions de la montagne devaient servir de communal, en ce pays d'élevage par excellence, et que les lots de culture devaient forcément être pris dans les plaines du Cheddi et du Bélesma, très opulentes, qui sont aux Arabes, et que, bien entendu, les Arabes cultivent mal !...

La colonisation pratique du Maroc oriental, à bénéfice français, évidemment exigera de grands domaines sur bonnes terres, mais les conditions de sécurité et de durée, qui sont essentielles pour la colonisation pratique, imposent que les indigènes demeurent propriétaires d'une quantité de terres suffisante pour que les familles puissent rester fixées par l'intérêt sur le sol natal, et que les individus ne soient jamais des « déracinés ». C'est le problème que les autorités marocaines éclairées par le représentant de la France ne devront jamais oublier, et dès le début. Il leur appartiendra de faire respecter dans la limite du nécessaire les réserves indivises de la propriété collective d'état, d'église, de tribu et de famille.

CHAPITRE XXX

Les indigènes du Maroc oriental ne sont ni des imbéciles ni des paresseux, et leur population est assez nombreuse pour que la colonisation pratique y trouve la main-d'œuvre qui lui sera nécessaire.

Pour que nous puissions dire « bons associés » les indigènes du Maroc oriental, il ne suffit point qu'ils ne soient pas, de race ou de religion, d'irréductibles barbares. Les conditions de la colonisation pratique veulent aussi qu'ils ne soient ni des imbéciles ni des paresseux, et que l'on puisse trouver chez eux main-d'œuvre assez nombreuse.

Or, sur tel propos c'est encore un presque universel préjugé.

Cet indigène serait un niais qu'on leurre de babioles, miracles et autres tours de passe-passe, crédule aux plus absurdes mensonges de la fan-

tasmagorie, incrédule aux plus simples vérités de la science.

On m'a conté sur ce propos de la « crédulité » qu'on suppose excessive chez les musulmans une aventure bien jolie. Un administrateur, frais émoulu de l'Université, et qui savait quelques tours d'escamotage est envoyé chez des « sauvages » de l'Oranie, frontière marocaine. Un jour, il veut les étonner. Il en avise un qui avait l'air plus idiot que les autres et, froidement, il lui tire du nez, des oreilles, des cheveux, de dessous les bras une vingtaine de douros. « Hein, tu ne te serais jamais douté qu'un roumi pourrait sortir autant d'argent de ta sale carcasse... eh ! pouilleux ».

— « En effet, répondit l'autre, s'inclinant, de plus en plus idiot, je ne savais point qu'Allah le miséricordieux, béni à jamais soit son nom glorieux ! avait daigné mettre cet argent dans la sale carcasse d'un de ses plus humbles serviteurs, et je le remercie de m'avoir donné aujourd'hui l'inspiration de venir près de toi pour que tu puisses découvrir ma fortune là où personne d'entre nous jamais n'aurait supposé qu'Allah bienfaisant l'avait placée... Merci... Je te devais cinq douros pour l'impôt. Garde-les. J'emporte les quinze autres. Merci, que la bénédiction d'Allah reste sur toi ! »

Il ne faut jamais spéculer sur la simplise du Musulman. On s'exposerait à des mécomptes.

Soit comme acheteur, soit comme vendeur, soit comme travailleur, employé, soit comme employeur, il sera toujours en intelligence pratique, pour les affaires de toute nature, au moins l'égal de son associé européen. Et j'estime que cela est une garantie de succès pour le bénéfice de nos affaires avec lui. Car une fois que les conditions d'une association, minutieusement discutées, sont nettement établies, et qu'il y a des autorités pour en garantir l'exécution, il vaut beaucoup mieux avoir affaire avec des gens qui ne soient pas des imbéciles. L'intelligence indigène considérée comme un élément de succès dans la part de collaboration de l'indigène avec le capital français pour la colonisation pratique du Maroc oriental ne fera point défaut.

Cependant... et votre esprit se rappelle encore un tas de légendes...

L'arabe qui déboise ; la chèvre de l'arabe qui tue l'arbre ; et la mauvaise charrue... (Ces légendes-là, j'ai montré dans mon livre sur l'Algérie ce qu'elles valent. Je vous y renvoie.)

Mais c'est l'arabe aussi paresseux que barbare, et faisant tirer sa charrue par sa femme...

Pour celle-ci, voici. Cela n'est pas imputable aux arabes. Car du temps de Pline, et c'est mon

ami M. Rivière, le directeur du jardin d'essai d'Alger qui a lu cela dans les livres de Pline, les femmes de l'Afrique du nord tiraient déjà la charrue... Puis, dans les régions où il y a assez d'animaux pour cette besogne, précisément au Maroc oriental, je ne crois pas que beaucoup de femmes s'y emploient. J'ai parcouru tout le pays au moment des labours. Nulle part, je n'ai vu une femme à la charrue.

Lorsqu'un peuple vit sur une terre maigre et qu'il ne fait point de commerce, il n'a pas besoin de bêtes de somme ; il en a peu ; il n'en a point ; et alors il faut bien que la femme aide l'homme au labour. C'est pourquoi Pline a vu, c'est pourquoi l'on voit encore des femmes tirer la charrue dans certaines régions de l'Afrique du Nord... et même ailleurs.

Mais quand un peuple vit sur une terre fertile ; quand la nourriture y est facile, même pour les bêtes ; et quand ce peuple fait du commerce, a la pratique des marchés éloignés, par conséquent des transports, alors ce peuple a des ânes, ce peuple a des mulets, ce peuple a des chevaux, et la femme n'est pas obligée d'aider l'homme au labour. C'est pourquoi dans mon voyage au Maroc oriental j'ai pu voir sur le creuser des sillons mille charrues sans que nulle femme y fut attelée. Il n'y a rien de musulman ni d'arabe dans

ces faits. Il y a des conditions économiques. Voilà tout. Nous voyons bien toute l'année à Paris, pendant les « quatre saisons » des femmes attelées... Cela ne veut tout de même pas « dire » que le Parisien, civilisé de religion chrétienne et de race « caucasique » soit un être paresseux au point que l'on ne doive employer de l'argent à faire des affaires chez lui.

Beaucoup de gens même pensent le contraire, car la main-d'œuvre féminine mise sur le marché du travail cela permet de payer moins cher la main-d'œuvre masculine, etc..., etc... Donc le fait, s'il était vrai que l'arabe force les femmes à travailler plus que des bourriques, loin d'éloigner les capitaux du Maroc oriental, devrait au contraire les y attirer. La paresse barbare de l'arabe, en ce cas, serait un argument non point contre, mais pour une association de travail avec lui, car il a toujours plusieurs femmes...

Ne parlons donc plus de cette légende. Vous savez maintenant ce qu'elle vaut.

Mais vous croyez tout de même encore cet indigène incapable de devenir l'associé agricole, dont le concours vous serait nécessaire, pour qu'une production agricole considérable vînt donner du fret à vos voies ferrées, à vos ports, à vos navires, etc., etc..., parce que vous lisez, parce que l'on vous dit, « un peu partout » que

la paresse et la bêtise de cet indigène en matière d'agriculture sont aussi invétérées et incurables l'une que l'autre ; que la preuve est faite en Algérie, en Tunisie, où malgré l'exemple de nos procédés perfectionnés il s'obstine dans la routine ; que, notamment il ne peut se décider à supprimer de ses champs les cailloux et les jujubiers.

Eh bien ! ce revêtement de cailloux, ces touffes de jujubiers, loin de prouver bêtise et paresse, démontrent la sagesse d'observation et la prudente prévoyance du paysan indigène.

Et encore ne souriez point en supposant qu'ici je m'abandonne au doux plaisir de cultiver paradoxe inédit, pour faire briller mon bon sens de paysan au repoussoir de la bêtise du commun de nos écrivains bourgeois, qui répètent, sans les pouvoir contrôler, toutes les âneries en cours dans les milieux sorboniques... et autres.

C'est un colon paysan qui m'a fait comprendre l'utilité du caillou sur les champs. M. de Zalewsky ancien légionnaire est colon à Port-Say. Il possédait un domaine à l'orée des gorges du Kiss. Il fut même pillé par les marocains au premier jour de la guerre des Beni-Snassen. Et j'ai vu une lettre du bureau arabe de Marnia le priant de ne plus importuner par des sollicitations le commandant supérieur, car ce colon ruiné par la guerre, et peu fortuné, demandait à quelle date

il pouvait espérer toucher la part d'indemnité à laquelle il avait droit. Il aurait même dû ajouter ce qu'il ne fit point, que les Beni-Snassen ayant payé plusieurs centaines de mille francs de rançon, l'équité ordonnait qu'avant tout autre emploi l'autorité militaire qui toucha cette rançon y prélevât les sommes nécessaires pour indemniser les colons... dans la nécessité. Mais le commandant supérieur de Marnia aurait sans doute vu dans cette opinion la critique des actes de l'autorité militaire en matière d'administration, voire de comptabilité, et le colon peu fortuné qui se permettrait pareil crime de lèse-majesté, n'aurait plus qu'à suivre le conseil de Tolstoï, c'est-à-dire à s'en aller, pour ne pas éprouver les pires calamités. Ce n'est d'ailleurs point de M. de Zaleswsky, non plus que des autres colons pauvres que je tiens cette histoire du Bureau arabe, traitant comme d'importuns mendiants les colons qui réclamaient tout simplement leur dû. C'est Louis Say qui me l'a contée. Car lui aussi fut pitoyablement traité lorsqu'il réclamait, non des indemnités de pillage marocain, mais le paiement des dépenses faites chez lui par les troupes françaises pendant la guerre. Il sut d'ailleurs répondre « ce que de droit ». Car il peut agir en indépendance, luxe absolument défendu aux colons pauvres. J'espère que M. Shneider de

la Compagnie Marocaine aura su répondre aussi comme il convenait si le Bureau arabe de Marnia s'est également permis de le traiter en solliciteur importun pour des réclamations relatives à l'indemnité de pillage de sa fabrique de crin végétal à Bab-el-Hassa.

Mais voilà, direz-vous, trop de pierres dans le jardin des Bureaux arabes, quand le propos c'était plus modestement les cailloux sur les champs des arabes. Vous avez raison.

Donc M. de Zalewsky est un colon de Port-Say. Je me promenais avec lui sur les bas plateaux qui bordent la vallée de l'Oued-Kiss. On parlait semailles, labours. Je montrais le coutumier revêtement de cailloux, qui, sous l'éclat du soleil, après la pluie, sur la magnificence des velours bruns et des satins rouges de la terre grasse, apparaît comme un semis de gemmes dans un immense écrin. Et mon sourire disait le préjugé... « Mais non, répondit M. de Zalewski, ces pierres ont leur raison d'être là. Si les indigènes ne les enlèvent point, c'est qu'ils en ont reconnu l'utilité.

Grâce à l'humidité qu'un nombre suffisant de pierres (cependant pas trop grosses, ni en quantité trop considérable, cela se conçoit) conserve au sol par vent sec alors que la pluie tarde et que le germe pointe, souvent la récolte est sauvée. »

Et ce brave M. de Zalewski ajouta :

— « Les arabes sont des bandits, monsieur, mais pas des idiots. »

Quelques jours après, de passage à Alger, je rapportais cette conversation à mon vieil ami, M. Rivière.

— « En effet, me répondit l'éminent directeur du jardin d'essai, les cailloux ont du bon sur les champs... quand ils ne les transforment point en carrières... et la thèse de votre colon se trouve exposée dans un travail de l'ingénieur Dessoliers (de Ténès) sur l'hydrologie algérienne. »

Quant à la « touffe de jujubiers » pour en voir l'utilité, la nécessité, point besoin que l'on soit colon expérimenté ni savant ingénieur. Il suffit de considérer quelques faits.

— Tous les paysans, même l'arabe, ont besoin de feu pour cuire leur soupe et leur galette.

— Tous les paysans, même l'arabe, ont besoin de ramilles pour enclore et protéger contre leurs bêtes les carrés de champs où pointent les jeunes pousses...

— Dans les plaines, sur beaucoup de plateaux, dans beaucoup de vallées en Algérie-Maroc il y a peu de forêts.

— Grâce au principe de la propriété, fort observé, le combustible et les ramilles dont l'indigène a besoin, doivent être pris sur les champs

de l'indigène quand cet indigène ne possède pas une forêt, car il n'est pas assez riche pour commander aux marchands de la ville, souvent lointaine, des expéditions de charbon.

Et maintenant, si vous raisonnez un peu, vous comprendrez facilement pourquoi l'indigène respecte pieusement, aujourd'hui, comme il y a mille ans, dans son champ, la touffe de jujubiers... C'est tout bonnement que sa dignité, ne lui permet point de manger froide la soupe, car il sait que non chaude une soupe serait pâtée pour chiens. Et vous connaissez... de reste... le mépris qu'il professe à l'égard des chiens.

Au Maroc oriental, dans les plaines où l'indigène a besoin de la touffe de jujubiers, il ne l'arrache pas; dans la montagne où il n'en a pas besoin, il l'arrache.

L'agriculture, dans les vallées des Beni-Snassen, où le besoin la veut intensive, et non plus extensive comme dans la plaine, est faite avec autant d'intelligence que dans n'importe quel autre pays.

La main-d'œuvre intelligente, sans qu'il soit besoin de faire appel à l'espagnole, ne manquera point sur place au capital français qui voudra s'employer dans l'agriculture intensive des grandes plaines.

Intelligente ne suffit point. Il la faut de plus non paresseuse.

Ici encore les faits répondent.

Chaque année une cinquantaine de milliers de marocains vont dans la province d'Oran où sans eux les travaux pénibles de l'agriculture ne seraient point faits, ou bien coûteraient beaucoup plus cher.

C'est grâce à la main-d'œuvre marocaine que les terrassements de la ligne de chemin de fer de Tlemcen à Marnia sont faits sans ruiner leur entrepreneur. Eh bien! cette main-d'œuvre marocaine que l'on se procure intelligente, non paresseuse et de salaire modéré dans la province d'Oran, en admettant que la population locale ne la fournisse point en quantité suffisante au Maroc oriental, bien évidemment on l'y recevra demain des autres parties du Maroc, avec autant, sinon plus de facilité qu'on ne la reçoit aujourd'hui en Oranie.

Quand on en aura besoin, et suivant le nombre dont on aura besoin, les travailleurs indigènes ne feront jamais défaut à l'employeur. Celui-ci ne sera jamais obligé d'employer la méthode indiquée sous le nom de « coercition au travail » par M. Saint-Germain dans la *Dépêche Coloniale* du 4 décembre 1905. Il n'aura qu'à les payer. Le marocain est sur ce point comme tous les hom-

mes... sénateurs y compris. Il veut être payé quand il travaille.

NOTES AU CHAPITRE XXX

I. — *Le nombre des indigènes qui habitent les régions fertiles.*

D'après le service des affaires indigènes d'Oudjda il n'est que de 88,000 habitants.

C'est dire que ces plaines des Ouled Mansour, des Triffas et d'Angad, que cette région montagneuse des Beni-Snassen et l'antique cité commerciale d'Oudjda, offrent une suffisante matière à la colonisation européenne pour que cette colonisation puisse être pratique. La terre peut y faire vivre par une exploitation bien ordonnée dix fois plus d'habitants qu'aujourd'hui. Et je ne parle pas de l'industrie minière.

Jadis, alors qu'il y avait un grand courant commercial à Oudjda, la ville des marchands, avec Tlemcen d'un côté et la mer de l'autre, alors que l'autorité des pachas et du sultan était effective, et que la paix bienfaisante régnait sur ces riches contrées, la population des plaines était beaucoup plus nombreuse qu'aujourd'hui.

Telle « fraction » des Ouled Mansour qui possède une seule tente en avait alors plus de dix. Me montrant au piquet un seul cheval maigre et vieux. le jeune chef d'une de ces familles, non sans mélancolie, me disait : « Il y avait ici autrefois beaucoup de nobles bêtes et beaucoup de fiers guerriers. » — « Et de laboureurs ? lui ai-je demandé. »

— « Voyons! a-t-il répondu, souriant cette fois, tu sais bien que chez nous, dans les tribus, laboureur et guerrier c'est la même chose. Un mauvais laboureur ne pourrait être un bon guerrier, car on n'est un bon guerrier que lorsqu'on défend sa moisson. Vois les gens du Sultan qu'on voudrait guerriers sans qu'ils fussent laboureurs. Ils gardaient la ville d'Oudjda. Ils coupèrent six mille oliviers dans les jardins pour se chauffer... Et ils ne purent même pas défendre Oudjda... »

Je vous fais grâce de ce que me dit encore le jeune chef de famille des Ouled Mansour, au moins sur le propos du militaire, car cela pourrait être désagréable au juger de quelques lecteurs. Mais je m'en voudrais de taire ce qu'il ajouta sur le propos du laboureur, et ce fut :

« Oui, nous aurons encore beaucoup de chevaux, beaucoup d'hommes et sur notre terre où de tout temps ont mûri les plus beaux épis du Maroc, nous verrons encore les moissons dorées. Que vous nous donniez la paix, cela vous est possible puisque vous êtes les forts et nous ferons ici, à gauche du Kiss, exactement ce que ton ami vient d'y faire à droite. Tu as vu les jardins de Port-Say, tu as vu les fontaines, les puits et les séguias de Port-Say. Tu as vu les champs de Port-Say. Tu pourras voir en aussi riche, en aussi beau tout cela chez nous... et la descendance de Mansour à nouveau sera grande, à nouveau sera nombreuse. »

II. — *Sur les indemnités de guerre aux colons de la frontière.*

Le séjour des troupes à coûté personnellement à M. Say 13.570 francs en fournitures, dégâts d'arbres coupés par les soldats français, etc...

On a porté sa note au compte des dégâts causés par les Beni-Snassen, revendications contre le Maroc.

Le 24 juin, le commandant supérieur de Marnia, à une demande de renseignements sur la date de paiement de cette note répondait. Votre réclamation est inscrite. Il est donc inutile de m'adresser à l'avenir *des sollicitations* auxquelles je serais hors d'état de répondre par de plus amples explications que celles qui vous sont données ci-dessus.

CHAPITRE XXXI

Comment l'argent français peut-il être employé dans toutes les affaires de colonisation en général et en particulier dans celles du Maroc oriental et de Port-Say ?

Il y a deux sortes de capitalistes ; ceux que l'on dit communément les gros, les grands. Autrefois on disait beaucoup plus souvent gros que grand. Si nous en avions le temps, nous pourrions nous distraire un instant pour chercher le pourquoi de ce changement. Est-ce parce qu'autrefois la graisse étant bien portée on voyait l'homme riche très gros, et que maintenant la maigreur étant à la mode, on le voit grand. Peut-être.

Et il y a les petits capitalistes.

Voilà, penseront encore les illustres économistes et les magnifiques publicistes des grands comités coloniaux, des distinctions du genre de celles qui ont fait la gloire de M. de La Palisse.

Oui. Mais rappelez-vous que je tiens, et que, si vous êtes raisonnable, vous devez tenir M. de La Palisse pour le plus grand sage de tous les temps.

Si l'on veut faire œuvre pratique de vulgarisation pour une colonisation pratique, il faut d'abord que l'on distingue nettement que pour mettre de l'argent dans les affaires de colonisation, il y a deux sortes de capitalistes, les gros et les petits, les millionnaires et les médecins économes, les propriétaires d'immeubles et leurs concierges épargnistes.

Cette distinction établie, on voit ensuite comment il est nécessaire que l'on agisse pour que l'argent français s'emploie dans les affaires coloniales.

Il y a les gros capitalistes qui peuvent « faire une affaire » et les petits capitalistes qui peuvent prendre actions, obligations ou parts de commandite. Pour les premiers il suffit que l'on indique les conditions générales des affaires coloniales.

Par exemple, sur le propos du Maroc oriental et de Port-Say, ce que j'ai dit jusqu'à présent dans ce volume, suffirait amplement pour éclairer la volonté d'un gros capitaliste qui aurait ou non le désir d'y aller faire quelque chose. C'est à dessein que j'écris ce mot aller. Car, sachant comme il les sait maintenant les conditions gé-

nérales de la colonisation du Maroc oriental et du développement économique de Port-Say, un gros capitaliste à qui cette notion donnerait l'idée d'employer une partie de sa fortune, ou sa fortune, à une action personnelle dans cette colonisation ou ce développement économique, ce capitaliste pour en savoir les conditions particulières ne lirait plus. Il irait voir.

Quand on veut mettre un million ou même cent mille francs dans une affaire, on ne prend point cette décision à la lecture d'un prospectus ou d'un volume. On va voir.

Mais quand on ne veut prendre qu'une action de cinq cents francs dans une affaire, on ne peut pas dépenser mille francs pour aller voir ; on doit se décider à la lecture d'un prospectus ou d'un volume.

Et c'est pourquoi, voulant celui-ci complet je dois y exposer maintenant les conditions particulières de la colonisation pratique du Maroc oriental et du développement économique de Port-Say, c'est-à-dire montrer la matière sur quoi le capital français peut être employé pour que l'Affaire du Maroc aboutisse, malgré tous les déboires du passé, à bénéfice français dans l'avenir.

Ce m'est en même temps l'occasion de montrer ce que devraient être les différents offices de vul-

garisation coloniale, qui, coûtant si cher au contribuable et aux souscripteurs bénévoles, n'ont aucune utilité pratique.

J'insiste sur ce point. On ne saurait trop insister.

Si je veux mettre cent mille francs dans une affaire de tramways électriques desservant les plaines d'Angad et des Triffas pour leur donner communication rapide et bon marché avec Port-Say, en prenant leur énergie dans une turbine électrogène installée sur le cours de la Moulouya, je dépense mille francs et je vais voir les réalités sur quoi repose l'affaire.

Mais si je veux mettre cinq cents francs dans cette affaire, il faut que je me contente d'un prospectus dont la sincérité, à priori, doit toujours être suspectée en raison directe de l'intérêt que les rédacteurs du dit prospectus, ont à me faire verser mes cinq cents francs dans leur affaire.

Eh bien! un tel prospectus en main, y a-t-il actuellement une organisation quelconque, officielle ou officieuse, où je puisse trouver en certitude le contrôle des affirmations du dit prospectus?

Et cependant un pareil contrôle est actuellement la seule chose nécessaire aux progrès de la colonisation française en n'importe quel pays.

La seule vulgarisation pratique est celle qui

permettra de donner aux épargnistes français, des notions certaines sur la réalité des « affaires » dans quoi l'intérêt français voudrait qu'ils employassent leurs économies, leurs petites économies. C'est des précisions sur des affaires particulières que l'office colonial, par exemple devrait offrir aux rentiers et non des répertoires de milliers de plantes... avec « les noms latins ».

Et si demain Louis Say présentait au public français les actions d'une société du port de Port-Say, d'une société immobilière de Port-Say, d'une société agricole pour l'exploitation des domaines de Louis Say dans le Maroc oriental et sur la frontière algéro-marocaine, d'une société pour les irrigations de la plaine des Ouled Mansour et dans celle des Triffas, il faudrait que le rentier recevant les prospectus d'émission put aller, soit à l'*Office colonial*, soit à l'*Office du commerce extérieur*, soit à l'*Office du gouvernement général de l'Algérie* qui sont d'Etat, soit à l'*Union coloniale*, soit au *Comité du Maroc*, lesquels sont officieux et tout de même d'Etat, et que dans tous ces bureaux, il trouvât, en précision, en netteté, en certitude désintéressée, c'est-à-dire en certitude d'intérêt public, soit la négation, soit la confirmation des réalités invoquées par l'émetteur.

Il faudrait que mon prospectus « légalisé »

dans tous ces bureaux fût à la disposition du public. Lorsque je dis : « la route d'Oudjda à Port-Say est en plaine avec un seul col très peu élevé à traverser pour franchir la montagne des Beni-Snassen, elle-même fertile » et que j'ajoute : « la route d'Oudjda à Nemours est dans sa plus grande longueur en montagnes arides », il faudrait que les services compétents et à Oudjda, et à Marnia, et à Oran fussent obligés de contresigner mon affirmation. De même lorsque je dis : « il y a 500.000 hectares de bonnes terres dans les plaines de l'hinterland géographique d'appel économique de Port-Say, et lorsque j'ajoute que les parties non irriguées de ces terres sont irrigables. Etc... Etc...

En résumé il faudrait que, pour toutes les régions de nos colonies ou de nos zônes d'influence, capables de rémunérer l'emploi du capital français, des dossiers économiques, précis, nettement limités, particularisés, dépouillés de toutes vaines généralités, sur le modèle de celui dont je vais esquisser l'ordonnance, mais complètement explicatifs, alors que le mien ne sera qu'indicatif, patron de robe au lieu de robe, croquis au lieu de tableau, fussent en officiel contrôle et en officielle présentation, non seulement tenus à la disposition mais offerts à la consultation du public dans un *Office colonial pratique*.

CHAPITRE XXXII

Précisons du point de vue économique la question de la colonisation pratique du Maroc oriental.

En politique, la mer c'est la liberté.

En économie politique, la mer c'est la fortune.

Toute l'actuelle question des Balkans où les gens qui ne voient pas clair aperçoivent tant de complications, tient uniquement dans ce fait que pour être une nation libre la Serbie a besoin de la mer et qu'elle la veut.

Toute la question de la colonisation pratique du Maroc oriental tient uniquement en ce fait que la métropole économique de ce pays, Oudjda a besoin d'un grand port maritime et d'un chemin de fer y conduisant.

Et la solution de la question dans ces deux cas similaires dépend d'une similaire condition.

En politique, c'est essentiellement la puissance militaire qui crée la force.

En économie politique, c'est la puissance d'argent.

Pour avoir la mer il faut à la Serbie une puissance militaire capable de la prendre.

Pour avoir un port maritime et un chemin de fer y conduisant, il faut au Maroc oriental et à sa métropole économique une puissance d'argent capable d'en payer l'amortissement, l'intérêt, les frais et le dividende.

J'écris puissance d'argent, cela signifie celui qui *est*, en même temps que celui qui n'existe qu'en puissance, la réalité d'aujourd'hui et la réalité certaine, possible ou probable, de demain.

Et, avant de chercher quel sera le meilleur port, quel sera le meilleur chemin de fer, la question devient ainsi : « Y a-t-il richesses, naturelles au Maroc oriental ? L'exploitation actuelle ou future, s'il y en a, peut-elle payer un chemin de fer, un port ? C'est l'étude économique du sol et du sous-sol, plaine et montagne.

Près de cent mille marocains vivent aujourd'hui dans cette région dont Oudjda est la capitale économique.

Leur consommation, leur production actuelles et le commerce de transit qu'ils font avec les

régions voisines, cela peut-il déjà payer l'agrandissement du port et le chemin de fer de Port-Say ? Et peut-on, avec certitude en escompter le développement ? Il ne faut pas, en effet, répéter ici la sottise que nous trouvons si souvent pompeusement exprimée dans les discours, ou formulée dans les écrits de nos plus notoires coloniaux que le chemin de fer *crée* la richesse. Non. Le chemin de fer ne crée point la richesse. Il permet tout simplement d'exploiter celle qui existe en puissance. Et ce n'est point la même chose. C'est encore une des vérités que chérissait M. de La Palisse.

Si la route de Port-Say à Oudjda ressemblait à celle de Nemours à Marnia, vous pourriez y construire chemin de fer à la douzaine que cela ne créerait pas la moindre richesse.

Jamais on ne verra locomotive passant à côté du roc permettre moisson sur ce roc. Il faut qu'on y trouve mines pour qu'il vaille quelque chose.

Eh bien ! entre Port-Say et Oudjda, dans le Maroc oriental, y a-t-il bonnes terres à moisson, et le roc qu'on y trouve est-il roc à mines ?

CHAPITRE XXXIII

Sur les Mines du Maroc oriental.

Il n'y a pas encore assez longtemps que les nécessités de la circulation fiduciaire ont fait d'un morceau de papier sali de quelques dessins, de quelques signatures, le signe représentatif et effectif de la richesse pour que l'idée de la richesse. dans notre stock d'idées maîtresses, ne soit pas encore intimement associée à celle d'un métal.

Vous êtes riche. On vous voit avec beaucoup d'or, beaucoup d'argent. Vous dites ce pays est riche. Il faut que vous le montriez avec beaucoup de mines. Si c'est des mines d'or, l'idée ancestrale opère en véritable magie. Le pays devient excessivement riche. C'est l'Eldorado. En y semant des liards de bronze, on y récoltera des louis d'or. Et tout le monde a ce travers. Il y a si peu de gens qui ne l'aient point, que j'ai le

droit d'écrire tout le monde. Revenez-vous de n'importe où, la première question de n'importe qui si vous parlez de votre voyage, toujours, sera : Y a-t-il des mines ? N'essayez point de dire qu'il y a de bonnes terres. C'est des mines qu'on veut. Quelquefois cela m'exaspère. Mais triples niais ignorez-vous que... Non, non. Pas la peine. Des mines ! Avez-vous des mines ? Eh bien ! oui, nous en avons.

Tout le massif montagneux des Beni-Snassen en est farci.

Il y en a dans l'est de Port-Say. Il y en a dans le sud de Port-Say. Il y en a dans l'ouest de Port-Say. Il n'y a qu'au nord de Port-Say que malgré toute leur bonne volonté les ingénieurs ne vous en montreront point, car c'est la mer.

Et encore ! j'ai tort d'être affirmatif, car avec ces gens-là, on ne sait jamais.

Ne vous étonnez point de mon accent. Evidemment, je n'ignore pas que le fret donné par les mines à un chemin de fer, à un port est toujours un élément des plus précieux pour la prospérité de ce chemin de fer, de ce port. J'ai assez voyagé pour savoir cela. J'ai même vu, pas loin de Port-Say, Beni-Saf où l'exploitation d'une seule mine détermina la construction d'un port fort bien abrité, et non moins bien outillé.

Et je consens qu'il est heureux pour l'avenir de Port-Say de se trouver l'immédiat voisin des mines des Beni-Snassen où j'ai vu plusieurs centaines d'ouvriers commencer le travail à Abercane pour le compte de la compagnie d'exploration, et, tout à côté pour celui de la compagnie Asturienne,

Je sais, je vois que demain des nombreux trains apporteront sur les quais de Port-Say, que de nombreux bateaux chargeront des milliers et des milliers de tonnes de minerais et que ce sera dans tout ce pays de la vie nouvelle, beaucoup de vie, une vie française, capable de nous faire oublier quelques deuils du passé...

Mais je suis très paysan. Trop peut-être, car devant ces hommes qui bouleversent le globe, devant ces hommes qui savent presque tout, veulent tout savoir et nous menaceraient pour un peu, de ne plus nous donner à manger que du vent, (les pilules gazeuses de leur Berthelot) il me semble, tout de même qu'un éternel défi restera jeté par la nature à leur orgueil.

Allez. Cherchez. Trouvez. Trouvez encore. Trouvez toujours ! Mais le pain que nous mangeons, croyez-vous que jamais vous puissiez nous en affranchir ?

Oui, savant, devant qui je m'incline humblement, ne faudra-t-il pas toujours que la terre, la

terre qui te créa toi même, et qui te recevra quand, sur elle, tu auras terminé ton bref, ton illusoire, ton divin stage d'humain, ne faudra-t-il pas que cette terre, sur quoi, malgré le vol de tes aviateurs, éternellement tu retomberas, ne faudra-t-il pas que d'un patient labeur toujours tu la forces, pour que de la besace du semeur sortent les sacs du meunier, la farine du boulanger, le pain de ta table, ce pain quotidien que la prière de toutes les religions demande au Créateur !

Les mines, qu'elles soient d'or, de platine ou de gemme,... les industries,... les banques,... la Bourse... et des caves pleines de valeurs... je sais... je sais tout cela... même je sais quelque chose de plus : Il faut que tous les jours tu manges du pain.

Et la suprême fortune, dis-moi Crésus, dis-moi Rockfeller, n'est-elle pas la plaine des bonnes terres où germent et murissent les belles moissons !

CHAPITRE XXXIV

Les ressources agricoles du Maroc oriental, hinterland de Port-Say.

Les mines enrichiront le chemin de fer et le port qu'il faut au Maroc oriental.

Je l'espère.

Mais j'affirme que les mines pour cela ne sont point nécessaires. L'exploitation du sol y suffit. On peut se passer du sous-sol, tant magnifique et sûre qu'en puisse être considérée la promesse, et ne voir que le sol.

Pour ce qu'il y a dessous, je ne puis que répéter ce que d'autres y ont vu.

Pour ce qu'il y a, pour ce qu'il y aura dessus, je puis certifier ce que j'ai vu, et raisonner avec certitude.

J'ai vu dans les jardins de Port-Say, dans ceux du pacha El Hadj' Si Hallal de la casbah de Saidia dans la plaine des Ouled Mansour, en jan-

vier, j'ai vu des tomates et des pommes de terre. En me les montrant, plus fier qu'un hidalgo dans l'Escurial, le vieux jardinier espagnol de Louis Say me disait : « Ni à Grenade, monsieur, ni dans les plus beaux jardins des primeuristes de la banlieue d'Oran où j'ai travaillé grand'part de ma vie, on ne pourrait à cette époque vous montrer quelque chose de comparable. » Toute la plaine des Ouled Mansour, c'est-à-dire toute la plaine « maritime » de l'embouchure de la Moulouya peut devenir un immense jardin aussi beau que celui de Port-Say.

J'ai vu cette année sur tous les points de la plaine des Triffas, de l'oued Kiss à la Moulouya, près des douars et des campements, de nombreux labours qui mettaient à l'air une terre grasse, puissante, féconde. Il y a sept ans, j'y avais vu les moissons, riches d'épis lourds. Et voici trois ans que j'en voyais la récolte arriver sur les chantiers d'achat de Port-Say.

J'ai vu les rivières et les chutes d'eau et les sources dans les vallées de la montagne des Beni-Snassen. Et j'y ai vu des jardins que ne salissait aucune ronce. Et des figuiers ; et des orangers ; et des amandiers. En janvier, les amandiers étaient fleuris, tandis que les rameaux des orangers ployaient sous une charge dorée. Et j'y ai vu les oliviers énormes, le sumac, le chêne-zéen

et le takao. Et j'y ai vu les troupeaux où la vache a du lait, où les brebis ont de la graisse et les chèvres des poils fins comme de la soie.

Et j'ai vu aussi les labours de la plaine des Augads. Et j'ai vu dans les territoires non cultivés de cette plaine, à foison les bulbes gras qui donnent du lard aux porcs. Et j'ai vu aussi que lorsqu'on y amènerait les séguias pour des jardins les souches du lentisque et du jujubier paieraient en bois pour le charbon la main-d'œuvre du défrichement.

Et j'ai vu les admirables jardins d'Oudjda où 200.000 oliviers font à la ville sans beauté, un écrin magnifique de verdures...

J'ai vu aussi les alfas des plaines et les immenses troupeaux de moutons...

J'ai vu toute une richesse qui est, toute une richesse qui peut être, toute une richesse qui sera... Veuille le destin qu'elle soit alors pour nous, et non pour l'Espagne ou l'Allemagne.

NOTES AU CHAPITRE XXXIV

1. — *Notes de M. Mellet* qui depuis des années pour ses levés topographiques a parcouru *à pied* toutes ces régions.

Les Triffas.

La plaine des Triffas est riveraine du Kiss, de la Moulouya et de la Méditerranée.

(M. Mellet y comprend la plaine des ouled Mansour).

Ce voisinage avantageux donne aux 80.000 hectares d'étendue qu'elle présente, un intérêt indiscutable. Presque toute entière en terrain d'alluvions, largement arrosée par un système hydrographique généreux et bien réparti, bénéficiant de l'adoucissement de climat apporté par la Méditerranée à tous les rivages qu'elle baigne, et de la bienfaisante humidité qui s'en élève, la plaine des Triffas n'a pas usurpé la vieille réputation de fertilité qu'elle possède, malgré l'indigence des procédés de culture des habitants...

Sur les 80.000 hectares de la plaine des Triffas, nous n'en retiendrons que 50.000 comme susceptibles d'être cultivés à l'européenne et de produire par conséquent un minimum d'une tonne de céréales à l'hectare et par an, soit 50.000 tonnes au total.

L'élevage du bétail sur les 30.000 hectares restants et dans les montagnes environnantes, d'après les évaluations locales, pourra fournir 15 à 20 000 têtes de bétail gros et petit.

La plaine des Angads.

Une des plus magnifiques plaines de l'Afrique du Nord. A cheval sur le Tell marocain et sur le Tell algérien, elle s'offre aux méthodes modernes de grande culture, comme un immense et brillant champ d'action.

... Le manque d'eau s'y fait il est vrai sentir à bien des endroits, tandis que dans certains autres cette eau est gaspillée, et sur les 200.000 hectares de bonnes terres qui constituent la plaine, il n'est pas exagéré de dire que la dixième partie à peine est à peu près cultivée. Le reste est un capital énorme, mais improductif jusqu'à présent dont la mise en valeur serait un des plus désirables emplois de notre activité colonisatrice.

... Il y a disons-nous 200 000 hectares de bonnes terres. Les irrigations algériennes en mettront 4.000 en valeur ;

les irrigations naturelles du bassin de la Moulouya et dépendances en fertilisent 20 à 30.000; le reste est d'un rendement dérisoire.

Des travaux faciles pourraient livrer à la culture en peu d'années 100.000 hectares de plus.

On peut escompter 150.000 tonnes annuelles de céréales.

Et 80.000 têtes de bétail.

Les plaines du Sud.

(M. Mellet voit aussi d'immenses ressources naturelles et agricoles dans les plaines du Sud qui font également partie du hinterland, économique de Port-Say).

C'est les immenses plaines des Hauts-Plateaux. Au Sud-Est elles touchent aux plaines sahariennes, au Sud-Ouest elles sont dominées par les hauts sommets du Grand atlas marocain.

... De vastes étendues d'alfa, piquées de loin en loin de points d'eau, où viennent se rassembler à heures fixes les interminables processions de moutons et de bœufs assoifés.

L'alfa et les bestiaux sont ici la seule richesse. Mais la quantité qu'on peut trouver de ces deux produits éminemment propres à l'exportation extra-méditerranéenne est une large compensation...

... Des plaines alfatières du Sud, on tirerait aisément et dès à présent au moins 100.000 tonnes d'alfa par an.

L'épuisement progressif des forêts de Norvège servant depuis 1884 à fabriquer la pate de bois, la hausse persistante des matières premières de cette fabrication et la distance relativement faible des alfas en question à la mer, assureraient un écoulement facile.

... Les nombreux troupeaux qui peuplent cette vaste étendue, joints aux arrivages des pays du sud et de l'ouest fourniraient plus de 500.000 têtes par an.

*
* *

Pour souligner la valeur de ses appréciations je répète l'observation qui les précède. Toutes ces régions M. Mellet les parcourut *à pied*, souvent et pendant longtemps. Il y a construit des routes. Il est même curieux pour le passant de noter que les routes faites par ce seul agent sur territoire marocain valent beaucoup mieux que celles construites à côté sur territoire algérien par tout un état-major d'ingénieurs.

II. — *Notes du secrétariat de Louis Say.*

Valeur agricole de l'hinterland de Port-Say.

Les cinq millions d'hectares, plaines, vallées et plateaux qui composent cet hinterland, doivent leur merveilleuse fécondité, aux massifs montagneux qui les abritent, aux oueds vifs qui les arrosent, l'Isly, le Kiss, la Moulouya; à la composition de leur sol arable et des épaulements qui les bordent, présentant partout des traces de *phosphate*, que les pluies dissolvent et assimilent naturellement aux terres cultivées.

Le climat notablement plus pluvieux qu'à Oran, reste ainsi tempéré en toutes saisons, et ne présente qu'une courte période à température légèrement plus vive. En été, la brise de terre et le vent de mer, se succédant régulièrement tempèrent les mois les plus chauds, tandis qu'à ce moment même les gorges du Kiss restent très fraîches et vives.

Privilège rare en Algérie, une rivière souterraine, découverte en 1901 par M. L. Say, (en forant un puits), d'un débit si considérable, que les besoins de la ville, du camp, de l'artillerie et des jardins ne peuvent arrêter son jaillissement au travers du marbre, et que son trop-plein s'écoule

à la mer, sous les jetées, permettant d'arroser abondamment, et en toutes saisons les pépinières et les jardins potagers.

Tous les légumes, tous les arbres fruitiers des pays tempérés, croissent merveilleusement à Port-Say, à quelques mètres du flot.

Toutes les céréales viennent fructueusement sur cet immense territoire par le simple travail indigène, qui a su produire au moindre creux des vallées de beaux vergers d'amandiers, de figuiers, d'orangers, (oranges des Béni-Snassen) de pêchers (mech-mech) de grenadiers, etc... et notamment de mûriers.

Tandis que les essais faits par M. Say à l'Enchir de Bou-Cheuval du pacha de la Casbah de Saïdia, Si-El-Djelal, de la ferme Marchand, de l'exploitation Zalewski, etc..., ont prouvé que la région était éminemment propice à la culture intensive du melon, de la pastèque, du maïs, de la pomme de terre, de l'artichaut, de la tomate, de tous les légumes potagers, de la betterave et du houblon. Et ne le cèderait en rien, mais deviendrait même supérieure à la plaine de l'*Habra*, (réserve d'Oran cependant si routinièrement cultivée). Alors que nos plaines seront intelligemment mises en valeur, d'après les procédés modernes par les colons de Bel-Abbès et de Tlemcen. Défricheurs de souche et de race, qui ont déjà fondé de prospères petits centres agricoles, tels : Martimprey, Kalaa, Bal-el-Assa, Berkane, et toutes les fermes de la vallée du Kiss etc... que le passage à proximité de la voie ferrée, les reliant par la plus courte distance au port commercial de Port-Say, auquel ils déverseront leurs produits pour l'embarquement.

Si les plaines donnent les céréales, les fruits, les légumes, etc..., les pentes des massifs montagneux indépendamment des nombreux troupeaux de moutons, de chèvres, de bœufs, de vaches laitières qu'elles nourrissent, donnent le *caroubier*, *l'olivine*, le *sumac tinctorial*. Le *chêne-zeen*, le *takao*, se maintiennent jusqu'aux sommets, et les Hauts-Plateaux fournissent les chantiers d'exportation de Port-

Say d'un *alfa* de qualité marchande recherchée. Encore ne faut-il pas oublier le palmier nain, dont les fibres servent à la fabrication du crin végétal, des cordages, etc...

La valeur agricole de Port-Say est donc assurée par la moindre parcelle de l'immense territoire, chaque jour s'élargissant de la frontière algéro-marocaine et de tout le Maroc oriental. Valeur agricole créant en grande partie sa valeur commerciale et industrielle.

CHAPITRE XXXV

La colonisation européenne de l'Algérie ne trouve plus de bonnes terres dans cette colonie. Le Maroc oriental lui en offre deux cent mille hectares... et plus.

Tout ce qu'on vient de lire sur la valeur agricole du Maroc oriental, on peut facilement le contrôler. Ce n'est point comme pour la valeur minière où l'on est obligé de croire les autorités, sans avoir la possibilité de regarder soi-même dans ce que parfois les prospectus en mode chirurgical disent les entrailles de la terre. Comme je sais que n'importe qui peut voir s'il y a de l'eau dans la Moulouya, s'il y a des jardins à Port-Say, si la plaine des Triffas c'est de la bonne terre ou de la marne ou du tuf, si la vallée du Zegzel est cultivée, s'il y a des champs de blé et des oliviers autour d'Oudjda, et si à « perte de vue » la plaine du Sud est recouverte d'alfa, je sais qu'il ne m'est pas possible de mentir ni

d'exagérer en exposant les éléments de la valeur agricole du Maroc oriental. Sur tel propos l'écrivain est fatalement obligé à la sincérité.

Aussi je pense que le lecteur accepte maintenant comme certain le fait qu'il y a dans le Maroc oriental, en respectant les actuelles cultures de l'indigène, deux cent mille hectares et plus de bonnes terres à mettre en valeur par la colonisation pratique à l'européenne.

Quels européens sont indiqués pour cette colonisation ?

Et c'est encore les faits qui doivent répondre à cette question.

— Deux cent mille hectares... et plus... de bonnes terres attendent la colonisation européenne dans le Maroc oriental.

— La colonisation européenne que l'on appelle, que l'on dirige en Algérie n'y trouve plus de bonnes terres.

Je me rappelle que lorsque j'ai publié mon livre la *Vérité sur l'Algérie* les zélateurs de la richesse légendaire de cette colonie poussèrent les hauts cris et m'accusèrent de dénigrement systématique parce que j'écrivais que l'Algérie avait très peu de bonne terre.

Pour qu'une terre soit bonne, pour que le labeur en fasse vivre non pas un indigène mais un

européen, dont l'existence est plus dispendieuse, il faut, en dehors de la richesse chimique du sol, que cette terre soit irrigable.

Dans tous les pays du monde la seule terre qui vaille quelque chose, la seule qui constitue les domaines sur quoi le propriétaire puisse vivre de son travail personnel sans être obligé d'aller, entre temps, louer ses bras à d'autres propriétaires de plus grands terroirs, c'est, comme on dit au Piémont, l'arrosable. Dans les vallées du Piémont le paysan qui possède quelques hectares d'arrosable peut vivre toute l'année sur sa terre, uniquement de sa terre, alors que celui qui possède, même en très grand nombre des hectares de non arrosable est obligé pour se nourrir d'aller travailler la moitié de l'année chez autrui. C'est à cause de cela, d'ailleurs, que l'on trouve dans le Midi de la France des ouvriers pour les travaux pénibles.

Eh bien! il en est de même en Algérie.

Le colon français ne peut pas vivre sur du non irrigable, à moins d'en posséder de très grandes étendues en même temps que de gros capitaux d'exploitation.

Mais la civilisation indigène en restreignant à l'invraisemblable les besoins sociaux du paysan musulman permet à « l'arabe » de vivre sur le non irrigable, à cette condition toutefois que les

vastes réserves de parcours demeurent à sa disposition.

C'est la connaissance de ces réalités qui, aux imaginations des rhéteurs célébrant la fécondité de la terre d'Algérie à l'égal de celle de Chanaan, me permettait d'opposer les constatations de l'observateur.

Ces constatations n'eurent point l'heur de plaire aux Algériens. Elles sont cependant vraies, car le journal de M. Etienne a publié récemment une étude qui les confirme et que je reproduis en note à ce chapitre.

L'Algérie a peu de bonnes terres cultivées et il lui est impossible d'en trouver beaucoup à cultiver.

Et par ailleurs elle en a besoin.

L'empressement du public à pousser les enchères pour les bonnes terres quand le service de la colonisation en vend, prouve ce besoin.

Donc il faut qu'on trouve de bonnes terres pour le progrès de la colonisation algérienne.

Ces bonnes terres existent.

Elles sont dans le Maroc oriental.

NOTES AU CHAPITRE XXXV

I. — *L'Algérie est un riche pays agricole, cependant, nous dit la « Dépêche coloniale », cette colonie a peu de terres irriguées et n'en a plus d'irrigables.*

« ... L'Algérie aussi bien que la Tunisie ne renferment aucun cours d'eau navigable, et les rivières existantes ont un débit irrégulier, variable comme le régime des pluies lui-même.

Il ne faut pas croire, que l'étendue des terres irrigables est considérable en Algérie. A l'heure actuelle, d'après une remarque de M. Augustin Bernard, 210.000 hectares sont irrigués en Algérie et en Tunisie, et les oasis de Biskra, à eux seuls, comprennent 60.000 hectares. Quant aux espaces susceptibles d'être transformés par l'irrigation, ils ne dépassent pas, aujourd'hui, quelques milliers d'hectares.

Dans le Tell, l'irrigation sert pour les vignes, pour les céréales, dans les irrigations de la fin du printemps et de l'automne, ainsi que pour les cultures maraîchères et des primeurs. Au Sahara, les quantités d'eau employées sont plus grandes, un palmier exigeant par an 72 mètres cubes d'eau dont 51 mètres cubes à fournir pendant les quatre mois d'été. Maurice Hamelin.

Dépêche Coloniale, 1er mars 1909.

II. — *Note à la suite.*

C'est peut-être la page la plus importante de ce volume.

En tout cas c'en est la plus typique, et la plus probante, et celle qui met en la plus éclatante lumière la vérité de mon titre « Une Algérie nouvelle », et la légi-

timité de mon espoir, quand je veux au Maroc oriental une Algérie nouvelle.

Les terres irriguées sont les terres qui font la richesse agricole d'un pays.

L'Algérie et la Tunisie à l'affirmation de M. Augustin Bernard, qui est un écrivain officieux des officiels de l'Algérie Tunisie, ne compte que 210.000 hectares de terres irriguées, et les oasis de Biskra figurent en ce compte pour 60.000 hectares.

La richesse agricole de l'Algérie Tunisie est considérable.

Et c'est 210.000 hectares de terres irriguées, 150.000 si on en retranche les 60.000 qui produisent les dattes de Biskra.

Et le Maroc oriental offre 200.000 hectares de terres à irriguer.

Donc une richesse agricole comparable à la « fine fleur » de la richesse agricole de toute l'Algérie-Tunisie se trouve dans l'hinterland direct, immédiat de Port-Say.

Maintenant je comprends pourquoi les gens de Nemours voudraient tant que la barrière du Chaïb-Rasso fut entre Port-Say et cette richesse et non entre Nemours et pareils trésors, plus tangibles que ceux d'Honaïne.

CHAPITRE XXXVI

Les achats de terre et la propriété dans le Maroc oriental.

J'ai terminé le chapitre qui précède en disant :

« Il faut qu'on trouve de bonnes terres pour le progrès de la colonisation algérienne.

« Ces bonnes terres existent.

« Elles sont dans le Maroc oriental. »

Elles y sont même en superficie irrigable égale à celle de l'ensemble des terres irriguées de toute l'Algérie, de toute la Tunisie, et « ramassées » tassées dans l'hinterland immédiat d'un seul port, de Port-Say.

Et la question qui se pose maintenant est celle-ci.

La colonisation algérienne peut-elle acquérir ces terres ?

Et je réponds immédiatement : Oui. Aussi facilement qu'en Algérie. Mais suivant une autre méthode. Pas d'expropriation. Pas de séquestre.

Pas de prix imposés. L'achat discuté librement entre les deux parties. Les prix établis suivant le cours normal.

Evidemment telle méthode gênera beaucoup de vieux algériens. J'en sais qui n'ont pas encore compris que le commandant du camp d'Abercane n'ai point pu forcer les indigènes à leur vendre de bonnes terres à cent sous l'hectare.

Les théories du pape Urbain II sont encore celles de beaucoup de gens.

Vous vous rappelez n'est-ce pas que ce pontife soucieux d'envoyer les Auvergnats à la conquête des lieux saints parlait beaucoup moins religion que bonne terre à prendre.

Il disait aux croisés de Clermont :

« La terre que vous habitez, cette terre fermée de tous côtés par des mers et des montagnes, tient à l'étroit notre trop nombreuse population ; elle est dénuée de richesses et fournit à peine la nourriture à ceux qui la cultivent. C'est pour cela que vous vous déchirez et dévorez à l'envi, que vous vous combattez, que vous vous massacrez les uns et les autres. Apaisez donc vos haines et prenez la route du Saint-Sépulcre ».

Aujourd'hui je vois des algériens qui disent :

« Au lieu de nous disputer aux enchères du gouvernement général quelques maigres domaines, prenons la route de Port-Say, d'Oudjda... »

Ils ont raison. J'écris même ce livre pour les encourager à prendre cette route, mais j'ai bien soin d'ajouter que la route est la seule chose qu'ils pourront prendre. La terre ils devront la payer. Et son prix d'ailleurs est encore très modéré.

Donc, voulant acheter, vous admettez que vous paierez. Mais si toujours il y a des indigènes prêts à recevoir de l'argent pour vendre, l'achat que l'on aura payé sera-t-il valable toujours?

Et c'est la question de la propriété indigène. C'est la convention de Madrid, c'est l'acte d'Algésiras. Et vous avez lu de belles consultations sur le droit coranique, où l'on vous affirmait, sans rire, que toute la terre appartenant au créateur, pour acheter un champ dans la plaine des Triffas ou dans la banlieue d'Oudjda, vous seriez obligé d'aller demander au sultan si ce représentant officiel de Dieu sur le Maroc daignerait en accepter le prix!

— Deux faits. Un particulier. Un général. Quand le sultan voulut construire la casbah de Saïdin, sur la frontière, à l'embouchure de l'oued Kiss, il en acheta le terrain à l'homme des ouled Mansour qui en était le propriétaire.

— Il y a dans tout le Maroc, à Oudjda comme ailleurs, des biens *habous* urbains et ruraux. Ces biens sont constitués par les donations pieuses

des particuliers. Donc les particuliers possèdent.

Maintenant, comment acheter régulièrement, aux garanties absolues de régularité, avec la certitude que le véritable propriétaire aura vendu ?

Ici, j'en conviens, c'est moins simple que l'achat d'une maison ou d'un jardin d'Asnières par devant notaire parisien. Mais c'est quand même très facile. Toutefois si le roi de Prusse me le demandait je ne me croirais point obligé de le lui dire, car il se pourrait que mes amis des Beni-Snassen qui ont terres à vendre ne voulussent point d'un pareil acheteur.

Quant à ceux que l'indigène agréerait, ils n'ont qu'à s'adresser à Louis Say. Mon ami leur indiquera comment il est devenu grand propriétaire marocain.

CHAPITRE XXXVII

Sur les irrigations du Maroc oriental.

La question de la propriété particulière ou collective, de la location de la vente ou de la distribution des eaux pour l'agriculture comme elle est essentielle, disons vitale, fut une des premières que les hommes furent obligés de régler aussitôt qu'ils voulurent vivre du sol en sédentaires.

Dans tous les pays la législation de l'eau est aussi ancienne que la société qui vit dans ces pays. Toute entreprise d'irrigations qui respectera les traditions relatives à l'eau, dans n'importe quel pays, sera toujours acceptée sans hostilité systématique, sans défaveur naturelle, par les indigènes de ce pays.

Elle sera acceptée avec faveur si elle améliore les conditions traditionnelles. Donnez à l'indigène une plus grande quantité d'eau, et

qui lui coûte moins cher, vous deviendrez son bienfaiteur.

Il tue quelquefois les gens qui lui apportent les bienfaits de l'eau du baptême. Il n'a jamais combattu ceux qu'il savait devoir borner leur ambition à lui vendre le bienfait d'une eau plus abondante pour ses champs. Les bienfaits divins pour l'autre monde ne sont en effet pas toujours compris par toutes les intelligences même les plus ouvertes. Mais les bienfaits très matériels pour notre condition terrestre sont toujours compris par toutes les intelligences même les plus fermées. Et il n'y a pas de bienfait plus immédiatement matériel, c'est-à-dire plus clairement évident, que celui d'arroser la terre où l'homme a semé, planté sa nourriture du lendemain. Dans tout le Maroc oriental, dans le plus misérable des gourbis les plus obtus des Khamès comprendront le langage du capitaliste et de l'ingénieur qui diront : « Nous allons vous acheter le droit, et de mieux distribuer en les canalisant bien les eaux dont vous connaissez l'existence, et de rechercher celles que vous ignorez, et l'eau que nous vous vendrons ensuite à l'abondance vous la paierez beaucoup moins cher que celle que vous ne pouvez acheter aujourd'hui en suffisance. »

Mais nul ne comprendrait le langage du capi-

taliste et de l'ingénieur qui diraient : « Le sultan nous a vendu les eaux du pays. Quand vous en voudrez vous les paierez au prix que nous aurons fixé; et vous ne pourrez en avoir ailleurs que chez nous. »

Réalisées dans le respect des coutumes les affaires d'irrigation donneront bénéfice au Maroc oriental.

Le fait qu'elles n'en ont point donné en Algérie ne saurait être invoqué pour infirmer cette prévision, car et pour la plaine de Triffas et pour celle d'Angad, on a, c'est le cas de le dire, l'eau à pied d'œuvre. C'est la Moulouya. C'est les sources. C'est la nappe souterraine et les fleuves souterrains qui viennent des montagnes. A Port-Say, où la plaine en bord de mer n'a cependant que peu de largeur au pied de la montagne peu élevée, on a trouvé un de ces fleuves souterrains dont le débit est plus considérable que celui de l'Oued Kiss, le fleuve voisin qui circule à ciel ouvert.

Au Comité du Maroc où l'on ne sait pas grand chose du Maroc oriental, on sait néanmoins que toute cette région possède de l'eau en abondance.

L'emploi rationnel de cette eau centuplera la production agricole, décuplera la population... et fera la fortune des compagnies d'irrigation. Car, je le répète, les marocains savent que l'eau

est une bénédiction que l'on paie. De plus ils ont l'habitude de la payer. A Oudjda six notables ont acheté, moyennant soixante mille francs, les eaux de Sidi Yahia. Ils en font commerce. Il y a dans la ville une Bourse de l'eau, à certaines époques les transactions à l'enchère y sont passionnées. Et facilement on le conçoit car la coutume assure à chacun pour un certain nombre d'heures le droit de préemption tous les 17 jours. Les propriétaires de jardin paient jusqu'à 50 francs par jour ce droit.

En respectant tous les droits acquis sur les eaux de Sidi Yahia, n'importe quel ingénieur peut réaliser une affaire d'irrigation qui sera excellente pour tout le monde.

Et il en sera de même dans toute la région.

Le Maroc oriental n'est en effet pas un pays à quoi l'on pourrait appliquer la si belle et si littéraire description que M. Joseph Chailley-Bert nous donnait du Sud-oranais dans le *Figaro* du 29 avril 1904.

« Pas de nobles rivières, pas de ruisseaux rapides et clairs, pas de lacs aux belles étendues paisibles; des oueds ou desséché ou boueux; des chotts sans profondeur ou bordés de vase. »

Car les oueds du Maroc oriental ne sont ni désséchés ni boueux; ils roulent des eaux rapides et clairs; c'est l'Isly, c'est le Kiss. Pour les

rivières j'ignore si elles sont nobles, mais je sais qu'elles ont beaucoup d'eau. C'est la Moulouya. Elle a même tant d'eau qu'on l'a nommée fleuve. Au fait voilà peut-être ce qui fait la noblesse des rivières...

Mais je ne voulais point plaisanter. Je voulais simplement qu'une fois de plus vous fussiez obligés de vous demander pourquoi le Maroc oriental ne valant rien dans l'Extrême-Sud, et valant beaucoup dans le Nord, c'est à la partie qui ne vaut rien que nous avons jusqu'à présent consacré notre effort colonial en négligeant complétement la partie qui a beaucoup de valeur.

Nous avons dépensé des millions et des millions pour chercher la richesse dans le pays des « oueds desséchés ou boueux. » Et nous n'avons jamais voulu dépenser un centime pour la trouver dans les pays des « nobles rivières ». Pourquoi cette obstination du parti colonial?

Depuis 1886 Louis Say montre aux capitalistes et aux politiques de ce parti la vérité qui s'impose aujourd'hui, la vérité qui triomphera demain.

La vieille Algérie en y comprenant toute la Tunisie et les oasis de Biskra peut irriguer seulement 210.000 hectares de terre.

Depuis 1886 Louis Say montre que, dès qu'on aura mis le Maroc oriental directement en com-

munication avec la mer, en y dépensant à peine la millième partie de ce qui fut jeté aux sirocos du Sud les eaux du Kiss, les eaux de l'Isly, les eaux des Béni-Snassen, les eaux de l'Angad, les eaux de la Moulouya, permettront d'arroser 200.000 hectares, c'est-à-dire de doubler la superficie irriguée, la superficie féconde et fertile de l'Algérie-Tunisie.

Pourquoi donc la vieille Algérie n'a-t-elle jamais voulu cette Algérie nouvelle ?

Il n'y a point d'actuelle responsabilité effective pour les hommes coupables de cette erreur,... mais... plus tard...

Oui... nos âmes qui sont immortelles s'amuseront beaucoup.

CHAPITRE XXXVIII

Sur le commerce du Maroc oriental.

Tous les Marocains emploient pour leur vêtement des cotonnades.

Tous les Marocains emploient pour leur nourriture des farines, semoules et pâtes, de l'huile épurée, du café, du thé et du sucre.

Ils ont tous besoin de savon, de bougies et de pétrole.

Il y a dans le Maroc oriental ainsi que nous l'avons délimité une centaine de milliers de Marocains. Il y en a trois fois plus dans les régions avoisinantes qui composent la clientèle commerciale d'Oudjda.

Bien sûr, on pourrait sur le propos de leur capacité d'achat paraphraser le vieux dicton rabelaisien sur les heures normales du manger : « Le riche quand il a faim, le pauvre quand il a de quoi ». Le riche marocain achètera des pièces

de cotonnade et de mousseline quand il aura besoin de renouveler sa toilette, et le pauvre seulement quand il aura de quoi payer cet achat.

La question est que les 400.000 marocains d'aujourd'hui qui composent la clientèle naturelle du commerce d'importation marocaine par le port français du Maroc oriental aient tous « de quoi » payer leur consommation normale. Et cela peut être assuré par l'ordre et la paix que nous établissons dans le pays. Sans autre action que celle de la bonne police, chose possible si l'autorité est confiée au représentant des affaires étrangères, les habitants actuels du Maroc oriental, avec leurs moyens actuels peuvent obtenir de leur terre une production capable de payer en sa part exportée une consommation d'importation de nature à leur permettre de bien vivre tous. Une bonne police et dès à présent, sans nul autre effort, nous avons pour nos cotons, nos farines, nos semoules et nos sucres 400.000 marocains capables d'en consommer à leur besoin, à leur faim, car ils auront « de quoi » les payer.

Lorsque la colonisation pratique augmentera la production du Maroc oriental, (si l'on a pris soin d'organiser cette colonisation pour que le débouché maritime en soit sur territoire français, c'est-à-dire à Port-Say, et non sur terri-

toire hispano-allemand, c'est-à-dire au Cap de l'Eau et à Melilla), la consommation de l'importation française augmentera parallèlement.

Il ne se produira point le même phénomène que celui qui ennuie la province d'Oran dans ses rapports avec le Maroc.

En effet, l'Oranie achète au Maroc beaucoup plus qu'elle ne lui vend. Si bien que le Maroc prend de l'argent régulièrement chaque année à l'Oranie et l'appauvrit d'autant. Chaque année les 50.000 marocains qui travaillent dans la province d'Oran emportent de l'argent et non de la marchandise.

Chaque année les milliers de marocains qui amènent des bestiaux sur le marché de Marnia emportent beaucoup plus d'argent que de marchandises.

Le président de la Chambre de commerce d'Oran dans un de ses rapports sur l'exercice 1905 disait :

« Les achats que font chez nous les marocains ne font pas, à beaucoup près, la contre-partie de l'argent que nous leur versons pour les objets qu'ils nous fournissent. Mais ce qui rétablit l'équilibre de notre crédit c'est que la Colonie écoule ses achats en dehors et que sa circulation monétaire trouve ainsi à combler le déficit que lui cause cette situation anormale qui existe de-

puis de longues années, mais qui tend cependant à s'améliorer. »

Eh bien! sur ce point, comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres l'honorable président de la Chambre de commerce qui était alors M. Giraut, je crois, fait erreur.

Pour que « l'équilibre du crédit « fût normalement, sainement, pratiquement rétabli, de toute évidence il faudrait que l'exportation de l'Algérie balançât les importations.

Or il n'en est rien. L'Algérie achète plus qu'elle ne produit, plus qu'elle ne vend. Ce qui rétablit l'équilibre de son crédit c'est les subventions métropolitaines. C'est les soldes de l'armée. C'est les dépenses pour le Sud. Ce fut les dépenses pour le Maroc. C'est les garanties d'intérêt. C'est les primes de la marine. Etc..., etc...

Mais ne généralisons point. Demeurons sur le propos du Maroc, et du rapport Giraut.

Si « la situation anormale qui existe depuis de longues années tend à s'améliorer » c'est uniquement grâce à Port-Say. Et elle ne sera complètement améliorée que lorsque tout l'échange commercial entre le Maroc et l'Algérie se fera à Port-Say. Et encore une fois il n'y a qu'à regarder une carte pour comprendre cela.

Si l'on veut assurer la balance commerciale entre le Maroc et l'Algérie, partant avec la

France, il faut en évidente logique établir le grand marché d'échange dans un port et le plus près de la frontière du Maroc, sur la frontière même. Le marocain trouvera là notre marchandise française au plus bas prix possible, et comme le transport de la sienne coûte moins cher à lui qu'à nous, l'échange se fera dans les meilleures conditions de bénéfice français.

Encore une fois un instant consacré à l'examen de la carte est suffisant pour que la vérité de ce que j'énonce apparaisse en lumineuse évidence.

Et pour terminer ce chapitre sur le commerce du Maroc oriental je ne dirai plus qu'une des visions de mon récent voyage. A Oudjda. Sans doute je devrais montrer l'animation des marchés de la frontière et de ceux des plaines et de ceux de la montagne... Evidemment il y aurait là riche matière à descriptions vivantes, pittoresques et je pourrais me souvenir que, dans mes nombreux métiers, figure celui d'aligneur de phrases jolies, pour faire surgir ici le grouillement ensoleillé des foules dans le bruit...

Mais à quoi bon ? L'essentiel n'est-il point que vous sachiez ceci.

Dès maintenant il y a quatre cent mille consommateurs pour notre commerce dans le Maroc oriental. En peu d'années la colonisation

pratique du pays portera ce nombre à quatre millions.

Et voici ma vision d'Oudjda.

Dans la Caseria j'ai vu la colonie commerciale de Carthage.

Tous les écrivains qui ont traité du Maroc ont répété la classique phrase que Carthage avait essaimé au Maroc. Des voyageurs, comme le célèbre H. M. P. de la Martinière à qui la République doit sa méconnaissance officielle des réalités marocaines, après avoir copié des textes anciens pour dire le rôle des Carthaginois au Maroc, n'ont cherché trace de ce rôle que dans le caillou, que dans les monuments. Aucun n'a songé aux réalités vivantes. L'héritage de l'homme ce n'est point dans la pierre ; c'est dans l'homme. Nul n'a vu la descendance des colons de la grande république du commerce où elle est, dans le commerce marocain, dans l'organisation commerciale du Maroc, dans les commerçants du Maroc.

Ce fait qui domine l'histoire du Maroc, la durée et la puissance des fédérations de commerçants comme celle des Fazis n'a rien dit à la bande d'aveugles qui ont étudié le Maroc. Cependant ils portent le sombre manteau de Carthage, les marchands qui sourient en voyant les féodaux et les religieux se battre au Maroc...

Et si la ville d'Oudjda subsiste alors qu'autour d'elle ont été ruinées toutes les villes politiques, toutes les villes militaires, c'est qu'elle est un comptoir colonial de ces Fazis, dans les veines de qui, très pur, coule encore le sang de Carthage.

Et voilà le fait important pour notre action commerciale dans le Maroc oriental.

J'ai montré plus haut que l'associé indigène pour l'agriculture et les durs travaux de la terre on le trouverait.

L'associé intelligent pour le commerce on le trouvera de même.

NOTES AU CHAPITRE XXXVIII

1. — *Le commerce de Marnia en 1907.*

21.227 bœufs, 130.399 moutons, 12.768 chèvres, 1.380 quintaux de blé, 2.154 quintaux d'orge, 1.213 quintaux de laine.

1.225 314 kilogrammes de sucre, 21 912 de café, 71.583 de thé, 314.000 de semoules.

Et M. Déchaud, secrétaire de la Chambre de commerce d'Oran, qui publie ces chiffres dans le *Bulletin de la société de géographie commerciale de Paris*, ajoute : « Dans un avenir assez prochain c'est à Oudjda que se feront les transactions. » Et j'ajoute, moi, à Oudjda dont le port sera ou Melilla Cap de l'Eau, ou Port-Say.

II. — *Le commerce du Maroc oriental par Port-Say.*

Note du secrétariat de Louis Say :

La statistique officielle, depuis le 7 août 1901, jour du premier embarquement des céréales par le côtier *Zénith*, du port d'Oran, chiffre l'embarquement sur la plage de Port-Say jusqu'en 1906 à plus de *200.000 quintaux* de céréales seules, soit pour plus de 2.000.000 de blé ou d'orge, — Et ces deux dernières années 1907-1908, malgré les troubles qui ont empêché les semailles d'automne, et contrarié les cultures de printemps, la douane accuse :

Pour :

1907. — Commerce général de transit : *40.000 quintaux.*

1908. — Commerce général de transit : calculé pour *huit mois,* c'est-à-dire avant même la fin de la campagne des grains, et avant toute campagne des sucres, cafés, thé, etc... : *38.000 quintaux.*

Ce qui portera l'année courante à plus de *50.000 quintaux.*

Et en considérant ces chiffres, il ne faut pas oublier que 95 % en plus de ce trafic sont obligés de retourner par Marnia et Mellila, faute de facilités assez grandes d'embarquement, et du restreint du port actuel. — Notamment 1.000.000 de moutons, 30.000 bœufs, et 10.000 chèvres.

Ce qui donne une campagne de céréales encore supérieure à celles des autres années, et balançant Nemours, qui pourtant existe depuis 34 ans. Et il importe de remarquer que le trafic des autres articles d'importation ou d'exportation sera d'un bien plus fort rendement.

III. — *Oudjda, ville de commerce.*

Note du secrétariat de Louis Say :

Car Oudjda est une cité marchande, entourée de

200.000 pieds d'oliviers, peuplée par 10.000 traficants, dont l'habileté commerciale est proverbiale et a fait de leur ville, depuis l'antiquité, le grand marché central où viennent s'approvisionner le Maroc oriental et les nomades du Sahara.

Oudjda fait 40.000.000 d'affaires par an. — Ces 40.000.000 passant par Port-Say produisant le 1/10 de frais ou de manutention et laissent 4.000.000 nets au port transitaire.

IV. — *Sur l'intelligence commerciale du consommateur marocain.*

Un sophisme nous est opposé toutes les fois que nous souhaitons un effort du commerce français pour l'ouverture d'un marché nouveau. « A quoi bon ! répondent beaucoup de gens. Il y faudra camelote bon marché et puisque vous posez la condition d'une importation de produits français, nous devrions vendre trop cher un produit trop bon. Et nous ne vendrions rien. Alors, à quoi bon des sacrifices pour ouvrir et outiller un marché, alors qu'il ne serait point pour nous. » Et ces gens retombent dans leur inertie.

Eh bien ! le sophisme de la camelote bon marché ne saurait jamais être une excuse à la paresse routinière de nos capitalistes, de nos industriels, de nos commerçants, principalement pour ce qui est du Maroc oriental.

Tout ce que j'ai déjà dit sur le compte des marocains prouve surabondamment qu'ils ne sont point des imbéciles.

Pour le commerce particulièrement leur intelligence dans le choix de la consommation en fait des clients dignes de tout notre effort.

Méditez le petit fait suivant.

Il y a plusieurs marques de sucre qui se disputent le marché marocain.

J'étais chez un négociant importateur de Port-Say, M. Attias. Et je voyais que la marque demandée par les acheteurs marocains était celle qu'ils payaient le plus cher.

Le négociant me dit :

— Les consommateurs font la différence entre le goût des divers sucres, et entre leur capacité de sucrage. Ils connaissent bien la marque de celui dont l'arôme plaît, et c'est cette marque qu'ils exigent bien qu'elle coûte plus cher.

... Et il serait inutile de mettre cette bonne marque sur un sucre inférieur, l'acheteur ne serait trompé qu'une fois...

Cela n'est qu'un petit fait.

D'accord.

Je le crois néanmoins digne de retenir la méditation des gens qui pourraient douter encore de l'avenir français du commerce dans le Maroc oriental.

CHAPITRE XXXIX

Sur l'industrie dans le Maroc oriental.

L'installation des établissements français d'Oudjda, Raz Foural, Abercane, Martimprey, etc., vient d'européaniser les industries du bâtiment, et de montrer aux indigènes qu'il y a « tout de même » dans notre logement quelque avantage.

Ils ont d'ailleurs immédiatement prouvé qu'ils le comprenaient. Sur le marché d'Abercane un caïd des Beni-Snassen, à qui échoit la magistrature de l'ordre, s'est fait construire un « pied-à-terre » très confortable, à l'européenne... moins les meubles bien entendu qui sont inutiles. Conduit par Louis Say, j'y ai pris le café. Le grand chef des tribus à réputation si parfaitement établie de férocité, de fanatisme et de barbarie, proposait à mon ami des « associations d'affaires. »

— « Viens travailler avec nous, tous nous serons charmés de gagner de l'argent avec toi. »

M'est avis que tous ceux qui suivront dans leurs relations avec les « barbares » la politique de Louis Say obtiendront les mêmes résultats. Mais je suis non moins d'avis que l'on ne pourra les obtenir si l'on ne suit point cette politique. Elle est d'ailleurs très simple. Et je l'ai dit plus haut. C'est bonnement celle de l'association. Il n'y a qu'à payer ce que l'on demande pour obtenir toujours ce dont on a besoin.

Payez les terrains que vous demandez à l'indigène, il vous paiera les matériaux de construction dont il aura besoin pour construire des logements confortables à l'instar des vôtres. L'industrie du bâtiment sera de suite prospère dans le Maroc oriental.

Mais comme toutes les autres elle demeure subordonnée au développement de la production agricole.

Et celle-ci non moins évidemment dépend du progrès des irrigations et de l'amélioration des communications, c'est-à-dire de l'établissement d'une voie ferrée de l'intérieur au port le plus rapproché.

La première industrie à établir à l'européenne en celle des transports. Les chameaux, les mules, les chevaux, les ânes, les arabas ni les camions ne suffisent, il y faut la voie ferrée.

Les ressources agricoles, les richesses miniè-

res, les capacités commerciales, telles que plus haut nous les avons établies en certitude, montrent par quel fret assuré l'industrie du chemin de fer, sera de suite au Maroc oriental une industrie rémunératrice.

L'établissement d'ailleurs en est rendu excessivement facile par la nature, qui dans ce pays offre à l'ingénieur des conditions privilégiées. Des plaines pour le tracé. Des chutes d'eau, la possibilité de barrages fluviaux pour la force motrice.

Il ne s'agit point là d'une affaire internationale, d'une affaire où l'empereur d'Allemagne ait à frotter la pointe de ses moustaches, d'une affaire pour quoi tous les diplomates se croient obligés d'aller intriguer auprès de Son Illustre Majesté Chérifienne, Moulay Hafid. Il s'agit tout simplement d'une affaire d'intérêt privé.

D'un côté les propriétaires indigènes du Maroc oriental voulant sur leurs propriétés un railway.

D'un autre les autorités indigènes des tribus voulant pour la police, que l'Europe exige d'eux, parfaite, ce même railway plus commode pour le service des postes et camps de police...

Et enfin les propriétaires indigènes qui possèdent le droit d'usage des eaux le cédant, où il faudra, pour l'établissement de stations génératrices de force électrique assurant le fonction-

nement du railway dans les meilleures conditions financières.

C'est une entreprise que l'on peut réaliser demain en absolue légalité et du point de vue marocain et du point de vue international...

Et il faut que ce soit nous qui la faisions. Car d'autres s'en chargeant, il se pourrait que ce fut non plus au bénéfice du commerce français comme cela sera si le chemin de fer aboutit à Port-Say, mais à bénéfice étranger comme cela serait si le chemin de fer aboutissait à Melilla et au Cap de l'Eau.

NOTE AU CHAPITRE XXXIX

Note de M. Mellet sur la construction d'un chemin de fer et l'établissement d'irrigations.

Les deux articles fondamentaux d'un programme d'études pour la mise en valeur du Maroc oriental seront :

1° étude d'une voie ferrée ;

2° les études d'irrigation des plaines et d'utilisation des eaux restantes pour le développement industriel des régions minières.

Ces deux études participent d'ailleurs de la même idée, celle d'étudier si l'on peut établir sur les eaux de la Moulouya ou de ses affluents, en même temps que des travaux d'irrigations des prises de force électro-motrice.

Quelques-unes de ces stations électriques seraient affectées au chemin de fer. Le tracé se rapprocherait ainsi tout naturellement de la Moulouya. Il devrait aussi desservir les

plaines alfatières du Sud, les montagnes qui leur succèdent au Nord, les plaines des Angads et le massif des Beni-Snassen. Enfin les Triffas.

Pour ce, la voie ferrée aurait pour origine Berguent ou Debdou, gagnerait El Aïoun Sidi Mellouk, franchirait les Beni-Snassen en rejoignant Cheraa pour filer ensuite vers la mer qu'elle atteindrait à l'embouchure de l'oued-Kiss.

Cette voie mettrait les alfas du Sud à 225 kilomètres de la Méditerranée, avantage inconnu de tous autres alfas, et qui assurerait leur débouché à l'égal d'un monopole.

Les céréales des Angads seraient à 75 kilomètres. Les mines des Beni-Snassen à 30. Les produits agricoles des Triffas à 5 et 10 et 3.

El Aïoun Sidi Mellouk position avancée sur la rive droite de la Moulouya, dernière étape des voies venant de l'Est par Oudjda est destinée à devenir le centre de transit de l'exploitation future, le point de séparation entre les deux éléments de trafic. Les marchandises de consommation ou d'utilisation africaine, s'arrêteront là pour s'aiguiller vers Oudjda et l'Algérie, tandis que les marchandises d'exportation maritime continueront vers le Nord jusqu'à leur port d'embarquement.

Aucune difficulté technique insurmontable ou même sérieuse n'est à prévoir dans l'établissement de ce tracé. La souplesse de la force motrice électrique permettant d'aborder des rampes assez fortes en montagne, et des vitesses avantageuses en plaine, quel que soit le système de transmission adopté.

Enfin l'économie qui résulterait de l'emploi de l'électricité au lieu de la vapeur et du charbon, l'intensité du trafic, qui nous l'avons vu ne pourrait guère être inférieur à 500.000 tonnes sur un parcours moyen de 100 kilomètres sont déjà de sérieuses présomptions de succès.

CHAPITRE XL

Port-Say, point d'aboutissement naturel du Maroc oriental à la mer, possède les conditions naturelles nécessaires à la grande ville et au grand port.

Il apparaît maintenant, sur preuves, que la colonisation pratique du Maroc oriental, c'est-à-dire, le développement de l'agriculture et du commerce, l'exploitation des mines et l'installation des industries de première nécessité, comme celles des transports, constituera pour la nation, qui en aura le privilège économique, une opération capable de bénéfices magnifiques.

Ce privilège économique dépendra de la nationalité du port qui desservira le Maroc oriental.

Comme le régime économique du Maroc oriental est, de par les traités, un régime de liberté, ce privilège économique ne peut être assuré que par un privilège géographique. C'est la route la plus courte et la meilleure entre les centres de

production, de consommation d'un pays et la mer qui désigne le port géographique de ce pays.

Cette condition naturelle laisse au Maroc oriental le choix entre le Cap de l'Eau qui est hispano-allemand, et Port-Say qui est français.

Et alors la question devient : « à ce point de Port-Say, point frontière, que les meilleures routes désignent comme le point de communication du Maroc oriental avec l'Algérie, la France et le monde, y a-t-il vraiment place pour une grande ville et pour un grand port? »

Autrefois, il y a dix ans, lorsque sur la plage du Kiss, il n'y avait qu'une tente, celle de Louis Say, que des plans, ceux de Louis Say, la question pouvait être discutée.

Elle pouvait l'être encore en 1902, lorsque j'écrivais à Port-Say mon livre la *Question du Maroc*.

Elle ne peut plus l'être aujourd'hui, car il n'y a plus besoin d'arguments pour démontrer les possibilités de Port-Say, il suffit de constater l'existence de Port-Say pour savoir que Port-Say existe.

Et ce qui est montre ce qui peut être, ce qui doit être, ce qui sera demain.

Il y a à Port-Say un beau village, de l'eau, l'allotissement, les boulevards, les squares et les jardins d'une grande ville.

Il y a à Port-Say un port côtier, 500 mètres de jetées, des quais, des terre-pleins, des docks, des magasins, tout ce qui a permis jusqu'à présent l'important commerce maritime indiqué plus haut. Et il y a sur le point même de l'amorce des jetées prévues pour le grand port, la montagne qui en fournira les blocs.

Port-Say n'est plus une possibilité discutable, c'est une réalité.

Lorsque l'âge de la retraite aura sonné pour moi et que je consacrerai la fin de ma vie à la tranquille écriture de mes souvenirs, très probablement je prendrai plaisir à conter, pour l'instruction des jeunes Français, comment quelques-uns de leurs aînés d'aujourd'hui, entendaient et pratiquaient l'action.

Il me sera possible d'écrire une bien belle chronique de quelques-uns parmi nos coloniaux.

Au début de sa chronique, Froissart disait très superbement :

« Pour tous nobles cœurs encourager et eux montrer exemple, je, Jean Froissart, commence à parler et dis ainsi... »

Comme, si Dieu le veut, les premiers chapitres de la mienne conteront la création de Port-Say, on y lira dans le même esprit :

« Pour tous cœurs entreprenants encourager et leur montrer exemple de ce que peut le ca-

ractère au service d'une idée juste, je, Jean Hess, commence à parler sur l'histoire admirable de Louis Say mon ami... et dis ainsi. »

Mais dans l'instant je veux dire seulement deux faits qui importent pour mon ouvrage actuel.

D'une conversation avec M. Lyautey sur le propos de Port-Say, que le général d'ailleurs n'avait pas encore eu le temps d'aller voir, j'ai retenu cette phrase :

— « ... Oui... joli... gentil... mais du décor... s'ce pas! »

D'un entretien avec un secrétaire de M. Jonnart, sur le même propos de Port-Say, que le gouverneur général, d'ailleurs, n'a pas encore eu le temps d'aller voir, j'ai retenu cette autre phrase :

— « Un port à Port-Say... pour le cabotage, oui... mais les ingénieurs disent qu'un grand port, pour grands navires est impossible à cause des atterrissements de la Moulouya et du mouvement des courants d'ensablement. »

Ces réponses montrent à merveille combien l'esprit des hommes de notre temps, même dans les individualités que l'événement affirma supérieures, est une mécanique à fonctionnement dogmatique.

On avait dit à M. Lyautey que Port-Say était un joli village et cela suffisait pour que ce général ne put imaginer autre chose que du décor.

On avait dit à M. Jonnart le « cône de déjection des fleuves » et les courants d'ensablement de la Méditerranée, et cela suffisait pour que ce gouverneur général ne put admettre un grand-port en Méditerranée pas trop loin d'un grand fleuve.

Deux idées générales forçaient l'esprit de ces deux fonctionnaires généraux à tel dogmatisme.

C'est en effet une idée bien générale dans notre pays qu'une belle chose ne saurait être en même temps une chose utile. On croit difficilement vertueuse une jolie femme. Un beau garçon a toutes chances de passer pour un idiot. Qu'on ait du courage en même temps que de l'esprit cela dépasse encore l'imagination des brutes. Comme Louis Say possède au plus haut point l'âme d'un artiste il a voulu que sa création de Port-Say fut une œuvre de nature à satisfaire la plus exigente esthétique. Et cela suffit pour que le militaire n'y voie que du décor. Evidemment le souci du beau dans l'utile était préoccupation neuve dans cette malheureuse Algérie où depuis 1830 on peut dire que toute œuvre d'utilité fut en même temps une œuvre d'enlaidissement public.

C'est néanmoins dans ce « décor » de Port-Say que les militaires ont trouvé un précieux point d'appui durant la guerre des Beni-Snassen. Et

toute la beauté du village de Port-Say n'empêche pas qu'on y a fait tout le commerce dont j'ai donné la statistique.

Le beau, le bien et l'utile ne sont exclusifs que dans l'esprit des... mon Dieu, comment dirai-je cela pour demeurer poli! Notre philosophie les veut inséparables. J'ai rarement éprouvé le sentiment de l'envie. Mais quand j'ai revu Port-Say à mon récent voyage et que j'y ai vu quelle œuvre également admirable et du point de vue du beau, et de celui du bien, et de celui de l'utile y réalisait mon ami je n'ai pu, je le confesse, maîtriser une émotion d'envie. Y a-t-il un poème, un tableau, une statue, y a-t-il même un enfant, dont la création puisse donner à n'importe quel homme satisfaction pareille à celle que la contemplation de Port-Say doit donner au créateur d'une telle œuvre, aussi belle que bonne, aussi utile que belle?

Maintenant, pour le port.

Nous cédons comme des enfants au dogmatisme de l'ingénieur. C'est toujours dangereux. En Algérie ce l'est beaucoup plus qu'ailleurs. Et surtout en matière de ports. Tout le système des ports actuels de l'Algérie n'est qu'un défi coûteux au bon sens et aux lois de la nature. Je crois sur ce point tout ce qu'en disait feu M. l'amiral Mouchez. Ce marin n'était pas tendre pour

ces messieurs des travaux publics maritimes de l'Algérie. Et ce n'est certainement pas lui qui sur la foi d'un dogme vague, énoncé par les ingénieurs de l'Algérie, aurait déclaré, à priori, sans y aller voir, qu'un grand port n'était point possible à Port-Say à cause du fatal ensablement dû à... etc., etc...

Mais au fait, n'y était-il pas allé voir ? et n'est-ce pas lui qui jadis avait dirigé l'effort de l'enseigne de vaisseau Louis Say vers la Moulouya ?

Et sur cette question des agrandissements possibles ou impossibles du port de Port-Say on me permettra de croire beaucoup moins les ingénieurs de l'Algérie ayant à leur actif tant d'erreurs,

que le lieutenant de vaisseau Louis Say,

— qui depuis plus de vingt ans a étudié spécialement cette question des courants de la Moulouya,

— qui a construit des jetées, lesquelles tiennent aux coups de vent d'equinoxe,

— et qui les a orientées, non seulement pour l'abri du débarquement, mais aussi pour la détermination d'un courant de dragage de la jetée ouest.

Et pour cette question encore on ne doit plus discuter, mais constater.

NOTES AU CHAPITRE XL

I. — *Quelques indications bibliographiques sur Port-Say et le fondateur de Port-Say.*

Lire : *Afrique du Nord et politique coloniale,* par Louis Say. Paris. 1886. Challamel.

Lire : *La frontière du Maroc,* par Louis Say. Paris. 1888. Challamel.

On y verra que, dès cette époque Louis Say indiquait la seule politique dont l'événement, depuis, ait démontré l'excellence.

Lire : *L'homme qui voulut être roi. Figaro,* 8 juin 1907. Dans cette article M. Georges Claretie fait une pittoresque description de Port-Say et loue magnifiquement l'énergie patriotique du fondateur de cette ville.

M. Renaudin a publié dans le *Petit Oranais* un intéressant récit de voyage à Port-Say. 1908.

Lire : *Le Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris.* Mars 1909. Un article où M. Déchaud dit :

« Il a été trop écrit pour qu'il reste encore quelque chose à dire de l'œuvre très intéressante accomplie en quelques années grâce à l'esprit d'initiative et à l'activité et à la persévérance de Louis Say.

Le poste de Port-Say, que l'administration désigne sous le nom d'Adjerond-Kiss s'est définitivement classé parmi nos postes de transit avec le Maroc, et malgré toutes les péripéties qui peuvent l'atteindre, il conserve et développe

une situation si durement acquise contre tant de mauvaise volonté. »

L'histoire de la fondation de Port-Say et des notes biographiques sur Louis Say se trouvent dans mon livre : *la Question du Maroc*. Paris. Dujarric, éditeur, 46, rue Sainte-Placide.

L'iconographie de Port-Say.

J'ai publié plusieurs articles illustrés sur Port-Say dans le *Monde illustré*, mais l'ensemble *le plus récent* de photographies, par conséquent le meilleur pour faire voir en sa réalité l'œuvre de mon ami, se trouve dans le numéro du 22 mars 1909 de l'*Afrique du Nord illustrée*, journal qui paraît à Alger, 9, rue Pélissier. J'engage vivement mes lecteurs à se procurer ce numéro. Mieux que toute description la photographie de M. Luck, panorama de Port-Say, vue prise de l'extrémité de la jetée de l'ouest, montre ce qu'est Port-Say.

II. — *Note du secrétariat de Louis Say sur l'état actuel de Port-Say.*

Port-Say compte aujourd'hui :

9 fonctionnaires ; 24 négociants ; 300 habitants ; 60 maisons, magasins, docks ou ateliers ; 1 bain maure moderne franco-arabe ; 1 briqueterie ; 2 boulangeries ; des épiceries ; des bazars ; 1 puits à galerie ; 1 machine élévatoire ; 1 hôtel meublé, des auberges ; 1 lavoir couvert à eau courante.

Et en plus tous les rouages administratifs nécessaires à l'éclosion et au développement rapide d'une grande cité maritime et commerciale, tributaire de Marseille.

— C'est ainsi qu'y sont installés et fonctionnent :

1° La Douane, créée le 9 janvier 1903, avec une caserne pour 15 douaniers.

2° La poste (transformée en bureau de l'Etat, le 14 septembre 1905).

3° Le télégraphe installé le 24 octobre 1904 (et muni aujourd'hui d'appareils Morse).

4° « Le camp du Caroubier » créé à l'entrée de Port-Say, par le Général Servière, le 18 mars 1905.

5° L'Ecole primaire mixte, franco-arabe, créée par l'Académie d'Oran, le 1er juillet 1906.

6° Le « Bureau-Arabe » (annexe du Bureau-Arabe de Marnïa) installé au « Camp du Caroubier » le 15 janvier 1907.

7° Depuis *juillet 1908* Port-Say a ses « registres particuliers d'Etat-Civil ». Reconnaissance de son autonomie et de sa vitalité propre.

8° Et enfin, Port-Say devenu Port-Abri des Côtiers de Commerce, des torpilleurs, contre-torpilleurs et avisos de l'Etat, en service à la frontière, présente 2 jetées de 500 mètres de long, avec plate-forme de débarquement, échelles et esplanade d'entrepôt,... etc...

9° « Un village bocoya », ayant servi de « redoute » lors de la campagne des Béni-Snassen 1907-1908, et des « terrasses fortifiées » (Zaouïas) encerclant le territoire de Port-Say et commandant les gorges du Kiss, « la casbah de Saïdia » et toute la baie de Port-Say.

10° Des routes carrossables, et même pratiquables à l'*Auto*, mettent Port-Say en communication directe et facile avec Oudjda, Marnia, les mines de Gar-Rouban, de Maazis, en passant par Martimprey, Bab-el-Assas... et tous les centres nouveaux de colonisation. A l'Est par Nemours, Nédromah et font jonction avec la ligne de Tlemcen, Bel-Abbès, Oran, etc...

III. — *Le siège de Port-Say.*

Récit publié par l'*Echo d'Oran* :

Le 27 novembre à 10 heures du matin, Port Say a été

attaqué pour la première fois par les marocains. Depuis le 27 les attaques se sont renouvelées deux fois, sans compter les escarmouches insignifiantes.

Nous n'avons eu que deux tués et deux blessés dans la soirée du 29. Port-Say matériellement n'a pas souffert. Deux petits magasins ont été dévalisés à l'entrée du village, mais aucune maison n'a été incendiée ni démolie. Il ne reste plus aucune trace de ces trois attaques qui auraient pu anéantir en une nuit le produit de sept années de colonisation et de travaux maritimes sur la frontière du Maroc.

Ce résultat, si heureux pour le prestige français sur la frontière oranaise est dû à l'énergie de deux hommes de cœur qui ont fait leur devoir comme voisins de Port-Say et comme soldats. Il faut avoir le bon goût de le reconnaître. Le Pacha Si El Hadj Hallal chef militaire de la Casbah marocaine de Saïdia s'est porté courageusement au-devant des bandes de pillards marocains pour leur défendre de passer la rivière du Kiss et de se ruer sur Port-Say.

Et d'autre part, le capitaine Petrement qui commandait le camp du Caroubier et le mamelon 87 a eu l'énergie morale d'abandonner ses positions défectueuses pour voler au secours de Port-Say et transformer le village des Bocoyas en réduit militaire imprenable

En six heures le mamelon 87 a été évacué, le camp du Caroubier a été vidé et tout le matériel, tous les approvisionnements ont été transportés dans la nuit au village des Bocoyas qui s'est transformé en acropole militaire imprenable, dominant tout Port-Say et protégeant la ville. Le village des Bocoyas a été évacué par les familles des marins pour être transformé en redoute et blockhaus inaccessible aux Beni-Snassen. Des tranchées ont été creusées. Le mur d'enceinte a été complété par des sacs de sable et des gabions de terre. Le phare a été occupé par des sentinelles chargées de surveiller la plaine, et le village des marins de M. Say est devenu un camp fortifié avec 400 hommes de troupes, une section d'artillerie, une compagnie de ti-

railleurs, une compagnie de Zouaves et 600.000 cartouches.

Le 30 le commandant Leger est arrivé d'Oran pour prendre le commandement des forces et tenir les marocains en respect. C'est à l'armement rapide du village des Bocoyas que Port-Say doit d'avoir échappé à la panique et à la destruction.

Des timoniers sont installés au phare des Bocoyas pour maintenir le commandant Leger en contact par signaux avec les deux contre-torpilleurs *l'Arc* et *la Pique*.

IV. — *Les réalités maritimes de Port-Say* présentées en projections photographiques et commentées par M. Auffret dans les conférences de la Société oranaise d'enseignement par l'aspect.

« Le Zénith » en rade de Port-Say.

Le *Zénith* est le premier bateau qui ait embarqué des céréales sur la plage de Port-Say, le 7 août 1901. C'est un petit vapeur côtier qui transporte passagers et marchandises. Par temps calme il met huit heures d'Oran à Port-Say, tandis que d'Oran à Port-Say, par terre, il y a 300 kilomètres, et le trajet, par chemin de fer jusqu'à Turenne, puis par voiture, ne prend pas moins de vingt heures en moyenne.

La rade foraine de Port-Say avec la « Norma ».

Toute l'importance commerciale et politique de Port-Say vient de ce que son port met le port d'Oran en contact immédiat avec le Maroc.

Port-Say est fréquenté par les steamers de trois compagnies d'Oran : la Cie Chaber et Castanié possède la « Norma », le « Maroc » ; la Cie Oser possède le « Zénith » ; la Cie Mazzella et Baronne fait naviguer le « Léon et Tony » ;

fort souvent encore la Cie Scotto y envoie la « Ville de Mostaganem ».

Ces cargot-boats font le service continuel entre Oran, Port-Say, Melilla et vice-versa.

Les quais de Port-Say avec marchandises.

Les principales marchandises exportées sont : les céréales, principalement le blé dur et l'orge, les oranges, les caroubes, les écorces à tan, les tissus marocains, les peaux brutes, la maroquineries, les tapis marocains.

Pour l'importation : le sucre, le thé, le café, les semoules, le riz, et tous les articles européens.

En 1906, il a été importé 6.000 sacs de sucre et 3.000 sacs de semoule.

Les deux Jetées de Port-Say. — Extrémités côté mer.

Le port de Port-Say est fait sur le plan des ports romains, avec deux jetées convergentes.

La petite jetée à l'Est a 100 mètres, la grande jetée à l'Ouest a 275 mètres. Les jetées sont en blocs de marbre blanc, sillonnées par les voies d'un chemin de fer Decauville, servant au transbordement des marchandises. La jetée Est est flanquée de trois échelles d'aconage, palier, terre-plein et môles.

Les deux Jetées. — Extrémité du côté terre.

Les deux jetées s'amorcent sur la plage de Port-Say, solidement enracinées à la terre ferme et enserrant entre leur emprise un vaste espace plan et sec, où s'élèvent déjà les trois premiers Docks et les Entrepôts, en attendant les grands quais de garage dont la construction est déjà tracée.

Vue d'ensemble des deux jetées, côté terre.

Les deux jetées, vues de terre, représentent un éventail dont la poignée serait à l'entrée du port. Elles enserrent

un espace superficiel de deux hectares, destiné à abriter les barques, gondoles et chalands.

V. — *Les réalités maritimes de Nemours dans un rapport officiel.*

Le port de Nemours est le débouché d'une très belle région où malheureusement la colonisation n'a encore pénétré que sous une forme des plus timides et la production locale se ressent forcément de cette situation.

Chose assez rare en Algérie, il n'existe pas de vigne dans cette région; on n'y fabrique par conséquent pas de vins. C'est à peine si quelques rares propriétaires en possèdent quelques hectares dont le produit ne suffit même pas à leur consommation personnelle

La raison de cette indifférence générale pour ce genre de culture n'est pas dans la mauvaise qualité des terrains, mais plutôt *dans la situation réellement déplorable de cette contrée qui manque totalement de voies de communications, de moyens d'embarquement et d'abri contre les mauvais temps*, ce qui rendrait cette production difficile, coûteuse et aléatoire, l'écoulement en étant impossible.

Il y a également dans cette région des marbres de toutes sortes : des blancs, des jaunes, des onyx verts et roses translucides qui sont peu ou mal exploités par suite du défaut de chemins d'accès et de routes, de *l'imperfection de l'outillage d'embarquement* à Nemours et de *l'inhospitalité de sa rade ouverte à tous les vents.*

S. Giraud.

Président de la Chambre de commerce d'Oran.

Situation maritime commerciale et industrielle de la circonscription d'Oran 1905.

VI. — *Note de M. Auffret vice-président fondateur de la Société oranaise de l'enseignement par l'aspect, sur l'avenir de Port-Say.*

Port-Say est le port naturel d'Oudjda, dont il n'est séparé que par 50 kilomètres de route située presque totalement en plaine, par les deux vallées du Kiss et de l'Isly.

Port-Say est aussi le vrai *port moderne* de cette antique cité, qui va se trouver modernisé malgré elle, par l'occupation française du 29 mars 1907.

Nous ne sommes plus au temps des Turcs, ni au temps des caravanes, où le grand couloir central passant par Tlemcen, faisait d'Oran le port du Maroc oriental, avec 300 kilomètres de pistes dangereuses à parcourir à dos de chameaux.

Nous ne sommes même plus à l'époque des transports par charrettes qui avaient fait adopter, en 1847, la route des convois militaires passant par Marnia pour approvisionner Oudjda, par Nemours, Nédromah et le col de Bab Thaza, avec 72 kilomètres de route montant à 800 mètres d'altitude.

Nous sommes à l'époque des voies ferrées et des voies rapides.

Il nous faut les plus courtes distances pour atteindre la mer.

C'est la vallée du Kiss et la vallée de la Moulouya, avec leurs plaines fécondes à traverser, qui assurent à Port-Say une priorité incontestable sur tous les ports voisins.

Mélilla est à 150 kilomètres d'Oudjda.

Nemours est à 72 kilomètres, avec un massif montagneux à traverser.

Port-Say n'est qu'à 50 kilomètres d'Oudjda, et c'est à cela que ce port, si récemment créé, a dû de pouvoir lutter victorieusement contre toute concurrence. Et le gouvernement français l'a si bien compris que, avant même l'occupation d'Oudjda, le gouvernement général de l'Algérie

avait résolu de faire de Port-Say un seul et unique port du Maroc oriental, destiné par ses propres moyens d'action à combattre toutes les concurrences et à éliminer toutes les influences étrangères qui pouvaient se manifester, soit autour de Mélilla, soit autour de la Casbah marocaine de Saïdia.

C'est à ce sentiment patriotique qu'a répondu le gouvernement général de l'Algérie en faisant autour de Port-Say pour 900.000 francs de routes destinées à mettre Port-Say en contact avec Marnia, Oudjda et les mines de Ghar-Rouban.

C'est le sentiment de la nécessité impérieuse qui s'imposait de voir Port Say distancer tous nos adversaires commerciaux qui a poussé M. Jonnart à donner à Port Say le transit en franchise pour les marchandises destinées au Maroc.

M. Auffret cite ensuite les statistiques commerciales et il ajoute :

« Dès que le port sera terminé, dès que la voie ferrée aura mis Marnia, Oudjda et les hauts plateaux du bassin de la Moulouya en communication directe avec la mer, Port-Say pourra entrevoir dans un avenir très prochain un chiffre d'importation dépassant de beaucoup les chiffres d'affaires de tous les ports voisins échelonnés entre Oran et Tanger, et destiné à atteindre, le jour où s'ouvrira la voie ferrée sur Fez, le chiffre d'affaires des plus grands ports de l'Algérie ».

Dans tout ce qui précède, il n'y a aucune exagération puérile, aucune conception imaginaire. Le continent Nord-Africain a vu jaillir du sol, depuis des siècles, des cités merveilleuses que des conditions économiques nouvelles faisaient disparaître tour à tour, mais que les mêmes fluctuations ont rétablies ensuite sur d'autres points.

Oran avait 3.000 habitants, il y a 70 ans. Il en a aujourd'hui plus de 100.000. Port-Say, qui existe d'hier, en a 300, mais du train dont vont aujourd'hui les choses, grâce aux moyens de locomotion qui racourcissent les distances, Port-

Say, par sa situation merveilleuse « au sein d'un pays vierge dont le sol recèle d'immenses richesses inexploitées, ne peut que prendre un rapide essor », une place prépondérante dans la vie économique de l'Afrique du Nord.

Note sur les conditions sanitaires du Maroc oriental et de Port-Say.

Elles sont excellentes. C'est un pays à cours d'eau. Ce n'est pas un pays à marécages. Naturellement comme partout les grands remuements de terre créeront la fièvre. Et les grandes chaleurs d'été fatiguent le blanc. Mais elles sont tempérées par la brise de mer qui se fait sentir jusqu'à Oudjda. Une bonne hygiène et l'emploi de toniques comme le vin Mariani, au lieu d'alcool, assurent la santé.

CHAPITRE XLI

Conclusion.

L'utilisation complète des possibilités de Port-Say est une œuvre d'intérêt national,

car elle permettra,

et seule elle permettra,

de réaliser la colonisation pratique du Maroc oriental à bénéfice de la France.

La Cie Générale Transatlantique a couvert les murs de Paris d'affiches sur quoi les passants lisent : « Tout bon Français doit visiter l'Algérie » on me permettra d'ajouter : « Et le Maroc oriental ».

C'est d'ailleurs très facile.

Le voyage d'Algérie comprend toujours celui de Tlemcen. En allant de Tlemcen à Marnia, puis à Oudjda et à Port-Say, ce qui se fait maintenant

en d'excellentes conditions « tout bon français » pourra vérifier que c'est en « bon français » que j'ai caractérisé l'œuvre qui au Maroc oriental s'impose aujourd'hui « aux bons Français ».

Jean Hess.

Port-Say, décembre 1908.
Paris, avril 1909.

TABLE DES MATIÈRES

En guise de PRÉFACE, une citation de M. le gouverneur général Jonnart et une citation de M. Gabriel Hanotaux, p..... 1

CHAPITRE PREMIER. — La notion géographique de l'Algérie nouvelle, p..... 5

Note au chapitre Ier — Une lettre de M. de Suffren..... 7

CHAPITRE II. — Il faut distinguer entre ces deux expressions, ces deux réalités, « Nouvelle Algérie » « Algérie Nouvelle » pour n'en vouloir, pour n'en accepter qu'une, la bonne, p..... 9

Notes au chapitre II. — I. Avant l'accord politique franco-allemand, le Ministère des Affaires Étrangères affirmait sa sollicitude pour le développement économique du Maroc oriental p. 11. — II. Lettre où je soumets au Ministre mon avis sur l'Algérie nouvelle, p..... 12

CHAPITRE III. — Dans quelles conditions de politique et de fait le Maroc oriental offre à notre action économique une Algérie nouvelle, p..... 14

Notes au chapitre III. — I. M. Revoil à Algésiras, p. 16. — II. L'accord franco-allemand, p. 16. — III. L'opinion du Comité du Maroc, p. 17. — IV. L'opinion de M. Etienne, p. 18

CHAPITRE IV. — Il y eut un malentendu opiniâtre entre la raison, le bon sens et les prétentions du parti colonial sur le Maroc, p. 20

Notes au chapitre IV. — I. Quelques notes en preuve. — M. Delcassé. — Déclaration du Comité du Maroc. — Le Bulletin du Comité. — M. Chailley, p. 26. — II. Ce que dans l'intérêt algérien, c'est-à-dire dans l'intérêt français on devait, on pouvait penser en 1902 pour ne rien vouloir changer au Maroc, p. 31. — Une note du *Phare de la Loire*, p. 35

CHAPITRE V. — La faillite marocaine n'est point la seule que l'on puisse opposer au parti colonial, p. 37

Notes au chapitre V. — I. Le parti colonial en conquérant l'Empire a promis de nous rendre plus forts et de nous faire respecter à Londres comme à Berlin. Citations de Jules Ferry, Rambaud, René Millet, Joseph Reinach, Etienne, p. 43. — II. La Réponse des faits, p. 44. — III. Le parti colonial en conquérant l'Empire nous a promis des marchés qui rendraient la prospérité à notre commerce, à notre industrie, des marchés privilégiés. Citations de Jules Ferry, Rambaud, p. 45. — IV. La réponse des faits, opinions de MM. Caillaux, Clémentel, Guieysse, Baudin, Deloncle, p. 46

CHAPITRE VI. — Sur le droit à la critique en matière coloniale, p. 48

CHAPITRE VII. — Pour agir pratiquement, c'est-à-dire avec chance, avec certitude de succès économique dans le Maroc oriental... et ailleurs... on doit changer et les directeurs et les principes de notre politique coloniale, p. 56

CHAPITRE VIII. — Un principe juste est plus fort que tout. Du respect des lois qui ne sont point faites

par les hommes dépend l'excellence de toute politique, p..... 59

CHAPITRE IX. — Sur l'utilité de quelques chapitres qui suivront, p..... 65

CHAPITRE X. — La loi des races, p..... 67

CHAPITRE XI. — La loi des nationalités, p..... 76

CHAPITRE XII. — La politique de l'association, p..... 83

Note au chapitre XII. — L'histoire de la politique de l'association. Ce qu'a dit exactement M. Harmand, p..... 92

CHAPITRE XIII. — Précisons les termes et spécifions les éléments du problème de la colonisation pratique du Maroc oriental au bénéfice de la France, p..... 95

CHAPITRE XIV. — Dans toute affaire de colonisation l'argent est un élément essentiel, p..... 98

CHAPITRE XV. — Mais pour s'employer dans une affaire de colonisation l'argent veut un bon gouvernement, une bonne administration, p..... 106

CHAPITRE XVI. — Que doivent être partout, que doivent être particulièrement au Maroc oriental cette bonne administration, ce bon gouvernement exigés par l'argent, cet élément essentiel de la colonisation? p..... 109

CHAPITRE XVII. — Du gouvernement et de l'administration des militaires coloniaux dans la colonisation? Peut-on souhaiter pour la mise en valeur du Maroc oriental un régime comme celui des Bureaux arabes? p..... 115

Notes du chapitre XVII. — I. M. le général de Ferron et les militaires coloniaux, p. 119. — II. Le bureau arabe de Marnia, le Comité du Maroc et Port-Say, p. 121. — II. Les officiers jouent un rôle de dupes, p. 122. — IV. L'autorité militaire a des idées trop... militaires sur les affaires commerciales. L'exemple de M. Her-

son, p. 122. — V. L'histoire officielle d'une contestation de terrain entre un Bureau arabe et Louis Say, p. 127. — VI. Les Bureaux arabes condamnés par la *Dépêche Coloniale*, p. 134. — VII. Entre militaires. Ceux des Bureaux arabes veulent être les maîtres de tout le monde, même des autres militaires, p..... 135

CHAPITRE XVIII. — Cedant arma togae, p..... 143

Note au chapitre XVIII. — Les ennemis précieux, p..... 147

CHAPITRE XIX. — Dans des pays comme le Maroc, l'argent suffit pour assurer le triomphe de n'importe quelle politique à la condition que l'on ne veuille ni annexion ni administration directe. Un cas de conscience, p..... 149

CHAPITRE XX. — L'autorité militaire dans son rôle militaire sur la frontière algéro-marocaine..... 154

CHAPITRE XXI. — Donc, pas d'administration militaire pour le Maroc oriental. Une administration civile. Mais laquelle? Peut-on désirer une administration civile qui étende le régime algérien jusqu'à la Moulouya? p..... 160

Notes au chapitre XXI. — I. La note tragique. Saint-Pierre, p. 165. — II. La note noire. Légitimus, p. 165. — III. La note blanche... tout de même un peu noire. Sauvrezis, p. 166. — IV. La note absurde. Pour faire plaisir à un groupe d'électeurs, l'administration algérienne déclare plus courts que le troisième les deux côtés d'un triangle, p. 170. — V. La note coûteuse. Les accès de Nemours, p. 172. — VI. La note enfantine. Au service de la politique l'administration veut débaptiser Port-Say, p. 176. — VII. La note comique. En France, p..... 177

CHAPITRE XXII. — Remède aux abus de l'administration coloniale civile et militaire, p..... 179

CHAPITRE XXIII. — Les traités nous obligeant à respecter la nationalité politique des marocains, nous devons respecter dans tout leur éclat, et le prestige

des autorités marocaines, et celui des représentants de notre force militaire, p..... 183

CHAPITRE XXIV. — Il y a deux nationalités essentielles, p..... 189

CHAPITRE XXV. — Quelle doit être la nationalité économique du Maroc oriental? p..... 190

Notes au chapitre XXV. — I. L'Espagne au Cap de l'Eau, p. 193. — II. Les Espagnols et les Allemands veulent construire au Maroc la première ligne de chemin de fer par Melilla, p..... 193

CHAPITRE XXVI. — Gagnera-t-on de l'argent en colonisant le Maroc oriental pour que la nationalité économique de ce pays devienne française? p..... 197

CHAPITRE XXVII. — Les autorités indigènes, p..... 200

CHAPITRE XXVIII. — Les associés indigènes, p..... 202

CHAPITRE XXIX. — Sur la sécurité européenne et la propriété indigène, p..... 204

CHAPITRE XXX. — Les indigènes du Maroc oriental ne sont pas des imbéciles, ni des paresseux, et leur population est assez nombreuse pour que la colonisation pratique y trouve la main-d'œuvre qui lui sera nécessaire, p..... 207

Notes au chapitre XXX. — I. Le nombre des indigènes qui habitent les régions fertiles, p. 218. — II. Les indemnités de guerre aux colons de la frontière, p.. 219

CHAPITRE XXXI. — Comment l'argent français peut-il être employé dans toutes les affaires de colonisation en général et, en particulier, dans celle du Maroc oriental et de Port-Say? p..... 221

CHAPITRE XXXII. — Précisons du point de vue économique la question de la colonisation pratique du Maroc oriental, p..... 227

CHAPITRE XXXIII. — Sur les mines du Maroc oriental... 230

CHAPITRE XXXIV. — Les ressources agricoles du Maroc oriental, hinterland de Port-Say, p..... 234

Notes au chapitre XXXIV. — I. Précisions de M. Mellet, directeur des travaux publics d'Oudjda sur les terres et les cultures du Maroc oriental, p. 236. — II. Sur le même propos, notes du secrétariat de Louis Say, p. 239

CHAPITRE XXXV. — La colonisation européenne de l'Algérie ne trouve plus de bonnes terres dans cette colonie. Le Maroc oriental lui en offre deux cent mille hectares... et plus, p..... 242

Notes au chapitre XXXV. — I. L'Algérie est un riche pays agricole, cependant, nous dit la *Dépêche Coloniale*, cette colonie a peu de terres irriguées et n'en a plus d'irrigables, p. 246. — II. Note à la suite, p.... 246

CHAPITRE XXXVI. — Les achats de terre et la propriété dans le Maroc oriental, p..... 248

CHAPITRE XXXVII. — Sur les irrigations du Maroc oriental, p..... 252

CHAPITRE XXXVIII. — Sur le commerce du Maroc oriental, p..... 258

Notes au chapitre XXXVIII. — I. Le commerce de Marnia en 1907, p. 264. — II. Le commerce du Maroc oriental par Port-Say, p. 265. — III. Oudjda, ville de commerce, p. 265. — IV. L'intelligence commerciale du consommateur marocain, p..... 266

CHAPITRE XXXIX. — Sur l'industrie dans le Maroc oriental, p..... 268

Note au chapitre XXXIX. — Note de M. Mellet sur la construction d'un chemin de fer et l'établissement d'irrigations, p..... 271

CHAPITRE XL. — Port-Say, point d'aboutissement naturel du Maroc oriental à la mer possède les conditions naturelles nécessaires à la grande ville et au grand port, p..... 273

Notes au chapitre XL. — I. Quelques indications bibliographiques sur Port-Say et le fondateur de Port-Say, p. 280. — II. Note du secrétariat de Louis Say sur l'état actuel de Port-Say, p. 281. — III. Le Siège de Port-Say, p. 282. — IV. Les réalités maritimes de Port-Say, p. 284. — V. Les réalités maritimes de Nemours dans un rapport officiel, p. 286. — VI. L'avenir de Port-Say, d'après M. Auffret, p..... 287

CHAPITRE XLI. — CONCLUSION, p..... 299

Imprimerie Générale de Châtillon-sur-Seine. — A. PICHAT.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 061905565

A LA MÊME

Derniers Ouvrages parus :

P. ADAM. — *Soi*, roman. Un vol. in-18, nouvelle édition. 3 50
E. BOURGES. — *La Nef*. Un vol. in-18 ..... 3 50
CH. CROS. — *Le collier de Griffes*, poésies. Un vol. in-18.... 3 50
CONAN DOYLE. — *Mystères et aventures*. Un vol. in-18.... 3 50
— *Le Parasite*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
— *La grande ombre*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
— *Un début en médecine*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
J. ESQUIROL. — *Petits et gros bourgeois*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
A. FAURE. — *La Clé des carrières*, roman. Un volume in-18 ..... 3 50
— *L'individu et l'esprit d'autorité*. Un vol. in-18 ..... 3 50
FRAYCOURT (Paul). — *De la charrue à la Pourpre*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
— *Dupécus*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
G. GRAPPE. — *Dans le jardin de Sainte-Beuve*. Essais. Un vol. in-18 ..... 3 50
J. GUILLAUME. — *Études révolutionnaires*, 1re série. Un vol. in-18 ..... 3 50
ED. JALOUX. — *Le démon de la vie*, roman. Un vol. in-18... 3 50
— *Le reste est silence...*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
R. KIPLING. — *Simples contes des collines*. Un vol. in-18... 3 50
— *Nouveaux contes des collines*. Un vol. in-18 ..... 3 50
— *Trois Troupiers*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
— *Autres troupiers*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
— *Au blanc et noir*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
KROPOTKINE. — *Autour d'une vie*, mémoires. Un vol. in-16. 3 50
— *La Grande Révolution. 1789-1793*. Un vol. in-18 ..... 3 50
LORRAIN (Jean). — *Les Lépillier*, roman. Un vol. in-18.. 3 50
MADOL. — *Ces dames du régiment*, roman. Un vol. in-18. 3 50
— *Journal d'un mannequin*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
C. MARBO. — *Christine Rodis*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
— *Blassenay le-vieux*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
A. MIDHAT BEY. — *Midhat Pacha*. Sa vie, son œuvre. Un vol. in-18 ..... 3 50
AD. MITHOUARD. — *Les pas sur la terre*. Un vol. in-18.. 3 50
E. POË. — *Derniers contes*. Traduction Rabbe. Un vol. in-18. 3 50
REEPMAKER. — *Le gouffre de la liberté*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
L. ROSSEL. — *Mémoires et Correspondance*. Un vol. in-18.. 3 50
F. RIVET. — *La Servitude*, roman. Un vol. in-18 ..... 3 50
STEVENSON. — *Enlevé !* Un vol. in-18 ..... 3 50
P.-V. STOCK. — *En canot automobile*. — Un vol. in-18 avec gravures ..... 5 »
A.-C. SWINBURNE. — *Chants d'avant l'aube*. Un vol. in-18. 3 50
TOLSTOÏ. — *Œuvres complètes*, tomes 14 à 17. — Traduction littérale et intégrale. — *Anna Karénine*, roman. Quatre forts vol. in-16, chacun 2 50
P. VEBER. — *Les belles histoires*, nouvelles. Un vol. in-18. 3 50
O. WILDE. — *Le Crime de lord Arthur Savile*. Un vol. in-18. 3 50
— *Intentions*. Un vol. in-18.... 3 50
— *Poèmes*. Un vol. in-18..... 3 50
— *Le Portrait de Dorian Gray*. Un vol. in-18 ..... 3 50
— *Le Portrait de Monsieur W. H.* Un vol. in-18 ..... 3 50
— *Le prêtre et l'acolyte*. Un vol. in-18 ..... 3 50
— *Théâtre I. — Les drames*. Un vol. in-18 ..... 3 50

Imprimerie Générale de Châtillon-sur-Seine. — A. PICHAT.